

Nous ne pouvons laisser à Ottawa le contrôle de notre "oxygène francophone", déclare Johnson

Le voyage à Paris est un test pour tout le Canada

A Québec de juger ce qui est bon pour les Québécois

de notre envoyé spécial, Michel Roy

QUEBEC - Si le voyage que M. Daniel Johnson s'appête à faire en France, du 11 au 16 octobre, doit entraîner la rupture des relations diplomatiques entre Ottawa et Paris, si Ottawa ne veut pas admettre les relations franco-québécoises dans les domaines de la culture et de l'éducation, si la situation est à ce point grave, ce serait alors la meilleure démonstration qu'il n'y a pas de place pour les francophones au Canada dans une structure canadienne.

Ottawa : réactions plutôt positives

OTTAWA (DNC) - Il était fort difficile hier à Ottawa de trouver des réactions officielles ou même officieuses de porte-parole autorisés du gouvernement au sujet de la conférence de presse de M. Johnson mais celles qu'on a pu recueillir étaient généralement favorables.

La plupart des membres du gouvernement ou des députés à la Chambre ont cependant dû prendre connaissance des propos de M. Johnson dans des dépêches d'agence car au moment de la conférence elle-même la plupart d'entre eux assistaient aux caucus réguliers du mercredi.

On se félicite toutefois du ton modéré de M. Daniel Johnson et de l'impression très nette qui se dégage de sa conférence de presse, qu'il entend à compter de maintenant prendre lui-même en main les énoncés de politique de son gouvernement.

On note avec satisfaction qu'on n'a perçu chez le chef du gouvernement québécois aucune volonté de partir en guerre contre les autorités fédérales à la suite des événements politiques des derniers mois.

Il a traité la question des relations avec la France avec un mélange d'ironie et de sérieux qui marque selon les observateurs de la capitale son intention de ne rien faire qui puisse aggraver la situation actuelle.

Il a placé dans des perspectives plus justes les histoires de croquemitaine qui avaient fait suite à la publication du contenu d'un rapport secret de hauts fonctionnaires québécois aux fonctionnaires de la conférence permanente sur la révision constitutionnelle.

Il a relevé avec éloquence le défi que lui avait lancé M. Trudeau de respecter les engagements qu'il avait pris à l'égard des droits linguistiques de la minorité anglophone du Québec.

Bref, sur le fond des propos tenus par M. Johnson, on note une assez large mesure d'accord avec certains objectifs que poursuit également le gouvernement fédéral.

Seule a fait sursauter les fédéraux, la possibilité que le général de Gaulle fasse l'an prochain une visite au Québec.



Daniel Johnson lors de sa conférence de presse.

(Photo PC)

La politique linguistique

Les non-francophones apprendront le français et "se sentiront chez eux"

par Gilles Lesage

QUEBEC - Ce n'est pas par des mesures législatives mais par des "moyens appropriés" que le gouvernement entend élaborer une politique linguistique qui permette à tous les Québécois d'apprendre la "langue dominante". C'est ce que le premier ministre, M. Johnson, a déclaré hier au cours de sa conférence de presse télévisée, en donnant l'assurance que l'avenir de la langue anglaise dans le Québec "est meilleur que jamais et aussi libre que jamais".

Il a dit que la politique linguistique permettrait aux non-francophones de "se sentir chez eux" et d'apprendre le français, ajoutant qu'il s'agissait là d'une nécessité absolue et impérative devant laquelle tout homme de bien le doit s'incliner.

Reprenant en grande partie des propos qu'il avait tenus à l'Assemblée législative, alors que débutait l'affaire de Saint-Léonard, à la fin du printemps dernier, il a noté qu'il serait stupide de dépenser des milliards pour l'enseignement des droits aussi importants que les droits linguistiques.

M. Johnson a ajouté qu'il ne faut pas que la confessionnalité devienne un élément de destruction de la francophonie dans le Québec et que, sous prétexte de confessionnalité, on fasse perdre le français à des gens qui, normalement, voudraient faire instruire leurs enfants en français. Il a précisé que, plutôt que la religion, la ligne de démarcation dans l'enseignement devrait être la langue.

Le premier ministre a dit que Montréal a une vocation internationale et qu'il ne voudrait pas la voir "génée économiquement" à la suite des mesures bizarres prises par certaines commissions scolaires locales et peut-être aussi à la suite de mauvaises interprétations de certaines discussions sérieuses faites par certains hommes politiques.

Sur le problème spécifique posé par Saint-Léonard, M. Johnson s'est fort peu engagé, disant d'une part qu'il y a des poursuites devant les tribunaux et que, d'autre part, le gouvernement attend vers la mi-octobre le rapport du comité de restructuration scolaire de Montréal.

Interrogé sur l'introduction de l'unilinguisme français au niveau de la première année scolaire, dans cette ville de la banlieue de Montréal, il a dit: "Nous ne pouvons pas admettre que des droits aussi importants que ceux de la langue soient, évidemment manipulés par une commission scolaire locale au gré, aux caprices d'une élection dans un, deux ou trois quartiers sur cinq".

se perdre le français à des gens qui, normalement, voudraient faire instruire leurs enfants en français. Il a précisé que, plutôt que la religion, la ligne de démarcation dans l'enseignement devrait être la langue.

Le premier ministre a dit que Montréal a une vocation internationale et qu'il ne voudrait pas la voir "génée économiquement" à la suite des mesures bizarres prises par certaines commissions scolaires locales et peut-être aussi à la suite de mauvaises interprétations de certaines discussions sérieuses faites par certains hommes politiques.

Sur le problème spécifique posé par Saint-Léonard, M. Johnson s'est fort peu engagé, disant d'une part qu'il y a des poursuites devant les tribunaux et que, d'autre part, le gouvernement attend vers la mi-octobre le rapport du comité de restructuration scolaire de Montréal.

Interrogé sur l'introduction de l'unilinguisme français au niveau de la première année scolaire, dans cette ville de la banlieue de Montréal, il a dit: "Nous ne pouvons pas admettre que des droits aussi importants que ceux de la langue soient, évidemment manipulés par une commission scolaire locale au gré, aux caprices d'une élection dans un, deux ou trois quartiers sur cinq".

Il a dit qu'il avait pu se détendre et récupérer ses forces très rapidement, à l'étonnement de ses médecins eux-mêmes. Plus loin, il a noté que le médecin lui avait demandé de cesser de fumer - ce qu'il a fait - de prendre trois mois de repos - qu'il a abrégé quelque peu pour pouvoir aller à Londres et en France - et de dormir six ou sept heures par jour et, de temps en temps, de prendre une journée pour se reposer.

Il a dit également qu'il n'y avait aucune raison pour qu'un premier ministre doive travailler 18 heures par jour et sept jours par semaine, quand, dans les grands pays, le chef de l'Etat trouve le moyen de se reposer un peu.

La réorganisation en cours à son cabinet et d'autres en préparation devraient lui permettre de mener une vie plus normale et d'éviter une rechute.

Le chef de l'Union nationale a d'autre part habilement éludé les questions portant sur des élections éventuelles - partielles ou générales - ou sur un remaniement ministériel.

de notre envoyé spécial, Claude Lemelin

OTTAWA - La révision du budget du gouvernement central, amorcée à grands bruits, en mars dernier, par des coupures budgétaires que le ministre des finances évaluait alors à \$75 millions, s'est soldée en fin de compte par une augmentation des dépenses de plus de \$386 millions, soit 3,7 pour cent.

C'est ce qui ressort du budget révisé des dépenses fédérales pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, rendu public hier par le président du conseil du trésor, M. Charles Drury.

M. Drury a expliqué que le programme d'austérité décrété par M. Sharp avait effectivement entraîné une réduction des dépenses publiques de \$79,9 millions, ou de 9,8 pour cent. Toutefois, le mouvement des paramètres qui déterminent certaines dépenses statutaires, en particulier celles effectuées sous l'empire des programmes conjoints, a évolué depuis la présentation au parlement de la première version des prévisions budgétaires: il en est résulté une augmentation des dépenses statutaires de quelque \$33 mil-

Johnson réorganise son cabinet

QUEBEC (DNC) - C'est agréable d'être de retour, a dit M. Johnson au moment de répondre aux questions des journalistes, hier. Il a avoué qu'au cours de la maladie qui l'a tenu à l'écart durant près de trois mois, il a découvert une foule de gens qui font partie du club des "ex-cardiaques". "Je pense, dit-il, que je serai encore plus humain et peut-être assez pour régler, d'une façon plus réaliste même, certains problèmes."

Remerciant les gens qui lui ont témoigné leur sympathie, il a dit vouloir oublier "les rumeurs qui étaient, évidemment, mal fondées et qui ont pu égarer quelques membres de ma famille en dehors du pays, des rumeurs qui, je l'espère, n'ont pas de sources malicieuses mais qui étaient quand même, disons, dommageables".

Il faisait ainsi allusion aux rumeurs voulant qu'à la suite d'une première attaque cardiaque bénigne, au début de juillet, il ait eu une rechute, ou même qu'il soit cancéreux et doive abandonner à brève échéance ses fonctions.

Il a dit qu'il avait pu se détendre et récupérer ses forces très rapidement, à l'étonnement de ses médecins eux-mêmes. Plus loin, il a noté que le médecin lui avait demandé de cesser de fumer - ce qu'il a fait - de prendre trois mois de repos - qu'il a abrégé quelque peu pour pouvoir aller à Londres et en France - et de dormir six ou sept heures par jour et, de temps en temps, de prendre une journée pour se reposer.

Il a dit également qu'il n'y avait aucune raison pour qu'un premier ministre doive travailler 18 heures par jour et sept jours par semaine, quand, dans les grands pays, le chef de l'Etat trouve le moyen de se reposer un peu.

La réorganisation en cours à son cabinet et d'autres en préparation devraient lui permettre de mener une vie plus normale et d'éviter une rechute.

Le chef de l'Union nationale a d'autre part habilement éludé les questions portant sur des élections éventuelles - partielles ou générales - ou sur un remaniement ministériel.

Voir page 6 : La langue

Voir page 6 : Cabinet



Le calme semblait revenu hier soir à Mexico après deux journées de sanglantes émeutes qui ont fait au moins sept morts et une quinzaine de blessés gravement atteints. Sur notre photo, un étudiant est conduit à un fourgon cellulaire. Lire nos informations à la page 10.

(Téléphoto A P)

à l'intérieur:

La rentrée de M. Johnson. Un éditorial de Claude Ryan. (Page 4)

Québec reste inflexible au sujet de sa politique salariale. La CSN réplique. (Page 3)

Nouvel horaire, grève et lock-out à la régionale Dollard-des-Ormeaux. (Page 3)

Mackasey entend donner un "new look" au régime d'assurance-chômage. (Page 14)

La Cour refuse l'injonction demandée contre l'unilinguisme français à Saint-Léonard. (Page 6)

La république

Johnson reconnaît l'existence du document de travail

QUEBEC - Le premier ministre a confirmé hier au cours de sa conférence de presse l'existence d'un document de travail dans lequel son gouvernement suggère au secrétariat permanent de la conférence constitutionnelle l'institution de la république au Canada, plus précisément d'une Union républicaine de dix Etats.

Mais il s'agit d'un document provisoire qui ne lie pas le gouvernement, a dit M. Johnson. A l'issue de sa conférence de presse, le premier ministre a fait savoir aux journalistes que le texte en serait prochainement rendu public. "Il y a eu une fuite", a-t-il répondu au journaliste qui l'interrogeait sur un article publié à ce sujet dans le "Toronto Telegram" de samedi.

En présentant ce document, M. Claude Morin, sous-ministre des affaires gouvernementales, écrivait le 17 juillet dernier une lettre à M. Edgar Gallant, secrétaire général de la conférence constitutionnelle, lettre dans laquelle il déclarait notamment:

"Conformément à la procédure adoptée à notre réunion des 29 et 30 mai derniers, je vous fais parvenir ci-joint un document de travail que la délégation québécoise désire présenter au comité permanent des fonctionnaires.

"Ce texte comprend une série de propositions sur des

questions auxquelles l'on devra s'arrêter au cours du processus de révision constitutionnelle, mais n'en couvre pas tout l'éventail.

"A cause de circonstances exceptionnelles (allusion à l'absence de M. Johnson), on comprendra que le conseil des ministres du Québec n'ait pas eu l'occasion, à ce jour, d'étudier toutes les propositions qui suivent. Pour cette raison, je tiens à insister sur le caractère provisoire de ce document de travail. Ce caractère est d'ailleurs conforme à la perspective dans laquelle s'est situé notre comité, dès sa première réunion.

M. Morin ajoutait "Il importe ainsi d'éviter une trop grande rigidité à ce stade préliminaire. La présentation et la formulation des propositions contenues dans le document ci-joint pourront donc varier à mesure que progresseront les travaux du comité permanent."

M. Johnson a expliqué qu'il se proposait, selon un calendrier établi, d'étudier ces propositions en conseil des ministres, de les transmettre ensuite à Ottawa puis de les déposer pour étude devant le comité parlementaire de la constitution "sans que nous considérions le gouvernement lié".

M. Johnson pense toutefois que la jeunesse du pays ne s'intéresse plus à la monarchie.

Ottawa n'a pas réussi à réduire son budget

de notre envoyé spécial, Claude Lemelin

OTTAWA - La révision du budget du gouvernement central, amorcée à grands bruits, en mars dernier, par des coupures budgétaires que le ministre des finances évaluait alors à \$75 millions, s'est soldée en fin de compte par une augmentation des dépenses de plus de \$386 millions, soit 3,7 pour cent.

C'est ce qui ressort du budget révisé des dépenses fédérales pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969, rendu public hier par le président du conseil du trésor, M. Charles Drury.

M. Drury a expliqué que le programme d'austérité décrété par M. Sharp avait effectivement entraîné une réduction des dépenses publiques de \$79,9 millions, ou de 9,8 pour cent. Toutefois, le mouvement des paramètres qui déterminent certaines dépenses statutaires, en particulier celles effectuées sous l'empire des programmes conjoints, a évolué depuis la présentation au parlement de la première version des prévisions budgétaires: il en est résulté une augmentation des dépenses statutaires de quelque \$33 mil-

ions.

De ce montant global, \$35 millions sont imputables au "démarrage" du régime d'assurance-santé et \$14 millions aux élections générales de juin. L'accroissement des frais de la dette publique a entraîné des déboursés supplémentaires de \$77 millions. Le reste - soit \$229 millions - est dû à la montée du coût des programmes conjoints. A ce sujet, M. Drury s'est exprimé en ces termes:

"Les paiements que doit effectuer le gouvernement fédéral sont conditionnés par un certain nombre de facteurs définis dans la législation

elle-même, et le gouvernement n'a d'autre choix que d'effectuer les paiements prévus, à moins que le parlement ne décide de modifier la législation. Par exemple, les paiements aux provinces prévus par la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, par le régime d'assistance publique du Canada et par la loi sur l'assistance à l'enseignement post-secondaire, dépendent de l'importance des dépenses engagées par les provinces, le gouvernement fédéral devant verser un montant égal à leurs dépenses."

Les programmes à frais par-

tagés, comme le signalait récemment le premier ministre Trudeau, ne présentent donc pas des inconvénients pour les seules provinces. S'ils peuvent, à l'occasion, amener certaines d'entre elles à modifier leurs priorités de dépenses sous peine de se priver de sommes importantes et de se trouver ainsi désavantagées en regard des autres provinces, ces programmes peuvent également, comme c'est le cas cette année, forcer le gouvernement central à dépenser plus qu'il ne le voudrait sous certains postes et, dans la mesure où la conjoncture incite à restreindre l'augmentation des dépenses publiques, l'obliger lui-même à modifier ses priorités de dépense. Ces aspects des programmes conjoints seront d'ailleurs évoqués cet automne lors de rencontres fédérales-provinciales.

Le président du conseil du trésor a signalé en outre que des subsides supplémentaires évalués globalement à \$33 millions ont été inclus dans le budget révisé des dépenses. Il s'agit de sommes que le gouvernement devra affecter au relèvement du traitement de ses fonctionnaires (\$25 millions) à la suite de la conclusion de nouveaux contrats

solution portant sur la création d'un comité spécial sur l'étude de la procédure. Et à cause de cela précisément, ils ont choqué tous les partis d'opposition. En vertu des changements proposés par M. Trudeau, voir page 2 : Opposition

La veille en chambre, le président du conseil privé M. MacDonald avait clairement indiqué que le gouvernement proposerait d'importants changements à ce sujet. Ces changements ont été annoncés hier, moins de 24 heures après l'adoption à l'unanimité de la Chambre, d'une ré-

elle-même, et le gouvernement n'a d'autre choix que d'effectuer les paiements prévus, à moins que le parlement ne décide de modifier la législation. Par exemple, les paiements aux provinces prévus par la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, par le régime d'assistance publique du Canada et par la loi sur l'assistance à l'enseignement post-secondaire, dépendent de l'importance des dépenses engagées par les provinces, le gouvernement fédéral devant verser un montant égal à leurs dépenses."

Les programmes à frais par-

tagés, comme le signalait récemment le premier ministre Trudeau, ne présentent donc pas des inconvénients pour les seules provinces. S'ils peuvent, à l'occasion, amener certaines d'entre elles à modifier leurs priorités de dépenses sous peine de se priver de sommes importantes et de se trouver ainsi désavantagées en regard des autres provinces, ces programmes peuvent également, comme c'est le cas cette année, forcer le gouvernement central à dépenser plus qu'il ne le voudrait sous certains postes et, dans la mesure où la conjoncture incite à restreindre l'augmentation des dépenses publiques, l'obliger lui-même à modifier ses priorités de dépense. Ces aspects des programmes conjoints seront d'ailleurs évoqués cet automne lors de rencontres fédérales-provinciales.

Le président du conseil du trésor a signalé en outre que des subsides supplémentaires évalués globalement à \$33 millions ont été inclus dans le budget révisé des dépenses. Il s'agit de sommes que le gouvernement devra affecter au relèvement du traitement de ses fonctionnaires (\$25 millions) à la suite de la conclusion de nouveaux contrats

solution portant sur la création d'un comité spécial sur l'étude de la procédure. Et à cause de cela précisément, ils ont choqué tous les partis d'opposition. En vertu des changements proposés par M. Trudeau, voir page 2 : Opposition

La veille en chambre, le président du conseil privé M. MacDonald avait clairement indiqué que le gouvernement proposerait d'importants changements à ce sujet. Ces changements ont été annoncés hier, moins de 24 heures après l'adoption à l'unanimité de la Chambre, d'une ré-

au gré du temps

LES JEUX DU HASARD

Rien ne va plus!

Cette phrase que prononce le croupier autour du tapis vert des salles de jeux, la Cour d'appel vient de la lancer au maire de Montréal. L'initiative qu'il a prise serait entachée d'illégalité. M. Drapeau vient de perdre la troisième manche par 3 contre 2.

Il décide néanmoins de risquer un nouvel enjeu afin d'abolir le hasard. Il mise cette fois devant la Cour suprême en un ultime quitte ou double.

M. Drapeau l'a répété sans cesse, son système inédit de renforcement des finances municipales n'est qu'une "contribution volontaire" et non une loterie; sauf pour lui. Il se montre comme un parteur acharné décidé à gagner.

Gouverner la fortune et sachez l'asservir, disait Voltaire. Jean Drapeau s'est juré d'annexer coûte que coûte la capricieuse divinité et surtout de s'emparer de sa corne d'abondance. Louis-Martin TARD

Voir page 2 : Opposition

Voir page 2 : Dépenses

suites
de la première
page

DÉPENSES

de travail avec les syndicats de la fonction publique; d'un supplément de \$6.2 millions à la quote-part du gouvernement des contributions au régime d'assurance collective médicale-chirurgicale, supplément rendu nécessaire par la participation d'un nombre de provinces moindre que prévu au régime d'assurance-santé; d'un montant de \$1.4 million pour combler le déficit d'exploitation de la société du crédit agricole, et du paiement, pour services rendus de \$210.000 à la monnaie des États-Unis.

Le document rendu public hier par M. Drury a tenu compte de la réorganisation des fonctions gouvernementales annoncée le 12 juillet par le premier ministre, même si les amendements à la législation fédérale qu'exige la création de nouveaux ministères n'a pas encore été adoptée. Il ressort de cette présentation nouvelle du budget des dépenses que la réorganisation du gouvernement n'entraînera pas d'économies de fonds publics, du moins pendant l'année financière en cours: des réductions de \$210.1 millions, sous certains postes, ont en effet été compensées intégralement par des augmentations du même ordre, sous d'autres postes.

Enfin, les prêts, placements et avances du gouvernement sont en hausse de \$200 millions ou de 41.2 pour cent sur les chiffres publiés au printemps. M. Drury a expliqué que le gouvernement avait accepté de verser \$81 millions à l'Association internationale de développement afin de reconstruire ses ressources, et de déposer \$107.3 millions à la Banque des règlements internationaux, afin

de soutenir la monnaie britannique et de permettre aux pays détenteurs de balances-sterling de diversifier leurs réserves monétaires.

Somme toute, les dépenses publiques fédérales atteindront \$10,670.9 millions pendant l'année financière en cours, 7.5 pour cent de plus qu'en 1967-68.

On sait, d'autre part, que le ministre des finances, M. Benson, a déclaré à plusieurs reprises que le gouvernement avait l'intention de boucler son budget cette année. En conséquence, faut-il s'attendre, lors de la présentation du budget, dans deux semaines, à des augmentations d'impôt équivalant à l'augmentation des dépenses?

Rien n'est moins certain. Il convient de signaler en effet qu'une partie du pourcentage d'augmentation des dépenses — 2 à 3 pour cent peut-être — est factice, puisqu'elle reflète la hausse des prix et qu'elle sera en quelque sorte neutralisée par une augmentation correspondante des rentrées fiscales. De plus, l'accroissement de la production nationale — car on prévoit un taux de croissance d'environ 4 pour cent cette année — entraînera automatiquement une augmentation du rendement de certains impôts, en particulier de l'impôt sur le revenu des particuliers (par le biais de la progressivité des taux d'imposition) et de l'impôt sur les profits des sociétés, qui sont en hausse depuis la fin de 1967.

En outre, lorsque la conjoncture est à la hausse, ainsi que l'a signalé la commission Carter, le secteur public doit accuser un léger déficit, sur le plan comptable, s'il veut être en équilibre ou "neutre", sur le plan économique.

Pour toutes ces raisons, il est plus que probable que le ministre des finances se contentera de relever très modestement les impôts fédéraux, quitte à tolérer encore cette année un léger déficit; il s'y résoudra d'autant plus facilement que les pressions qui se manifestent il y a six mois sur les marchés de capitaux se sont sensiblement relâchées. D'ailleurs, M. Benson a déjà annoncé que le budget qu'il prépare ne sera en rien spectaculaire et que la fiscalité n'aura pas à être très différente, en 1968-69, de ce qu'elle fut en 1967-68.

C'est notre intervention de mai 1967 auprès du président de la République française qui a déclenché, de la part des Français et des Allemands, une correction, une modification du parcours afin que nous ayons un peu de français au-dessus de nos têtes pour ne pas mourir asphyxiés ici.

C'est grâce à la même intervention, a encore dit M. Johnson, que le gouvernement fédéral s'est décidé à agir dans ce domaine.

"Et j'espère que les activités d'Ottawa et les nôtres pourront, dans ce domaine, s'additionner au lieu de s'annuler. Car nous avons l'impression que nous perdons notre temps et l'argent des contribuables si nous ne veillons pas à ce que nos gens du Québec instruits en français jusqu'à l'université puissent déboucher sur la scène internationale, sur la francophonie de 225 millions de personnes."

"Je crois que c'est du devoir d'un gouvernement de prévoir de telles choses. Nous l'avons fait pour Québec. Ottawa ne l'avait pas fait."

M. Johnson se félicite de constater qu'Ottawa se préoccupe des pays francophones d'Afrique. Il signale toutefois que le gouvernement central ne consulte pas le Québec à cet égard, qu'il dépense \$100 millions pour la francophonie en Afrique "pour tâcher d'y reprendre son influence avec des tracteurs et tout ce que vous voulez". Les sommes que dépense Ottawa en Afrique française, estime M. Johnson, ne sont pas toujours bien employées. Mais si le gouvernement fédéral voulait bien consulter Québec dans ce domaine, nous pourrions apporter à la francophonie d'Afrique des connaissances, des manières de faire."

Interrogé sur la nature des entretiens qu'il compte avoir à Paris, le premier ministre a déclaré: "C'est l'aspect économique et financier qui nous intéresse. Nous avons constamment des projets en discussion. Tous n'aboutissent pas; nous en mettons plusieurs dans la corbeille, mais nous espérons que quelques-uns vont aboutir. Je serais bien tenté. Mais je vous le dirai après, je vous le dirai au retour... C'est l'aspect économique et financier qui nous préoccupe de ce temps-ci."

Le premier ministre avait souligné plus tôt que le Québec, comme les autres provinces, tente de diversifier ses sources d'investissements et ses sources de prêteurs. Le Québec voudrait pouvoir emprunter avantagement, en euro-dollars sur les marchés français et allemands, a-t-il dit. "Nous sommes particulièrement désireux d'avoir des investissements français parce que ceux-ci s'accompagnent de la technologie française. Exemple: le métro de Montréal."

OPPOSITION

ci quelles seraient les obligations des ministres:

● Le premier ministre assisterait en principe à tous les jours à la période des questions.

● Le cabinet entier serait présent pour la période des questions du mercredi, la plus courte de toutes puisqu'elle ne dure que 30 minutes ce jour-là.

● Pour le reste, chaque ministre assisterait à la période des questions à deux autres jours de la semaine. La présence des ministres serait fixée une fois pour toutes, à moins de situations exceptionnelles, et tous les députés seraient informés des jours auxquels tel ou tel ministre serait à la Chambre.

Ainsi, en pratique, la moitié du cabinet serait en chambre à chaque jour.

M. Trudeau n'a pas nié que cela cause des inconvenients à la Chambre et il a reconnu qu'il est parfois difficile de concilier la responsabilité des ministres devant le parlement avec les tâches de planification législative et d'administration qui sont leurs.

Mais il a dit que dans l'équilibre qu'il propose, l'intérêt public serait gagnant.

Les partisans d'opposition ne l'entendent pas de cette façon et se sont dit insultés de ce que le gouvernement prenne unilatéralement ce genre de décision, justement au moment où la Chambre venait de faire l'unanimité sur les moyens d'entreprendre une refonte des règlements.

M. Stanfield a dit qu'il ne peut comprendre que le gouvernement ait pris une décision unilatérale sur une question aussi importante et il trouve que ce geste aggrave mal pour la réforme des règlements. Il a insisté sur le fait que le gouvernement ne serait au complet qu'à la période des questions du mercredi et qu'il aurait peut-être dû choisir une autre journée.

Puis, sans contester la possibilité pour le gouvernement d'agir ainsi, mais en l'accusant au fond de vouloir avilir la Chambre, il a tout simplement retiré son projet et le soumette au comité formé par la Chambre plus tôt cette semaine.

Les Buick 1969



Le sedan hardtop 4 portes Electra 225.

Certains équipements représentés ou décrits dans cette annonce sont fournis moyennant supplément de prix.



Du haut en bas: le coupé sport Riviera; la décapotable LeSabre Custom; le coupé sport Skylark Custom; le sédan hardtop Wildcat Custom.

Commencez l'année en beauté: en Buick

Electra 225: La voici, dans toute la splendeur de sa nouvelle carrosserie... jeune, originale, pleine de vie. Avant, arrière, tout est nouveau. Les côtés ont des lignes fuyantes; bien marquées. L'intérieur offre un luxe et un confort inédits jusqu'à ce jour. Et quelle puissance! L'Electra 1969, c'est une véritable innovation! **Riviera:** La voiture qui a lancé un style continue de tenir la tête en 1969. Il n'y a pas plus d'une voiture comme la Riviera par génération, et elle a été perfectionnée, raffinée! C'est vraiment la Riviera qui, encore cette année, donne le ton aux voitures personnelles de luxe. Nouveau tableau de bord, par exemple, ou dégivreur électrique de glace arrière qui agit rapidement, silencieusement. Voyez-la. **LeSabre:** Tout le confort, le luxe et le prestige des grandes Buick. Une carrosserie entièrement nouvelle dont la parenté avec la Riviera est évidente. Nouveaux groupes moteurs, nouveaux dispositifs de sécurité... à un

prix convenant à votre budget. Moteur V8 en équipement standard... comme bien d'autres détails de luxe propres aux Buick. Vaste choix de modèles. **Skylark:** La Buick de taille spéciale qui possède l'aspect luxueux de la Buick, dans des dimensions pratiques. Le nouveau système de ventilation des coupés et décapotables a permis d'éliminer les déflecteurs. La Skylark existe en modèles hautes performances GS350 et GS400, et aussi en un modèle nouveau; la California GS. **Wildcat:** Système de ventilation sans déflecteurs — caractéristique commune à toutes les grandes Buick. Parmi celles-ci, la Wildcat est la plus douée pour les performances brillantes. Vous découvrirez les avantages du nouveau système de stabilisation directionnelle de Buick, qui améliore notablement suspension et tenue de route.



Comment ne pas préférer la Buick?

Voyez le concessionnaire Buick de votre localité

CONCESSIONNAIRES BUICK POUR MONTREAL ET SA BANLIEUE			
BOULEVARD PONTIAC BUICK LTÉE., 7085, boul. St-Laurent, 279-7321	MID-TOWN MOTORS LIMITED, 1395 ouest, boul. Dorchester, 866-9961	MONTREAL BUICK LTD., 4026 ouest, rue Ste-Catherine, 937-6342	GRANT HAMILTON PONTIAC BUICK LTD., 3300 ouest, rue Jean Talon, 735-3792
ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITEE, 11251 est, rue Notre-Dame, 645-1651	SANGUINET AUTOMOBILE LIMITEE, 1965, rue La Fontaine, 324-3761	VILLE-MARIE PONTIAC BUICK LTÉE., 4833, boul. St-Laurent, 268-0186	OMER BARRÉ VERDUN LIMITEE, 5987, avenue Verdun, Verdun, 368-2551
HARLAND AUTOMOBILE LIMITEE, 955, boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval, 631-2051	JARRY AUTOMOBILE INCORPORÉE, 1088, boul. des Laurentides, Ville de Laval, 669-2681	GOHIER AUTOMOBILES LTÉE., 3333 est, rue Larry, Montréal 38, 376-8465	
VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTÉE., 375, boul. Labelle, Chomedey, 681-2533	ABIAS PÉPIN AUTOMOBILES LTÉE., 155 ouest, rue St-Charles, Longueuil, 674-4924		

PARIS

seule phrase, compensé pour les omissions d'Ottawa et son service des affaires extérieures qui n'a jamais, depuis cent ans, représenté le Canada comme un pays à deux cultures.

"Cette phrase, a rappelé M. Johnson, c'est "Vivre le Québec libre".

Dans le monde entier maintenant, a-t-il dit, on sait qu'il y a une crise, qu'il y a deux cultures au Canada.

Au cours de son séjour en France, M. Johnson compte inviter le gouvernement français à une nouvelle rencontre au sommet, l'an prochain, au Québec. C'est au chef de l'Etat français qu'il adressera cette invitation.

"Est-ce que le général viendra, demande M. Johnson. Je ne le sais pas". Il pourrait déléguer son premier ministre, M. Couve de Murville, ou un autre ministre. Faudra-t-il en parler à Ottawa. "J'ai l'impression, répond le premier ministre, qu'Ottawa va le découvrir".

Evoquant, dans une perspective plus large, les relations Ottawa-Québec, M. Johnson déclara d'abord que s'il arrivait au Québec de constater "que les Français ont de sinistres

projets que certains journaux anglophones leur prêtent, bien, à ce moment-là, nous verrons à placer les Français. Nous n'endurerons pas ce genre d'activité au Québec".

"Je pense que le fond du problème, c'est qu'on s'est mal engagé dans cette histoire à Ottawa. En résumé — cela a débuté au Gabon — quand Ottawa a protesté, j'ai dit au gouvernement: vous n'avez pas à vous en faire, un jour nous allons négocier cet aspect, nous trouverons une formule en vertu de laquelle la politique générale du Canada sera sauvegardée et elle sera surveillée par quelqu'un du fédéral.

"Mais jamais nous ne lâcherons quand il s'agit de relations dans le domaine de l'éducation et, particulièrement, avec la francophonie, car nous ne voulons pas laisser à Ottawa — c'est tout de même un devoir essentiel pour un premier ministre du Québec — le contrôle de l'oxygène francophone dont nous avons besoin pour vivre.

"Et la meilleure preuve qu'Ottawa ne s'en occupait pas jusqu'à tout récemment, c'est qu'on était en train de laisser tout l'espace de satellites dont aucun n'aurait parlé français.

Par exception aujourd'hui
notre rubrique

CARRIÈRES et PROFESSIONS

se trouve en page 19.



Plus de 700 grévistes de la RAQ s'étaient donné rendez-vous devant l'édifice Radio-Canada, sur le boulevard Laurier, à Québec, pour accueillir plutôt bruyamment le premier ministre Daniel Johnson qui se rendait à une conférence de presse télévisée. On rapporte que M. Johnson a été violemment hué et même bousculé par certains manifestants déchaînés. "La RAQ avant de Gaulle", lisait-on sur des pancartes. (Téléphoto PC)

... dait à une conférence de presse télévisée. On rapporte que M. Johnson a été violemment hué et même bousculé par certains manifestants déchaînés. "La RAQ avant de Gaulle", lisait-on sur des pancartes. (Téléphoto PC)

Johnson aux grévistes de la RAQ

Le gouvernement ne dérogera pas à sa politique salariale

QUEBEC (DNC) — Le gouvernement n'a pas l'intention de déroger à sa politique salariale en faveur des 3.000 employés de la Régie des alcools, en grève depuis trois mois, mais il reconnaît qu'elle a été établie unilatéralement et il se propose d'établir des mécanismes de négociation de cette politique, lors des prochaines négociations de 1971.

C'est ce que le premier ministre, M. Johnson, a déclaré hier au cours de sa conférence de presse, après avoir dit que la "manifestation enthousiaste" dont il avait été l'objet à son arrivée aux studios de Radio-Canada n'était pas nécessaire pour lui rappeler l'acuité du problème.

En effet, M. Johnson a été accueilli par quelque 400 grévistes, dont plusieurs venant de Montréal, qui brandissaient des pancartes, scandaient des slogans et manifestaient bruyamment leur exaspération. A son arrivée, les manifestants ont serré les rangs et c'est protégé par les policiers, mais gardant son calme, que le premier ministre a pu franchir avec difficulté les quelques pieds qui le séparaient de sa limousine à la porte d'entrée.

Pendant la conférence de presse, les grévistes se sont rendus au Parlement dans le but de présenter au ministre d'Etat délégué à la fonction publique une pétition forte de 50.000 noms et réclamant la nomination d'un médiateur impartial dans le conflit. M. Marcel Masse étant absent de son bureau, c'est à son chef de cabinet, M. Jacques Laurion, qu'un groupe restreint de manifestants a pu présenter les deux boîtes contenant les milliers de signatures.

Au moment où le groupe se dispersait, certains grévistes, plus exaspérés ou amers que d'autres, dont quelques femmes, ont lancé des bouteilles vides sur les monuments entourant la porte d'entrée principale, pendant que les autres déchiraient les pancartes et continuaient de clamer leur mécontentement. Les policiers présents ne sont pas intervenus et la manifestation a pris fin sans autre incident.

Pendant ce temps, M. Johnson disait à ses auditeurs que le gouvernement ne peut pas traiter les gens de la RAQ autrement que ses fonctionnaires, que les enseignants et les employés d'hôpitaux.

Evoquant la politique salariale — qui comporte, dit-il, du rattrapage pour les salariés les plus faibles — M. Johnson a demandé: "Est-ce qu'on va donner plus (à un employé) parce qu'il est à la RAQ et parce qu'il y a une grève, la réponse c'est "non". Dommage mais la réponse, c'est "non". Nous ne pouvons pas traiter les gens de la RAQ mieux que les autres".

Le premier ministre s'est expliqué ainsi:

"Nous avons une politique salariale. D'accord, elle a été imposée, elle a été établie unilatéralement. Mais nous sommes prêts, pour l'autre ronde, la troisième ronde, celle qui couvrira la période de 1971 et les années à venir, à établir des mécanismes en vertu desquels la politique salariale sera

faitaire — c'est exactement ce que nous avons fait pour toutes les autres catégories comparables dans tous les autres domaines où nous devons payer soit directement, soit indirectement, et c'est là que se situe le problème."

M. Johnson a dit qu'il ne peut être question de nommer un médiateur ou un autre conciliateur, mais il a bon espoir qu'on en vienne à une entente.

Il a dit d'autre part qu'il n'est pas question pour le moment de transférer à l'entre-

prise privée le commerce au détail des alcools, et que si cela devait se faire, les employés n'ont pas à leur employer. Il a précisé qu'aucune décision n'a été prise par le cabinet, mais que cette suggestion est "extrêmement populaire". Le cabinet a cependant demandé qu'on étudie les implications financières, morales et autres qui accompagnent toujours les commerces de boisson, a conclu le premier ministre à ce chapitre.

Nouvel horaire, grève et lock-out à la régionale Dollard-des-Ormeaux

Les autorités de la commission scolaire régionale Dollard-des-Ormeaux ont fermé hier l'école secondaire Mgr Frenette, de Saint-Jérôme, à la suite des incidents qui ont secoué cet établissement depuis lundi.

Près de 1.500 élèves ont été renvoyés chez eux hier midi et, au moment de mettre sous presse, on ignorait si l'école allait rouvrir ses portes ce matin.

Réagissant contre un nouvel horaire imposé durant le week-end par la direction de l'école,

et contre ce qu'ils appellent le "boycottage" des professeurs, les élèves ont débrayé lundi après-midi et ont tenu mardi des "séances d'études".

Mercredi matin toutefois, selon la version d'un organisateur étudiant, le conseil provisoire des élèves a donné instruction aux élèves de rentrer en classe dans l'après-midi en expliquant que les griefs des élèves seraient réglés avec la direction par voie de négociation. Mais les élèves n'ont pas eu l'occasion de reprendre leurs cours puisque la com-

mission régionale a fermé l'école.

Nous n'avons pu rejoindre les autorités de la commission, mais il semble que le geste de la régionale ait été dicté par un "souci de sécurité".

Mardi, au cours de manifestations, des projectiles ont été lancés sur les murs de l'école et à mesure que la tension montait les autorités craignaient que les élèves n'échappent à tout contrôle.

Cette série d'événements a été provoquée par un problème de classement des élèves.

Selon des renseignements obtenus auprès d'un porte-parole du syndicat des enseignants, la régionale avait décidé au début de septembre de diriger une partie des finissants de juin en 11e générale vers des cours de métiers et une autre partie en 11e sciences-lettres.

Or, 185 élèves dirigés vers l'école des métiers ont refusé de la fréquenter et ont exigé d'être classés en 11e "recyclage". D'autre part, les élèves dirigés en 11e sciences-lettres ont constaté que 16 de leurs 35 cours hebdomadaires étaient les mêmes que ceux qu'ils avaient déjà réussis en 11e générale l'année précédente. Il a donc fallu refaire les horaires et le classement, ainsi que la répartition des tâches entre les professeurs.

La direction de l'école s'en est chargée et "unilatéralement" selon les professeurs. Le réaménagement aurait été fait durant le week-end et les professeurs n'en ont été avertis que lundi matin. De ce fait, certains professeurs qui n'étaient pas tenus d'être en classe lundi matin, selon l'ancien horaire, mais qui avaient été inscrits pour cette période selon le nouvel horaire n'étaient pas en classe.

En outre, dès lundi matin, les enseignants constataient diverses anomalies dans le nouvel horaire: un tel professeur devait donner 6 cours de mathématiques d'affilée aux mêmes élèves, tel autre devait être à deux endroits en même temps, etc. Les professeurs se rendirent donc sur-le-champ discuter de l'horaire avec la direction.

Privés de leurs professeurs, les élèves abandonnèrent leurs classes et rentrèrent chez eux. Plusieurs avaient l'impression que leurs maîtres venaient de déclencher une grève perdue pour boycotter le nouvel horaire.

Mardi matin les élèves se réunissaient en assemblée générale sous la direction d'un conseil provisoire; ils ont rejeté en bloc une offre de la direction de reprendre les cours en vertu de l'ancien horaire ou d'un nouvel horaire modifié.

Entre-temps les professeurs avaient, de concert avec la direction, mis au point un nouvel horaire de cours.

Hier soir, des parents ont organisé une assemblée d'information pour faire le point sur la situation.

Montréal érigerait un garage de stationnement de \$1 million

par Jean-C. Leclerc

La ville de Montréal a l'intention d'investir plus d'un million de dollars dans la construction d'un garage de stationnement de 280 unités, soit un prix de revient de plus de \$4.000 par unité. Ce garage de stationnement serait situé entre les avenues Mountain Sights et Trans Island, au nord-ouest du chemin Queen Mary.

Un décret d'expropriation en ce sens doit être adopté ce soir par le conseil municipal.

Le garage serait érigé sur quatre niveaux. La capacité totale en espace de stationnement serait d'environ 70

unités par plancher, soit 280 unités possibles.

La réalisation du projet obligera à démolir trois bâtiments résidentiels de deux étages, soit six logements rue Trans Island, et affectera un nombre de 27 personnes environ, signale l'administration municipale.

Un crédit de \$298.729 est demandé ce soir, réparti comme suit:

- \$247.100, soit le double de l'évaluation municipale des immeubles à exproprier;
- \$29.655 en frais de finances;
- \$12.355 en frais d'expertises;

- \$6.400 pour les démolitions;
- \$2.860 en frais judiciaires, et
- \$350 pour la révision du plan et la description technique.

Cette dépense est entièrement payable par la ville, "étant donné qu'il s'agit d'acquisitions pour fins municipales".

Le service d'urbanisme estime à \$645.000 le coût de construction du garage, advenant la réalisation du projet, et à \$1.14 million le coût total d'investissement, soit un prix de revient de \$4.090 par unité de stationnement.

L'ordre du jour de l'assemblée du conseil de ce soir comporte une centaine d'articles.

Parcs et églises

Parmi les projets soumis au conseil, signalons l'offre de la paroisse Sainte-Elisabeth-du-Portugal de louer au prix de \$1.00 par an pour cinq ans un terrain de 28.800 pieds carrés, pour un terrain de jeu qui remplacerait un parc fermé par la construction de la route transcanadienne.

D'autre part, la ville est prête à vendre pour \$70.000 un emplacement de 28.000 pieds carrés, soit une partie du parc Villeraie à l'angle des rues Jarry et Christophe-Columb, en vue de la construction d'une église par l'Eglise orthodoxe roumaine de Montréal.

Montréal est également prête à vendre un emplacement de 28.500 pieds carrés, angle Chabanel et André-Grasset, au prix de \$22.700, en vue de la construction d'une église par la paroisse Saint-Isaac-Joques.

L'administration recommande également au conseil d'approuver un projet de bail par lequel Montréal loue à \$250 par mois un local de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, pour les besoins du service de Santé, au 2314 est, rue Sainte-Catherine.

De même, le Service social Richelieu offre sur la rue Centre deux espaces en location, au prix annuel de \$926 et \$486 pour le bien-être social et le service des parcs, pour desservir le district de la Pointe-Saint-Charles.

Montréal ira en Cour suprême défendre la "taxe volontaire"

La ville de Montréal a décidé de porter en Cour suprême l'affaire de la loterie municipale connue sous le nom de "taxe volontaire". La perception des contributions sous cette formule continuera donc jusqu'à ce que le tribunal de dernière instance donne son avis sur la réponse majoritaire formulée par la Cour d'appel de Québec.

La décision de la ville a été annoncée par le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, au sortir d'une réunion du comité hier matin.

M. Saulnier, qui a insisté pour parler de "l'opinion" de la cour d'appel plutôt que du "jugement" a été bref, précisant que les avocats de Montréal feraient valoir devant la Cour suprême les mêmes arguments que devant la Cour d'appel.

Le président du comité exécutif a également confirmé que Montréal "a l'intention de poursuivre l'exploitation du système de contribution volontaire comme par le passé et invite tout le monde à y souscrire avec plus d'enthousiasme que jamais".

On sait que la loterie municipale n'a rapporté au cours

des quatre premiers mois d'opération qu'un peu plus de \$4 millions. S'il fallait que la décision de la cour influe négativement sur les prochaines contributions, cela réduirait d'autant le succès mitigé que remporte la "taxe volontaire" lancée par l'administration Drapeau-Saulnier.

Tous les observateurs s'accordent en effet à prédire une hausse des taxes à Montréal d'ici quelques mois. L'administration n'attendrait qu'un moment "psychologique" pour décréter la hausse de façon à n'en pas supporter l'odieuse.

Date limite

La date limite pour souscrire à la taxe volontaire de septembre a été fixée au 26 du mois, a-t-on annoncé hier.

Le choix des candidats se fera au centre récréatif Maisonneuve, 3000 rue Viau, dimanche 6 octobre, à 19.00 heures et l'examen des candidats choisis se déroulera le dimanche 13 octobre au même endroit, à midi.

D'autre part, on a appris que les souscriptions de septembre dépassent celles du mois d'août.

ACHETONS - VENDONS ECHANGIONS
LIVRES DE CLASSE
Usagés et neufs
ECONOMISÉZ JUSQU'A 40%
Moins 10% sur votre papeterie et autres avantages si vous présentez cette annonce
MÉNARD
222 est, Ste-Catherine 861-5621

C'est le temps de faire installer les
GOUTTIÈRES
(ho-do)
galvanisé-cuivre-aluminium
Estimation gratuite
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

PEUGEOT
2245⁰⁰
ROGER
AUTOMOBILE LTÉE
932-2925

LaSalle
L'Événement tant attendu!
LE PAVILLON
est enfin réouvert
"Une CUISINE insurpassable dans les plus beaux cadres à Montréal."
Savourez vos plats favoris en dansant au son de la musique de MIGUEL MAURA et son quartette.
Tous les dimanches, le fameux **BUFFET, FROID ET CHAUD** à partir de 6 heures \$6.00 enfants moins de 10 ans \$3.00
Stationnement gratuit
1240 rue Drummond, Montréal.
Pour réservations: PHILIPPE
866-6492

INSTITUT 222 INC.
222 Language School
Ecole de langues
4970 Queen Mary Rd.
Montréal Qué.
Tel. 735-2636

Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe
COURS DE CONVERSATION
• Matin, après-midi, soir
• Privé, semi-privé, groupe
• Cours accéléré
• Programme spécial pour Compagnie
• Leçon d'essai gratuite
• Programme de 2 à 20 semaines
• Enseignement de 2 à 5 fois par semaine
• Durée session: 1h. demie à 9h.
• Prospectus sur demande
INSTITUT 222 INC.

Devenez bilingue, trilingue... rapidement, économiquement.

Berlitz dans le Québec

ALMA 688-8888 • BIMOUSKI 723-1944
CHICOUTIMI 549-7474
ROUYN 762-0282
VAL D'OR 824-2300
QUÉBEC 529-6161
SHAWINIGAN 537-0416
TROIS-RIVIÈRES 378-2811
JOLIETTE 756-0438
REPERTIGNY
ST-JÉRÔME 436-1396
STE-THÉRÈSE
MONTRÉAL 288-3111
OTTAWA 232-5343
VALLEYFIELD 371-3010
VICTORIAVILLE 758-1333
SOREL 743-4679
DRUMMONDVILLE 478-7000
ST-HYACINTHE 773-7022
SHERBROOKE 569-9179
GRANBY 378-8787
ST-JEAN 346-6100

Cours de conversation anglaise
Également: espagnol — français
allemand — russe — italien — japonais
portugais.
Leçons particulières — cours collectifs.
Jour, Soir.

Berlitz
Langues vivantes

GRATIS ET SANS ENGAGEMENT!
 Veuillez me faire parvenir tous les renseignements concernant les cours qui sont donnés à
 Veuillez me réserver la date du pour une leçon test de démonstration et de familiarisation.
Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Tél: _____

Écoles Berlitz - Langues vivantes
du Canada Ltée. Siège Social: 1 Place Ville-Marie, Montréal
L.D. 26-9-68

La rentrée de M. Johnson

Attendu avec impatience non seulement au Québec mais dans tout le pays, le retour de M. Daniel Johnson s'est effectué, hier, dans un climat cordial et sympathique. Le premier ministre paraissait remis de sa maladie. Il était d'excellente humeur, comme toujours. Il était très détendu. Il a parlé avec verve d'au moins une douzaine de questions différentes dont trois retiendront pour l'instant notre attention, soit les rapports du Québec avec la France, la politique linguistique et la marche générale du gouvernement québécois.

Sur les rapports du Québec avec la France, M. Johnson a manifesté une maîtrise et un sang-froid remarquables.

En quelques phrases habiles et pertinentes, il a disposé avec aisance de la fausse affaire suscitée autour de M. Rossillon par le premier ministre du Canada. Il a surtout paru parfaitement à l'aise lorsqu'il s'est agi de définir les rapports du Québec avec la France.

On doit tirer, de cette partie de la conférence de presse de M. Johnson, une conclusion capitale. Québec entend respecter les objectifs généraux de la politique étrangère canadienne. Il n'entend aucunement, toutefois, se laisser imposer un régime de tutelle dans le développement de ses relations avec la France. Le ton employé par M. Johnson pour formuler cette dernière partie de sa conclusion ne laissait place à aucune équivoque. Québec n'entend pas reculer. Si Ottawa veut jouer le tout pour le tout sur ce problème, il y a risque que la tension entre les deux gouvernements soit vite portée à un degré très dangereux. Vu dans cette perspective, le prochain voyage de M. Johnson ne saurait être interprété, quoi qu'en dise M. Lesage, comme une initiative inopportune ou fantaisiste. Il apparaît plutôt comme la réaffirmation délibérée — voire nécessaire, étant donné ce qui s'est passé depuis quelques semaines — d'une politique ferme, à un moment où toute hésitation eût pu être interprétée comme un recul.

Sur la politique linguistique, M. Johnson s'est manifesté hier sous des traits qui le dépeignent assez bien. Clair et inébranlable au plan des principes généraux (de tous les hommes publics canadiens, M. Johnson est l'un des plus compréhensifs qui soit à l'endroit des minorités), il a été en retour, tantôt rassurant et tantôt flottant et imprécis au niveau des applications concrètes.

Traillé entre des tendances extrêmes qui se disputent visiblement sa faveur, M. Johnson a montré une fois de plus de quel

côté l'entraînent ses instincts profonds. Il croit spontanément au droit des autres avec la même conviction qu'il met à défendre le droit des siens. Il lui répugne d'instinct d'opter pour des mesures qui refléteraient en ces matières la moindre pensée de discrimination ou d'imposition arbitraire.

Mais cela ne l'empêche pas, en face de situations concrètes, de chercher comme malgré lui à reculer devant les décisions à prendre. Dans le cas de St-Léonard, M. Johnson a laissé entrevoir la perspective prochaine d'une solution métropolitaine qui respecterait les droits de tout le monde. Il s'est toutefois gardé d'exprimer la moindre opinion précise sur la décision des commissaires locaux qui a donné naissance à la situation que l'on sait.

De même, quand il a cherché, à l'instar de M. Jean-Noël Tremblay, à comparer le cas du Québec à celui de l'Ontario, il a sans doute séduit les esprits peu avertis. Il a omis de dire, cependant, que le cas de l'Ontario est passablement différent de celui du Québec, étant donné que la province voisine ne compte pas dans son sein une métropole à caractère bilingue comme Montréal et que les motivations économiques qui peuvent inciter à l'étude du français en Ontario ne sauraient se comparer à celles qui obligent des milliers de Canadiens français du Québec à apprendre l'anglais.

On sent qu'en pratique, M. Johnson n'est pas prêt à définir de façon rigoureuse une politique linguistique. Il perçoit d'instinct ce que devraient être les lignes directrices d'une telle politique : à ce niveau, ses perceptions paraissent tenir compte à la fois de certains principes essentiels et de la réalité d'aujourd'hui. Mais quand il s'agit de préciser ce que pourrait être cette politique dans des secteurs précis comme l'école ou l'industrie, on sent que le premier ministre est encore en recherche. Appliquée au cas de Saint-Léonard, cette attitude est mauvaise parce qu'elle retarde de six mois sur les événements. Considérée à un plan plus général, elle est infiniment préférable à celle de ceux qui ont accédé à la certitude en empruntant des raccourcis qui leur permettaient de fuir le réel.

On avait hâte, enfin, de connaître les projets de M. Johnson en vue du renforcement ou, si l'on préfère, d'un nouveau départ de l'Etat québécois. Celui-ci est plongé depuis des mois dans un immobilisme profond. Jamais, dans des années, on n'a eu, à un tel point, l'impression d'être en présence d'un gouvernement qui

ne bouge point. Dans trop de services, le fonctionnement au ralenti, le gouvernement par oreille semblent être à l'ordre du jour.

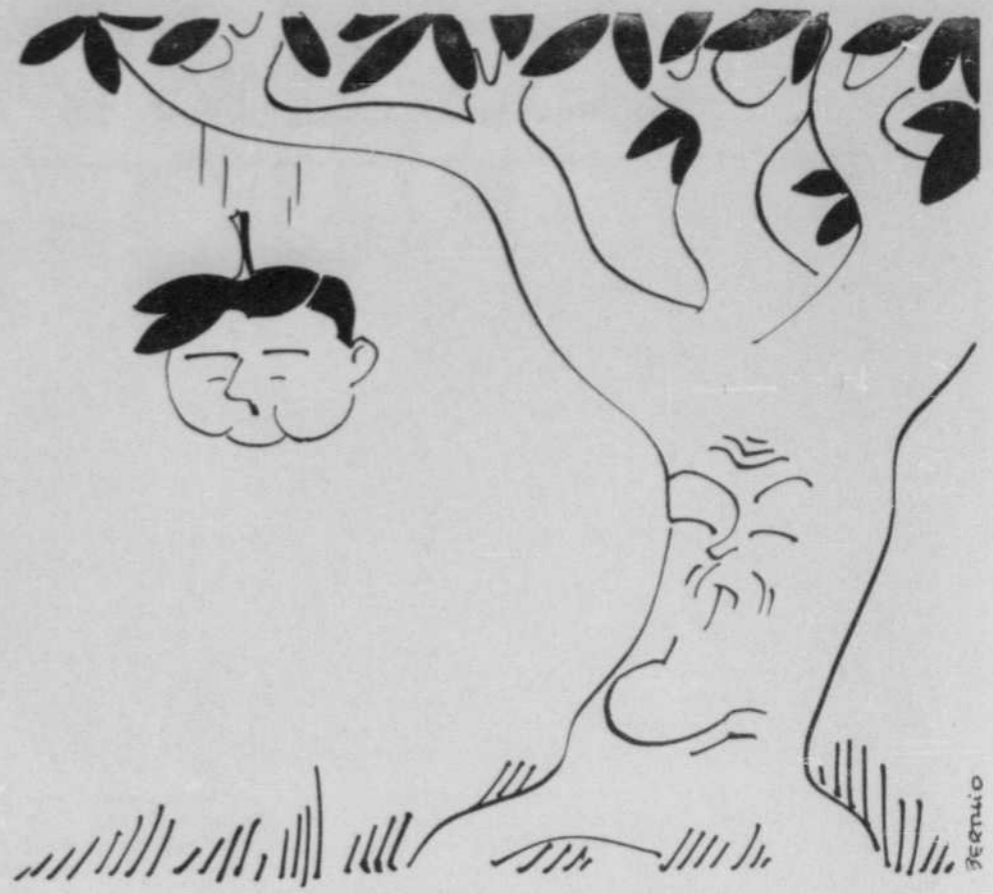
On souhaitait que, devenu plus conscient de cette situation par la grâce de l'éloignement, M. Johnson revienne avec de vigoureux projets de réorganisation et quelques décisions ou nominations spectaculaires qui eussent pu être le signe d'une volonté d'action énergique.

Or, à peu près rien, dans ce qu'a dit le premier ministre, n'invite à l'optimisme. M. Johnson a vaguement laissé poindre la possibilité d'un remaniement du cabinet à l'automne. Il a parlé d'une réorganisation au sein de son propre bureau. Ni la maigre nomination qu'il a annoncée, ni les vagues observations qu'il a formulées, n'ont laissé percer chez lui une conscience le moindrement vive du ralentissement intellectuel et administratif qui s'est emparé de l'appareil gouvernemental.

Le gouvernement de M. Johnson administre prudemment, depuis plus de deux ans, les affaires de la province. Il court d'une échéance à l'autre avec un sens exemplaire des limites que doit savoir s'imposer un gouvernement dont les obligations financières ont atteint un sommet dangereux. Mais il paraît insuffisamment équipé, tant au niveau du cabinet que des personnalités qui évoluent dans le "inner sanctum" du pouvoir, pour jouer le rôle dynamique et créateur que les Québécois ont appris, ces dernières années, à attendre de leur gouvernement. Sur ce plan, la conférence de presse de M. Johnson n'a pas ouvert de perspectives vraiment nouvelles.

A moins que M. Johnson ne s'attaque immédiatement à ce problème grave, il viendra de plus en plus, nonobstant les bonnes résolutions prises aux Bermudes, prisonnier du système qui a fait de lui un esclave depuis qu'il est premier ministre et qui a ralenti l'activité du gouvernement dans la mesure même où celle-ci devenait plus dépendante de la personne du chef. Jamais peut-être premier ministre québécois ne fut aussi peu autocrate que M. Johnson. Jamais, par contre, un gouvernement n'est peut-être devenu aussi rapidement et aussi totalement dépendant de son chef. Ce contraste illustre le danger qui guette les uns après les autres les premiers ministres du Québec. Le seul moyen de parer à ce danger, c'est de hausser sans cesse les exigences intellectuelles et administratives qui vont de pair avec l'exercice du pouvoir. M. Johnson se rend-il compte que cela est pour lui et son gouvernement une question de vie ou de mort?

Claude RYAN



Paul Gérin-Lajoie : je suis mûr...

LIBRE OPINION

Problèmes linguistiques et structures scolaires

par Jacques Lalande, professeur

Le problème linguistique dans l'enseignement au Québec devient chaque fois plus aigu. Les francophones réclament, exigent de plus en plus que le français devienne partout la première langue d'enseignement. Les anglophones tiennent absolument aux privilèges qui leur permettent tout naturellement d'assimiler les immigrants et d'augmenter ainsi le nombre des unilingues anglais.

Il y a surtout un problème d'ordre administratif qui pourrait s'appeler le parallélisme des administrations. En effet, il y a au Québec deux systèmes d'enseignement, l'un catholique, l'autre protestant, qui n'ont à peu près aucun contact entre eux, presque deux ministères de l'éducation séparés. Ensuite, les commissions scolaires catholiques sont habituellement divisées en secteurs français et anglais; cela complique l'administration qui doit être bilingue et cause ainsi un doublement de plusieurs services, sans compter l'augmentation des frais de papeterie et de traduction causée par ce bilinguisme. Enfin, sauf à Montréal et à Québec, les niveaux primaire et secondaire dépendent de commissions scolaires différentes, ce qui multiplie encore les administrations. Dans la ville que j'habite, pas moins de quatre commissions scolaires se disputent la clientèle scolaire: deux commissions catholiques et deux protestantes. Une telle complication, une telle dispersion des efforts et des deniers publics au siècle de la "productivité" est un anachronisme qui aurait dû être corrigé depuis des années.

Les professeurs, appuyés par de nombreux parents, demandent que les commissions scolaires dites locales disparaissent pour s'intégrer aux régionales; cette solution résout une partie du problème en faisant disparaître le cloisonnement entre le primaire et le secondaire, mais elle laisse intacte la barrière entre les catholiques et les protestants.

On étudie actuellement la possibilité de diviser les systèmes non pas d'après les religions, mais d'après les langues; ainsi, on ferait disparaître la cloison religieuse pour la remplacer par un mur linguistique. Il semble évident que le comité de restructuration scolaire, formé l'automne dernier par le ministre de l'éducation, recommandera une division de l'île de Montréal en sept commissions scolaires francophones, puis une nouvelle division de la même île en quatre commissions scolaires anglophones. C'est perpétuer d'une façon presque sadique une situation qui ne peut que susciter des conflits par la concurrence qu'elle maintient entre deux systèmes parallèles. Cette proposition porte en elle-même sa condamnation: c'est cela le véritable séparatisme où deux groupes de citoyens vivent en marge l'un de l'autre sur un même sol, dans une même ville. Sans compter que deux systèmes d'enseignement, ça coûte

beaucoup plus cher qu'un seul. Qu'est-ce que les anglophones, qui sont moins de vingt pour cent de la population, peuvent décemment réclamer? Un système d'enseignement qui leur permette d'apprendre à lire, à écrire et à parler parfaitement leur langue, qui respecte tous leurs droits légitimes. En toute justice, ils ne peuvent réclamer rien de plus. Certainement pas que la majorité se voie imposer un bilinguisme administratif et un doublement des institutions d'administration française qui leur coûtent très cher et qui lui coûtent très cher.

Pour des raisons d'efficacité administrative et pédagogique et aussi par souci d'économie, il nous faut unifier le système actuel en appliquant le principe: un territoire, une commission scolaire. C'est-à-dire que sur un territoire donné, il y aurait une seule administration scolaire au lieu de plusieurs, comme c'est le cas. Le territoire pourrait correspondre à celui des régions catholiques actuelles, par exemple. La commission scolaire devrait avoir juridiction sur toutes les écoles catholiques, protestantes, ou autres, situées sur son territoire. Sa seule langue d'administration et sa langue normale d'enseignement serait le français. Cette mesure sauverait des dizaines et peut-être des centaines de millions de dollars, en diminuant les frais d'administration, de papeterie, de traduction, etc., et en coordonnant tous les services.

Cependant, est-il possible de rendre justice aux anglophones résidant actuellement au Québec? Pourrait-on respecter leur droit légitime d'apprendre parfaitement leur langue à l'intérieur de ce système unifié? Oui et très facilement. Avec la polyvalence, le problème est résolu. Par exemple, pendant que l'élève francophone étudie l'anglais comme langue seconde, l'élève anglophone étudie l'anglais comme langue maternelle et peut même disposer de périodes supplémentaires pour parfaire sa connaissance de l'anglais, pendant que l'étudiant francophone suit une autre activité. L'élève anglophone pourrait même avoir des cours donnés en anglais dans certaines matières dites "de

culture" comme l'histoire, la géographie, la religion, les langues étrangères, etc.; mais l'essentiel de l'enseignement, c'est-à-dire le français, les mathématiques et les sciences doivent être données en français pour tous, sans distinction, afin que tous les jeunes Québécois apprennent à s'exprimer parfaitement en français.

Ainsi, qu'on ne "divise" pas l'île de Montréal en commissions francophones et anglophones; qu'on y établisse une dizaine de commissions scolaires d'administration française qui donneraient aux anglophones une partie de leurs cours en anglais, aussi bien au cours primaire qu'au cours secondaire.

Naturellement, ces réformes doivent s'accompagner d'autres mesures, pas seulement "incitatives", qui rendent le français indispensable au Québec: affichage français, unilinguisme progressif dans les services publics, sauf dans certains cas précis comme le tourisme, obligation pour tous les citoyens du Québec de correspondre en français avec le gouvernement du Québec, etc.

Cette solution semblera radicale à plusieurs personnes, surtout celles qui ignorent le problème. Mais je suis sûr que toute autre mesure ne serait qu'un cataplasme qui, en retardant les échéances, ne ferait qu'envenimer le problème.

Les anglophones doivent se faire une raison et accepter que le français soit la langue de l'éducation, sinon ils courent le risque d'être privés brutalement de tous leurs droits, même légitimes ou même d'être victimes de la violence provoquée par certains de leurs dirigeants. Les revendications actuelles des francophones sont très modérées, mais la tension monte rapidement. Les Beale, Malone et autres portent une lourde responsabilité. Ceux-là sont les véritables séparatistes, les authentiques semeurs de haine. Que le gouvernement prenne ses responsabilités et sorte enfin de son immobilisme. Le salut du français au Québec est, beaucoup plus urgent que la récupération de pouvoirs protocolaires ou le sort du Gabon.

■ lettres

Le sens d'une expérience

Je suis arrivé au Québec il y a quatre ans et avant de mettre le pied dans la Nouvelle France, je m'étais préoccupé, en Italie, d'apprendre comme il faut la langue de Corneille.

Une fois rendu à Montréal, tout seul, puisque je ne connaissais personne dans la métropole, j'ai commencé à chercher un emploi comme dessinateur architectural, qualification qui m'avait permis d'émigrer au Canada.

Partout on m'écartait parce que je ne parlais pas l'anglais, étant donné que tous les employeurs étaient des anglophones. Imaginez vous qu'une fois on a dû parler en

...latin avec un ingénieur, pour se comprendre...

Bref, dans l'espace de quelques semaines, j'ai dû renoncer à mon emploi de dessinateur pour m'adapter à d'autres travaux, faute de connaître la langue de Shakespeare. Alors, messieurs les francophones, comment faite-vous dans mon cas et dans des milliers d'autres comme le mien?

Enfin, je pense, chers francophones, que si vous voulez parler de l'unilinguisme au Québec, vous devez le faire seulement en récitant un "eternel" mea culpa".

ROCCO LUCCHENTA
Montréal, 20 septembre 1968

bloc-notes

Sur une résolution du conseil de Saint-Michel

Y a-t-il anguille sous roche? Nous l'ignorons totalement, mais le ministre ferait bien de s'en assurer.

De quoi voulons-nous parler? Tout simplement de la résolution adoptée avant-hier par le conseil municipal de Saint-Michel touchant la tenue d'un référendum sur l'annexion à Montréal.

Il est de notoriété publique que les autorités de cette ville de banlieue, le maire Maurice Bergeron en tête, sont opposées à l'annexion. Il est également de notoriété publique que le ministre des Affaires municipales, se rendant à une requête du Comité d'épuration municipale de Saint-Michel, a promis récemment de faire tenir ce référendum sous l'autorité de son ministère.

Le ministre était à la veille de fixer la date de cette consultation populaire. Le conseil de Saint-Michel lui a demandé le pion en décrétant que le référendum aura lieu le 20 octobre.

Il n'y a rien à redire à la date. C'est un dimanche comme l'a toujours souhaité le Comité d'épuration municipale. La tenue d'un scrutin, le dimanche, permet normalement une plus forte participation des citoyens. De plus, le référendum précéderait l'élection municipale prévue pour le 4 novembre. Il y aurait moins de danger ainsi que les cartes soient mêlées.

Mais pourquoi le conseil municipal de Saint-Michel a-t-il décidé de prendre lui-même l'initiative de ce référendum alors que le ministre avait fait savoir qu'il s'occupait de la chose et qu'il allait en déterminer la date dans un très bref avenir? On a l'impression, malgré soi, que ce conseil veut garder dans ses mains les leviers de commande et organiser une consultation à sa manière. Cela ne nous inspire aucunement confiance. Est-ce compatible avec un vote vraiment libre?

Dans la dépêche qui nous apprendrait cette décision du conseil municipal, il n'était pas question de la surveillance du ministère des Affaires municipales. On ne disait pas non plus que des citoyens seraient éligibles à voter. Ce sont deux points importants qui continueront de nous inquiéter tant qu'ils n'auront pas été éclaircis.

Impartialité du vote

Pour nous, en effet, il est capital que le référendum se fasse sous la direction et le contrôle du ministère. Nous voulons être sûrs que les listes d'électeurs seront scrupuleusement préparées et que les scrutateurs seront bien impartiaux. Ces scrutateurs ne doivent être ni des partisans de l'équipe de l'hôtel de ville, ni des partisans du Comité d'épuration. Ils doivent être au-dessus de tout soupçon.

Il ne faudrait pas également que seuls les propriétaires fonciers soient admis à voter. Ce droit devrait être accordé à tous les contribuables, c'est-à-dire à tous ceux qui paient soit la taxe foncière, soit la taxe d'eau, soit la taxe d'affaires. Comme aux élections municipales, quoi!

En d'autres termes, nous ne serions pas satisfaits d'un petit référendum-maison concocté et manipulé par une équipe que le gouvernement québécois a jugé bon de mettre en tutelle. D'ailleurs, justement, comment se fait-il qu'un conseil en

tutelle comme celui-là puisse adopter seul une résolution de cette importance?

C'est à y perdre son latin. Le ministère des Affaires municipales qui, entre parenthèses, doit être félicité d'avoir reconnu la nécessité d'un référendum, n'a pas le choix. Il lui incombe d'assumer toutes ses responsabilités et d'être présent à toutes les phases de l'opération. Les citoyens de Saint-Michel ne doivent pas être victimes d'une fustierie. Tous les contribuables doivent pouvoir se prononcer sans craindre d'encourir les foudres d'une clique quelconque.

La rédaction même des questions ou de la question qui apparaîtra sur le bulletin de vote doit être parfaitement claire et nullement tendancieuse. Le jour du vote, également, une protection policière adéquate s'imposera qui inspirera bien davantage confiance si elle relève de la Sûreté provinciale.

Le ministère pourrait encore assurer, à l'intérieur des bureaux de votation (qui devraient être regroupés dans de grandes salles publiques), la présence de représentants des pro et des anti-annexionnistes.

Ces représentants pourraient s'assurer, notamment, que les urnes sont bien vidées au moment où commencent la votation.

Règlement d'annexion

La ville de Montréal doit, entre-temps, adopter son règlement d'annexion. Ce sera le document capital dans toute cette affaire. Il importera qu'on le fasse parfaitement connaître aux citoyens de Saint-Michel.

ce sujet, car cela risquerait de ne pas correspondre à la réalité".

(Barbara Ward, économiste britannique, spécialiste des problèmes de développement).

"Nous faisons porter le principal de notre attention, dans les questions reliées à l'ordre et à la loi, sur des choses d'intérêt immédiat et de caractère nécessairement officiel. Nous ne savons pas assez, me semble-t-il, ce qu'il faut réellement faire si nous voulons qu'il existe plus d'ordre et qu'il y ait moins de violence. La question, c'est de savoir si nous voulons accorder à ces besoins réels la priorité qu'ils requièrent si nous devons faire face aux problèmes de façon efficace".

(Professeur Paul A. Freund, juriste de Harvard).
New York Times, 23 septembre 1968.

■ propos d'actualité

"L'organisation du Marché commun, non pas telle que le traité de Rome l'avait envisagée avec son idéologie politique dont j'ai dit, discrètement mais clairement, que nous la rejetons, mais en fonction d'une conception de grand ensemble économique, n'a de valeur, à nos yeux, que si elle répond non seulement aux intérêts nationaux des pays membres du Marché commun, mais si elle a en outre une orientation vers l'indépendance politique des nations européennes".

(Michel Debré, ministre français des affaires étrangères).

"Que le Nigéria soit fédération ou confédération, si l'intégrité du pays est maintenue, c'est l'essentiel pour les uns et pour les autres. Ce changement d'appellation est peu de chose si l'on peut arrêter les massacres d'un côté et de l'autre".

(Président Emile Zinsou, président de la République du Dahomey, au sortir d'un entretien avec le général de Gaulle).

"La responsabilité de la violence est une responsabilité que chacun doit prendre pour soi, dans le concret des situations. Aucune Eglise ne peut légiférer à

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre
TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

des idées

des événements

des hommes

La participation dans l'entreprise en France

Les vicissitudes de la "troisième voie" sociale

par Pierre Drouin

PARIS (Le Monde) — Le squelette de la participation est en place depuis la conférence de presse du général de Gaulle. Il ne donne plus de cauchemars aux chefs d'entreprise, même s'ils se demandent quelle sorte de chair les experts vont mettre autour. Les idées de M. Capitant, qui avaient si fort ému le C.N.P.F. avant les vacances, ont rejoint aux oubliettes celles de M. Vallon et de M. Loichot. Il se confirme de plus en plus que l'on ne touchera pratiquement pas à la structure juridique des entreprises, mais que tout l'effort portera sur l'amélioration de leur organisation interne, par le biais des comités d'entreprise, le but étant de marier la démocratie et l'efficacité. C'est dire que le ou les nouveaux textes en préparation (1) se contenteront de définir un cadre.

Seuls seront déçus ceux qui imaginaient la venue d'un "grand soir" réformiste parce que le général de Gaulle le voulait et parce que "le temps était hors des gonds" (Shakespeare) en mai-juin derniers. En fait, les pragmatistes sont en train de l'emporter sur les doctrinaires et les juristes. S'en fera-t-il?

Déjà, bien des textes

Nous avons trop vécu de mythes et de lois. Le beau rêve de l'association capital-travail a été caressé bien avant le général de Gaulle, et d'autres que lui ont essayé de le faire passer dans les textes. L'essentiel de

ce qu'on veut faire admettre aujourd'hui était déjà dans la loi Chéron sur la participation de 1917, sauf l'obligation pour les entreprises d'adopter la forme de société nouvelle.

Quand on relit la charte des comités d'entreprise (ordonnance du 22 février 1945 et loi du 16 mai 1946), qui, eux, sont obligatoires pour toutes les entreprises qui occupent plus de cinquante salariés, on est frappé de l'étendue de leurs pouvoirs.

Rappelons que, dans l'ordre économique, le comité d'entreprise "est obligatoirement consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise", qu'il est "obligatoirement informé des bénéfices réalisés par l'entreprise et peut émettre des suggestions sur l'affectation à leur donner", "qu'il étudie toutes les suggestions émises par la direction ou par le personnel dans le but d'accroître la production et d'améliorer le rendement de l'entreprise".

Dans les sociétés anonymes, la direction est tenue de communiquer au comité avant leur présentation à l'assemblée générale des actionnaires le compte des actions et pertes, le bilan annuel, le rapport des commissaires aux comptes, etc. Le comité d'entreprise peut convoquer les commissaires aux comptes pour recevoir des explications sur la situation financière de l'entreprise et formuler toutes observations utiles qui seront transmises à l'assemblée générale des ac-

tionnaires. Deux membres du comité d'entreprise assistent, avec voix consultative, à toutes les séances du conseil d'administration.

On sait également que le comité d'entreprise coopère avec la direction à l'amélioration des conditions collectives de travail et de vie du personnel et qu'il assure ou contrôle la gestion des oeuvres sociales de l'entreprise.

Dès 1945, on le voit, le principe de la "participation" était nettement affirmé, l'intérêt matériel des travailleurs aux résultats des entreprises ayant été, lui, prévu — sans grand succès — par les ordonnances de 1945, puis surtout — on jugera bientôt sur pièces — par l'ordonnance du 17 août 1967.

De Gaulle, comme Mao...

Le gouvernement semble avoir compris que ce n'est pas en ajoutant de lourdes pièces législatives nouvelles à l'arsenal déjà constitué qu'il fera déboucher sur un "nouveau cours" social. Il veut susciter un état d'esprit, une mode, ce qui explique l'insistance avec laquelle le président de la République et les ministres brodent sur le thème de la "participation" dans leurs discours et le chargent d'affectivité.

"La participation change la condition de l'homme" (général de Gaulle); "La participation doit devenir un maître-mot" (M. Couve de Murville). La magie du verbe étant l'un des puissants leviers du régime, on peut

être assuré que cette incantation aura la vie dure. C'est le côté Maode de Gaulle. Il ne faut pas diffuser de petits livres rouges sur la participation, mais, manifestement, il croit aussi à la dynamique de l'obsession.

Le conditionnement psychologique, dans un pays qui refuse les méthodes totalitaires, est une entreprise difficile. Si un certain courant de confiance ne passe pas, le gouvernement ne pourra pas plus arriver à ses fins que M. Chéron. A cet égard il faut se fixer sur trois pôles d'attention:

1) Jusqu'ou le gouvernement reconnaîtra-t-il l'exercice des droits syndicaux dans l'entreprise?

Une fois retombée la poussière des négociations de Grenoble, on s'est aperçu que la plus importante des "conquêtes" sociales n'avait pas été la spectaculaire augmentation accordée par le patronat et le gouvernement, mais l'accord sur le principe de la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise. Des années de discussions ont ainsi été économisées grâce à la tourmente de mai-juin. Tourant le dos à l'évolution constatée dans nombre de pays étrangers, le Centre National du Patronat Français avait toujours refusé avec vigueur d'admettre que le syndicat puisse vivre sur le terrain du travail, qui était pourtant son lieu d'élection, et en tout cas, de recrutement. Comme nombre de

professeurs se voilent la face à la pensée que la "politique" puisse s'introduire à l'Université, le grand thème de riposte des dirigeants d'entreprise était: "La neutralité à l'usine". (Il n'y avait guère plus que la rue qui n'était pas neutre, et l'on a vu ce que cela a donné).

Mais si un pas a été accompli cette fois en direction des vœux syndicaux, on ne saura s'il est décisif que lorsqu'on connaît le texte qui va être soumis aux parlementaires. Il n'a échappé à personne, lors de la dernière rencontre avec M. Schuman, que les vacances avaient porté conseil aux représentants du patronat, qui s'efforce aujourd'hui de réparer une partie des "dégâts" causés à Grenoble dans l'édifice de ses principes.

La petite phrase du général sur les confédérations syndicales "qui ne peuvent s'empêcher de se politiser" pourrait laisser penser que du côté du pouvoir également on chicanera sur les droits syndicaux dans l'entreprise. Mais le gouvernement n'est pas sans savoir que les organisations de salariés font de cette affaire le "test" de sa volonté d'ouvrir de nouvelles chances à cette fameuse participation. Le jeu pourrait donc consister à être assez libéral dans l'ouverture des usines aux syndicats, quitte à s'efforcer de minimiser leur rôle dans le jeu des instruments chargés d'accroître la participation, ce qui amène à poser une deuxième question:

Le pilier de la réforme

2) Comment revigorer les comités d'entreprise qui seront

calisation" des travailleurs, la condamnation de la "collaboration de classe" l'expiant également. Et si la "base" n'a pas tellement poussé pour que cela change, c'est aussi parce que l'expérience a prouvé que, trop souvent, le comité d'entreprise gardait pour lui de nombreuses informations qui étaient mises à sa disposition au lieu de les répercuter à tous les étages de l'entreprise, dans le personnel.

Ces faits ont conduit le gouvernement à se demander si le monopole de la présentation de candidats par les organisations syndicales les plus représentatives n'était pas abusif et la phrase de la note-cadre de l'Élysée sur les élections "au suffrage universel et au scrutin secret, les candidatures étant librement présentées" a été interprétée — sans qu'on ait confirmation du bien-fondé de cette exégèse — comme le fait que le syndicat ne serait plus le passage obligé pour poser sa candidature au comité d'entreprise. On voit bien le danger d'une telle novation: l'éparpillement des positions, le risque de ne tenir compte que des intérêts de "boutique", mais faut-il grossir l'importance de cette querelle? Il se peut que des travailleurs qui n'entendent pas, pour de multiples raisons, prendre une carte syndicale, soient tentés par un poste au comité d'entreprise. Une fois élus, ils s'apercevront vite que la seule façon de mener un travail efficace est de s'appuyer sur une organisation solide et, contrairement à ce qu'on peut penser à première vue, il y a peut-être là une voie détournée pour faciliter le recrutement syndical. Ce qui est d'autant plus plausible que la reconnaissance de la section syndicale dans l'entreprise donnera enfin aux gouvernements représentatifs des travailleurs le levier qui leur manquait jusqu'alors.

Plus important semble être de savoir comment pourra effectivement circuler l'information du haut en bas de l'entreprise et comment les avis pourront remonter de la base au sommet, faute de quoi les ré-

formes envisagées seraient un leurre.

Un exercice pratique

3) Comment seront mises en pratique les formules d'intérêt financier des salariés aux résultats de l'entreprise?

C'est sur ce thème-là qu'un exercice pratique de participation pourra commencer. Il y a déjà là une matière riche de dialogue, qui pourra déborder largement, lors de la discussion des accords, les étroites computations financières, pour englober toute la question de la marche de l'entreprise. Si l'on part du bon pied sur ce terrain, le climat des rapports sociaux peut s'en trouver effectivement modifié. Ainsi, l'intéressement à un groupe d'objectifs de gestion ("prime d'objectifs") permet de sensibiliser le personnel aux problèmes essentiels de l'entreprise. En fixant l'attention sur quelques points clés généraux (chiffres d'affaires, amélioration du prix de revient) ou plus particuliers à telle ou telle entreprise, on pourrait ainsi à tous les niveaux de l'état-major à l'atelier, faire entrer dans un jeu non bureaucratique l'ensemble des travailleurs.

Ce sont de telles réalisations concrètes qui seules, pourront servir cette évolution des mentalités permettant ensuite de passer sérieusement un jour des suggestions... à la cogestion. C'est moins exaltant peut-être que d'ouvrir d'un coup cette "troisième voie" dont rêvait le général de Gaulle, de supprimer la lutte des classes, de changer le monde. Mais comme l'écrivait jadis Paul Nizan à propos d'étudiants révolutionnaires: "Ils ne savaient pas encore comme c'est lourd et mou, le monde, comme il ressemble peu à un mur qu'on flanque par terre pour en monter un autre beaucoup plus beau".

1) Ils ne feront pas l'objet de négociations avec les syndicats et les patrons mais seulement de consultations et seront envoyés au Conseil économique et social avant d'être adressés au Parlement.

Les nouvelles universités du Royaume-Uni

Au cours de la dernière décennie, neuf nouvelles universités ont été fondées au Royaume-Uni dans le cadre du programme d'expansion accélérée de l'enseignement

supérieur. Ce sont les Universités du Sussex (à Brighton); d'York; d'Est-Anglie (à Norwich); de Lancaster; de Kent; à Cantorbéry; de l'Essex (à Colchester); de War-

wick (à Coventry); de Stirling; et la Nouvelle Université d'Ulster (à Coleraine, en Irlande du Nord), qui doit accueillir ses premiers étudiants en octobre 1968. Les deux dernières ont été fondées en 1964 et 1965 respectivement; les sept premières, entre 1958 et 1961. En outre, d'anciens instituts de technologie supérieure et des établissements analogues d'Ecosse ont accédé au statut d'universités, mais n'étant pas de nouvelles institutions, ils ne sont pas inclus dans ce document.

On a annoncé en 1965 que l'augmentation projetée des places d'universités étant dans les possibilités des universités existantes, on ne créerait pas de nouvelles universités pendant dix ans. La seule exception est l'Université des Ondes (Open University) qui assurera des cours dont certains menant à des diplômes de niveau universitaire, par une combinaison de leçons par la télévision (la deuxième chaîne de la BBC — BBC2), par la radio, par correspondance, et par un réseau de centres d'enseignement auditif et visuel. Aucune qualification académique particulière ne sera exigée pour l'inscription à ces cours; mais l'on fera preuve d'autant de rigueur que dans les autres universités pour l'octroi de diplômes, lesquels seront décernés suivant un système de points accordés à la fin de chaque série de cours. L'ouverture de l'Université des Ondes est prévue pour l'année financière 1970-71.

Les nouvelles universités se développent rapidement. Au début de l'année académique 1967-68, elles comptaient déjà un total de quelque 12.000 étudiants. Et chacune d'elles projette d'accueillir plus de 3.000 étudiants dans les dix ans suivant son ouverture. L'Université du Sussex a déjà atteint cet objectif et la plupart des autres sont en bonne voie de le réaliser. Au-delà de cette période, les nouvelles universités continueront de se développer (les vice-chanceliers des universités de l'Essex et de Warwick ont parlé d'objectifs finaux portant sur 20.000 étudiants) et joueront un rôle de plus en plus important dans le développement de l'enseignement universitaire. Au début de l'année académique 1967-68, on comptait au Royaume-Uni 43 universités et quelque 205.000 étudiants à plein temps, contre 22 universités et 98.000 étudiants en 1957-58. L'Etat s'est fixé un objectif de 220.000 à 225.000 places dans les universités d'ici 1971-72 et de 350.000 d'ici 1980-81.

Les nouvelles universités offrent pour l'essentiel, les mêmes caractéristiques que toutes les autres universités britanniques. Leurs pouvoirs découlent de chartes royales. Ce sont des institutions autonomes caractérisées par une complète indépendance académique. Elles choisissent elles-mêmes leur personnel et leurs étudiants et décernent leurs propres diplômes. La plupart des universités britanniques accordent deux genres de premier diplôme: un diplôme de la classe "honorable", qui prépare la majorité des étudiants et qui est traditionnellement le plus spécialisé et le plus avancé; et le diplôme "ordinaire", qui est généralement d'un niveau moins élevé et embrasse souvent un plus large éventail de matières. Les titres que confère le premier diplôme varient, mais dans la plupart des universités, le titre est celui de Bachelor of Arts (B.A.) pour les lettres et Bachelor of Science

(B.Sc.) pour les sujets scientifiques. (1) Toutes les universités britanniques sont largement tributaires des fonds de l'Etat. Les fonds publics sont répartis indirectement entre les universités par l'entremise du Comité des subventions aux universités. Plus de 90% des étudiants reçoivent une bourse couvrant une partie ou la totalité de leurs frais d'étude. En conséquence les étudiants des universités du Royaume-Uni viennent de couches de la société plus diverses que ceux de la plupart des autres pays occidentaux. Généralement, les cours préparant au premier diplôme durent trois ou quatre ans, bien qu'en médecine, en art dentaire et en science vétérinaire, ils durent cinq ans. L'année académique est divisée en trois trimestres de huit à dix semaines chacun.

Mais en certains points les nouvelles universités diffèrent des anciennes. Elles ont été fondées par l'initiative de l'Etat et, sauf pour l'Université du Sussex, (2) avec le statut d'université. Il en est résulté que, contrairement aux universités "civiques" fondées au XIXe et au début du XXe siècle, les nouvelles universités n'ont pas été soumises à une période probatoire en tant que collèges universitaires préparant leurs étudiants aux diplômes "extra-muros" de l'Université de Londres. Il leur a ainsi été possible d'expérimenter sur l'organisation des études. En général, elles ont adopté des programmes plus souples et moins spécialisés que ceux des universités plus anciennes; les barrières traditionnelles séparant les disciplines ont été levées et les cours embrassent souvent un large éventail de matières, que ce soit dans le domaine des lettres ou dans celui des sciences, ou dans les deux secteurs réunis. Le maintien des niveaux a été assuré par la constitution d'un comité académique consultatif pour chaque université. Cet organisme se compose de membres d'autres universités.

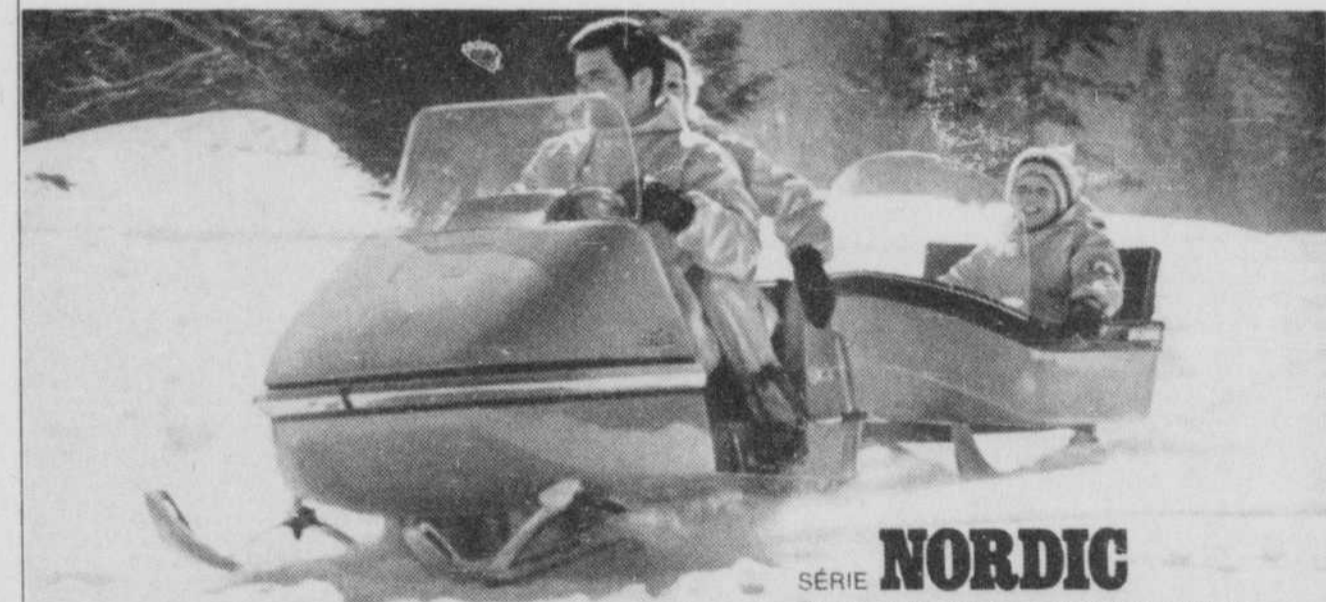
Comme dans les autres universités britanniques, on souligne la nécessité de bonnes relations, personnelles aussi bien qu'académiques, entre étudiants et enseignants. L'enseignement se dispense en petits groupes ou sur une base individuelle. Cet arrangement a été rendu possible par le rapport entre le nombre des enseignants et celui des étudiants: environ 1 pour 9 (contre 1 pour 15 aux Etats-Unis et 1 pour 30 en France).

La plupart des nouvelles universités accordent une grande importance à la vie communautaire. La proportion d'étudiants résidents y est plus élevée que la moyenne de 33% enregistrée pour toutes les universités. Certaines ont institué un "système collégial" au titre duquel tous les étudiants et une bonne partie du personnel, qu'ils soient résidents ou non, sont associés aux collèges constituants. Les nouvelles universités ont modifié la forme d'administration traditionnelle des universités "civiques". Le "conseil" — avec 300 à 400 membres représentant les intérêts locaux — est en général demeuré l'organisme d'administration le plus important; mais, dans la plupart des nouvelles universités, le personnel académique a obtenu à tous les niveaux une représentation accrue dans l'administration. Les universités d'York

Suite à la page 6

ENFIN ARRIVÉ, LE SKI-DOO 69

L'AUTO-NEIGE QUI REND L'PLAISIR SANS ENNUIS



SÉRIE NORDIC
Tout ce qui se rapporte au Nordic est nouveau... à partir de sa chenille de 18" jusqu'à son allume-cigarette automatique. Le nouveau Nordic vous assure une tenue de route d'une souplesse et d'une stabilité inégalées sans rien enlever de l'allant sportif propre à SKI-DOO.



SÉRIE OLYMPIC
Jamais vous ne trouverez une auto-neige dont le prix est inférieur à celui de l'Olympic. Doté d'une puissance idéale et admirablement bien équilibré, l'Olympic vous offre des performances inégalées! Pas surprenant que plus de gens abordent le sport de l'auto-neige à bord d'un Olympic de préférence aux autres marques.



SÉRIE ALPINE
L'Alpine possède une légèreté d'empreinte sans pareille. Grâce à ses deux chenilles de 15" chacune, vous gravirez les pentes raides et filerez à travers les champs à toute vitesse. Vous n'aurez jamais à craindre de rester pris ou de vous enfoncer dans la neige quel que soient les conditions.

RÉSERVEZ VOTRE SKI-DOO 69 DÈS MAINTENANT ET SANS ENNUIS GRÂCE À NOTRE MODE DE FINANCEMENT PRATIQUE.

ski-doo
Bombardier
l'auto-neige par excellence

DISTRIBUTEURS "SKI-DOO BOMBARDIER"

PIGEON MARINE & SPORTS INC.
11, 921 rue Bellevois
MONTREAL-NORD
Tél. 322-1610

PIERRE LUSSIER LIMITÉE
Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 hres
10,490 Boul. Lajeunesse
MONTREAL
Tél. 389-1651-4662

LANTHIER & LALONDE AUTO INC.
4411 rue Papineau
MONTREAL
Tél. 526-4411

RÉAL MOTO INC.
1240 rue Provost
LACHINE
Tél. 634-4161

DÉCOUVREZ UNE CARRIÈRE INTÉRESSANTE ET RÉMUNÉRATRICE

Si vous êtes secrétaire bilingue, trilingue... Si votre emploi actuel ne vous offre aucune possibilité d'avancement, consultez notre orienteur sans tarder.

Il vous indiquera, sans engagement de votre part, comment les cours "BERLITZ PROMOTION" peuvent vous préparer à une carrière intéressante et rémunératrice.

Berlitz Promotion
BUREAU 805 • PLACE VICTORIA • MONTRÉAL
TÉL: 866-7258

PRÉVENIR LA CALVITIE, C'EST DÉJÀ UN PEU LA GUÉRIR...



M. R. A. PIERRE, Trichologue

Qu'est-ce qui cause la calvitie? Peut-on contrôler la chute des cheveux? Quel danger représentent les pellicules? Peut-on faire repousser des cheveux sur des places chauves ou presque chauves?

prévenir ou combattre les ennus capillaires locaux qui entraînent la calvitie. Bientôt vous réaliserez que votre chute de cheveux s'est arrêtée, les pellicules n'existent plus, les démangeaisons cessent, le développement de vos cheveux reprend.

À toutes ces questions et à beaucoup d'autres encore, l'expert capillaire connaît les réponses. Ses connaissances approfondies de sa profession sont le résultat de son expérience.

Ne vous laissez pas tenter par les "cures-miracles" et les "guérit-tout" (à moins que vous ne les ayez déjà essayés ??). Venez plutôt AUJOURD'HUI vous renseigner auprès d'un SPÉCIALISTE.

Le Trichologue R. A. PIERRE vous conseillera les traitements les plus précis, les plus perfectionnés et les plus appropriés à votre cas. C'est exactement ce qu'il vous faut si vous êtes déterminé à

Au choix: Traitement à appliquer à votre domicile par vous-même — ou, si vous préférez, traitement en clinique donné par un personnel compétent.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri
Suite 490 - Tél.: 288-3823 - 288-7378
Sortie du métro Sherbrook - Berri
Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

suites
de la première
page

LA LANGUE

Un peu plus tard, toutefois, le premier ministre devait dire que ceux qui se sont occupés du problème de Saint-Léonard l'ont fait "de façon positive", alors qu'il ne pouvait en dire autant de ceux qui ont organisé une marche sur Ottawa pour y porter leurs doléances, et de ceux qui ont choisi d'aller devant les tribunaux, plutôt que de frapper à la porte du parlement de Québec.

Voici ses propos à cet égard: "On a préféré aller à Ottawa et remercier des gens comme Pat Burns, entre autres, qui sont les meilleurs pêcheurs en eau trouble. Si jamais un Canadien français était aussi fanatique, brassait autant de préjugés et faisait autant appel aux instincts bas, aux instincts les moins recommandables, que Pat Burns le fait auprès de son auditoire, il y aurait un tollé chez les anglophones, chez les Juifs et à Ottawa. Il y aurait une loi même, et je pense que le poste perdrait son permis, mais Pat Burns, lui, peut insulter tous les Canadiens français comme il le fait pratiquement tous les jours, on ne dit jamais un mot. C'est la première fois que j'en parle et je crois que c'est le temps de faire ressortir la différence de la méthode entre le genre Pat Burns et d'autres."

Plus tard, M. Johnson devait dire qu'il était heureux que, en fait, tout se soit bien passé à Saint-Léonard. "Je dirais que nous avons une fa-

çon de faire les choses, nous dans le Québec, je crois, dont nous pouvons nous féliciter et qui peut faire l'admiration du monde."

"En somme, a déclaré M. Johnson, il est absolument nécessaire — et tout le monde s'entend, même les anglophones de bonne foi, lorsqu'on sort le problème du contexte passionnel — que le Québec soit aussi français — tout en étant bilingue et en admettant l'anglais — que l'Ontario est et demeurera anglais tout en admettant du français et en donnant une chance à tous les francophones d'apprendre l'anglais. Ainsi, nous allons voir à ce que tous les anglophones, tous les non-francophones du Québec, aient une chance d'apprendre le "Prevailing Language", comme on dit en Ontario, et le "Prevailing Language" en Ontario, on sait ce que c'est."

M. Johnson a dit d'autre part qu'il serait "illusoire et enfantin" de croire que c'est par une loi — et dont il n'est pas question au gouvernement — que l'on va faire progresser l'usage du français dans l'industrie et les affaires.

"Il n'y aura jamais de législation en ce sens, quant à moi", a dit le premier ministre, selon lequel il y a toutefois "d'immenses progrès à faire" dans ce domaine, même s'il y a des efforts méritoires de la part de certaines entreprises.

Quand on lui a demandé s'il était d'accord avec les vues exprimées par M. Jean-Noël Tremblay, le chef du gouvernement à répondre qu'il semblait y avoir un "prisme déformant" entre les journaux et son ministre, sur lequel certains s'empressent de "tomber dessus", chaque fois qu'il fait une intervention.

Tout comme pour la question linguistique, M. Johnson a repris au sujet de l'immigration des propos déjà connus, auxquels il a apporté peu de précisions supplémentaires.

Ainsi, il a redit que le Québec se proposait d'exercer sa compétence, "et même de l'é-

largir" en ce domaine, "négligé" jusqu'ici par les autorités québécoises. De quelle façon? En établissant, de concert, avec Ottawa, des politiques de sélection des immigrants, de même, en mettant au point des mécanismes d'accueil des nouveaux arrivants et en traitant ces derniers sur le même pied que les autres Québécois, tout en prenant garde d'avoir envers eux une attitude "paternaliste". Il faut faire en sorte, dit M. Johnson, qu'ils puissent s'adapter au Québec tout en conservant leur culture particulière.

Il a redit que la loi portant création d'un ministère de l'immigration était prête et qu'elle serait étudiée à la reprise de la session, à la fin d'octobre. Mais il n'a pas donné de précisions sur le contenu de ce projet de loi.

CABINET

Nous avons appris par contre d'autres sources, que M. Johnson a révélé à ses députés, au cours d'un caucus tenu mardi soir au parlement, qu'un remaniement ministériel aura lieu d'ici peu de temps, probablement avant la reprise de la session, le 22 octobre.

LES NOUVELLES

Suite de la page 5 et de Lancaster ont, par exemple, créé de nouveaux organismes composés de l'ensemble du personnel académique.

(1) Dans les quatre universités les plus anciennes d'Écosse (Edimbourg, Glasgow, Aberdeen et St. Andrews) le diplôme de Master of Arts (M.A.) remplace celui de B.A. A Oxford et à Cambridge, les premiers diplômés de lettres et de sciences confèrent le titre de B.A., tandis que le diplôme de M.A. est accessible, après une certaine période, à tous les titulaires du B.A.

(2) Le gouvernement approuva l'établissement du collège universitaire du Sussex en 1958, en convenant que le conseil du collège devrait solliciter l'octroi d'une charte royale pour devenir l'Université du Sussex. La charte fut accordée en 1961, avant l'arrivée des premiers étudiants.

Les parents en appellent à Johnson

La Cour refuse l'injonction réclamée contre l'unilinguisme à St-Léonard

par Jean-C. Leclerc

La crise scolaire de Saint-Léonard vient de connaître deux développements spectaculaires:

● Le juge Marcel Nichols de la Cour supérieure du Québec a rejeté hier la demande d'injonction prise par les commissaires dissidents Léo Pérouse et John Papa qui veulent paralyser l'inauguration de l'unilinguisme au niveau de la première année, et le retour au régime des écoles dites bilingues.

● La PACE (Parents' Association for Catholic Education of Québec), qui groupe 117 associations analogues à l'association des parents anglophones de Saint-Léonard, a envoyé hier un télégramme sollicitant une rencontre avec le premier ministre Daniel Johnson, avant son départ pour Paris, en vue de trouver une solution au problème des 180 jeunes garçons et filles de Saint-Léonard que leurs parents retiennent à la maison depuis l'ouverture des classes françaises.

La demande d'injonction, qui avait été présentée par l'avocat des commissaires, Me Claude-Armand Sheppard, visait à obtenir, en attendant que le tribunal tranche le fond de la question, que la commission de Saint-Léonard revienne au régime des classes bilingues.

La défaite des commissaires Pérouse et Papa, qui est celle du groupe anglophone de Saint-Léonard, ne signifie pas cependant que tout est perdu pour eux. Mais il est clair que la situation de fait introduite par la politique nouvelle de la commission va prévaloir entre-temps, ce qui est d'importance capitale dans la lutte psychologique à laquelle les parents protestataires s'adonnent depuis septembre.

D'où l'urgence ressentie par la PACE à rencontrer le premier ministre Johnson afin de renverser la vapeur et obtenir un changement au moins temporaire de la situation imposée par le Mouvement pour l'intégration scolaire (MIS), qui détient la majorité des sièges à la commission scolaire locale.

Voici la traduction française du télégramme envoyée à M. Johnson par un des leaders anglophones, M. Donald G. Smith, pour le président de la PACE, M. J. James McPeak.

"Nous prenons note de votre déclaration très rassurante à l'appel des droits anglophones dans les écoles du Québec. Nous vous en sommes vraiment reconnaissants. Nous ressentons fortement, toutefois, que le problème immédiat des 180 garçons et filles de Saint-Léonard, privés d'enseignement en anglais, mérite votre attention immédiate. Nous sollicitons une rencontre avec vous, d'ici le 11 octobre, pour vous faire connaître nos vues sur cette question fort critique. Une réunion pourrait avoir lieu soit à Québec soit à Montréal: une délégation, peu nombreuse mais représentative, de parents de Saint-Léonard et de PACE y participerait. Vous pouvez compter que tout sera fait pour que la délégation représente seulement ceux qui sont directement impliqués dans cette affaire."

Copie de cette dépêche a été envoyée au ministre de l'éducation M. Jean-Guy Cardinal. M. Cardinal est directement impliqué dans la déclaration publiée en langue anglaise hier par la PACE, et dans laquelle les leaders anglophones disent que M. Johnson a été mal informé par son ministre de l'éducation M. Johnson

s'était étonné de cette marche qui semblait ignorer les autorités québécoises.

La PACE précise qu'elle a eu plusieurs communications avec Québec. Un télégramme urgent fut même envoyé à M. Cardinal six jours avant la marche à Ottawa. C'est Me Jacques Laurent qui en accusa réception par téléphone, pour le ministre de l'éducation.

"Nous avons été prévenus que l'agenda du ministre était rempli pour les dix prochains jours et que nous ne pouvions être reçus, déclare la PACE. On annonça plus tard que M. Cardinal était à Paris."

Apprenant que c'est maintenant M. Johnson qui part pour Paris, la PACE a décidé de le "prendre au mot", et de solliciter une entrevue, spécialement sur la question de Saint-Léonard, où le premier ministre vient de déclarer que Québec ne permettra pas que "des droits aussi importants que ceux de la langue soient manipulés par une commission scolaire locale."

La PACE s'inquiète du fait que M. Johnson n'a donné aucune assurance immédiate aux parents de Saint-Léonard. Elle déplore que le gouvernement n'envisage pas d'agir avant le 11 octobre. Elle s'inquiète que même alors aucune assurance n'a été donnée à l'effet que le gouvernement interviendrait en faveur des parents anglophones.

Si le premier ministre voulait réellement dire ce qu'il a dit lorsqu'il a affirmé que la politique de la langue dans les écoles serait aussi libre qu'avant, soutient la PACE, "nous lui demandons maintenant, aujourd'hui, d'utiliser le prestige immense de ses fonctions pour persuader la commission scolaire de Saint-Léonard de revenir au statu quo de l'an dernier dans toutes ses classes."

LE RÉVEIL

Suite de la page 7

opposée des Chaféi, continuèrent à jouer des mêmes droits sous le régime républicain. Le Général Omari, l'homme fort du Yémen, est lui-même Zaidi, ainsi d'ailleurs que la moitié des membres du Gouvernement. Par contre, le nouveau régime républicain rendra justice aux Chaféi, qui étaient pratiquement exclus des postes de l'Etat et de l'Administration. Ce jeu de bascule a pu neutraliser les manœuvres de l'Imam qui, pour récupérer son trône, cherchait à susciter la réaction hostile de ses coreligionnaires. Les Zaidi, contre les Républicains. Comme ceux-ci appartiennent cependant aux deux sectes, il n'était pas faci-

le aux détracteurs de la République de faire jouer avantageusement la fibre confessionnelle.

Mais le pays devenait très sensible par ce problème délicat. Si bien, qu'il aura suffi d'une seule mesure d'ordre disciplinaire, pour mettre en cause l'équilibre combien fragile sur lequel reposait le nouvel Etat yéménite. Le général Omari, chef du Gouvernement, avait en effet opéré quelques mutations dans les cadres de l'Armée, qui prévoyaient notamment la mise à la retraite du Chef d'Etat-Major, Abdallah Abdel Rakib, d'appartenance chaféite: celui-ci estimait aussitôt que la mesure dont il faisait l'objet visait en fait le prestige de sa secte et fort de l'appui des chefs religieux, il déclencha un mouvement de rebel-

lion au sein même de l'Armée. Les officiers de la secte rivale des Zaidi réagissaient à leur tour et prenaient les armes contre les dissidents. Il a suffi de quelques heures pour ramener de vieilles rançures sectaires et ethniques que la Révolution républicaine avait cru avoir définitivement étouffées, grâce à des prodiges d'efforts axés sur une déconfectionnalisation systématique du pays. Il n'en fut rien. A la première occasion, les yéménites retournaient à leurs préjugés religieux pour prôner un fanatisme qui, cette fois, risquait de ramener le pays à la nuit des temps. Et pendant que les chefs militaires se livraient à une véritable épreuve de force, qui avait pour théâtre les rues de Sanaa, un homme très sage, et à la fois redouté, prenait

l'initiative d'une méditation, en vue d'éviter l'effusion de sang, même s'il devait, pour cela, recourir à son tour à la force. Le Cheikh Abdallah Ben Hussein el Ahmar, Chef des tribus Hached, les plus puissantes du Yémen, lançait à la radio un vibrant appel aux antagonistes qui s'entretenaient dans la proche banlieue de la capitale et les sommaient de mettre un terme à leur lutte fratricide, avant la tombée de la nuit. Il se chargerait sinon, avec ses propres hommes les membres de sa tribu, soldats dans l'Armée régulière, de les neutraliser un à un, sans distinguer entre Zaidi et Chaféi.

Il semble bien que cette intervention in extremis a profondément ému les yéménites et mis un terme à la violence. Toutefois, le

gouvernement du général Omari s'est refusé de se considérer partie dans le conflit, pour se prêter à l'arbitrage du Cheikh El Ahmar. Il s'est engagé cependant à rendre justice aux Chaféi et à remplacer les membres de leur secte librogés des postes de l'Armée, par des éléments appartenant à la même communauté. Il décidait aussi d'envoyer les chefs des unités rebelles en Algérie "pour une cure de désintoxication et de civisme".

Depuis, la situation s'est plus ou moins normalisée dans le camp républicain. Mais on parle de nouveau d'une prochaine marche sur Sanaa qui serait tentée, cette fois, par l'Imam Badr, rétabli de sa longue maladie, et qui vient de regagner son quartier général à l'intérieur du territoire yéménite.

Chevrolet lance 1969.

Le coupé Caprice 1969.



La Caprice.

En garde! vous,
les autres 1969.

La concurrence en pâtit d'inquiétude. Mais, bien sincèrement, entre nous... Aurions-nous dû faire une Caprice plus courte, au lieu de la Chevrolet la plus longue que nous ayons jamais fabriquée? Ou l'orner de babioles tape-à-l'oeil pour lui donner une allure qui paraîtrait moins coûteuse? Aurions-nous dû éviter d'offrir les lave-phares... ou la nouvelle servodirection à rapport variable... ou le distributeur de liquide antipatinage pour les roues arrière, qui se commande d'une pression du doigt sur un bouton monté au tableau de bord?

Aurions-nous dû nous dispenser de fournir un nouveau moteur de 327 po. cu., le plus gros moteur standard jamais offert sur les Chevrolet V8, et nous éviter le tracas d'y adapter, selon les désirs du client, une transmission automatique à 3 rapports, ultra-douce? Aurions-nous dû oublier de rendre l'intérieur plus élégant... de rendre la carrosserie plus robuste et d'améliorer le silence de marche? Effectivement, certaines gens pensent que nous l'aurions dû. Nos concurrents.

GM
SYMBOL OF EXCELLENCE
Chaque Chevrolet doit faire sa marque pour recevoir cette marque.

CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS CHEVROLET DANS LE GRAND MONTRÉAL

- | | | | |
|---|---|--|--|
| LALONDE CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE.,
4411 Boul. de la Concorde, Ville de Laval, Qué. 324-4411 | PARK AVENUE CHEVROLET LTÉE.,
5000 est, rue Jean-Talon 725-9811 | PARKWAY MOTORS MONTREAL LTD.,
Sortie 17, route Transcanadienne, St-Lambert, Qué. 332-1673 | PLAMONDON CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE.,
1580 rue Amherst, 527-9121 |
| SALOIS AUTOMOBILES LIMITÉE
610 Boul. Labelle, Chomedey, Ville de Laval, Qué. 688-3892 | SNYDER AUTOMOBILES LTD.,
2150 rue Notre-Dame (coin 21e avenue) Lachine, Qué. 683-4651 | BARNABÉ MOTORS LTD.,
925 Boul. Laurentien, St-Laurent, Qué. 744-6401 | BONAVENTURE CHEVROLET-OLDSMOBILE LIMITED,
10765 Boul. Lajeunesse 384-8550 |
| J.P. CHARBONNEAU AUTOS LTÉE.,
3700 est, rue Ste-Catherine, 526-4471 | CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTREAL LIMITED,
2085 ouest, rue Ste-Catherine, 933-6781 | CLERMONT MOTOR LIMITED
5363 rue St-Denis, 279-6301 | HAROLD CUMMINGS LTD.,
5255 ouest rue Jean-Talon (près Boul. Décarie) 739-1911 |
| DOYLE MOTORS LIMITED,
4501 avenue Bannantyne, Verdun, Qué. 769-4501 | DUVAL MOTORS (1960) LTD.,
529 est, rue Jarry, 273-5111 | JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITÉE,
680 rue Victoria St-Lambert, Qué. 671-5501 | |

regards

sur le monde

LETTRÉ DE BELGIQUE

Les passions étant apaisées, le gouvernement doit maintenant définir des solutions durables

de notre correspondant particulier, Paul Masson

BRUXELLES — Cette fois c'est la rentrée. Du côté de la Belgique et de l'Europe, tout était calme depuis juillet. Traditionnellement les deux mois sacrés des vacances, malgré le mauvais temps, se sont passés dans le calme tant en politique intérieure belge que du côté de la Communauté économique européenne. Seule l'affaire de Tchécoslovaquie a eu l'occasion de créer une certaine agitation dans les couloirs de l'OTAN, dont il faut rappeler que les bureaux sont désormais à Bruxelles, depuis le mois de mars de cette année.

Le Premier ministre belge, M. Gaston Eyskens, s'il n'était un vieux routinier des choses politiques, aurait beaucoup de craintes à surmonter, à voir l'amas de nuages noirs qui montent à l'horizon politique belge. Tous marqués, évidemment, du sceau des affaires linguistiques, culturelles et économiques.

On le sait, M. Eyskens était devenu, quelques semaines avant les vacances parlementaires, le chef d'un gouvernement qui arrivait au pouvoir après une des plus grandes crises politiques belges. Il avait été investi par les chambres un peu par résignation et beaucoup par nécessité. En fait, il fallait bien mettre un exécutif en place pour la période creuse et faire voter les budgets 1968. Quant aux problèmes linguistiques et culturels, on s'était contenté d'un vague projet qui avait surtout le mérite de repousser plus loin les questions en suspens. Plus loin, c'est-à-dire à la rentrée, c'est-à-dire maintenant.

Ainsi donc la Belgique se retrouve devant les mêmes problèmes qu'en février de cette année, lorsque le gouvernement Vanden Boeynants tomba sur la question linguistique et particulièrement sur la question du départ de Louvain, ville située en territoire flamand, de la section francophone de l'Université catholique de cette ville. Pratiquement, Louvain n'est même plus en cause, le problème englobe maintenant l'ensemble du contentieux entre Flamands et Wallons et ce sont des solutions d'ensemble que les hommes au pouvoir devraient pouvoir donner au pays.

Le problème de Louvain

Pour Louvain, la raison a succédé à la passion et il est maintenant entendu que la section francophone déménagera et ira s'installer dans un nouveau campus situé à Wavre, ville distante de quelque trente kilomètres de Louvain (19 milles). Le pouvoir organisateur, c'est-à-dire les évêques de Belgique, sont tombés d'accord sur un plan d'installation: en fait la solution pragmatique a prévalu, à l'abri des extrémismes de part et d'autre. Louvain, ville universitaire était devenue, à la suite de la démocratisation de l'ensei-

gnement supérieur, beaucoup trop petite pour accueillir, déjà aujourd'hui, les quelque 20 à 24 mille étudiants qui sont inscrits. Que dire dans une dizaine d'années? Il fallait donc d'une manière ou d'une autre déboulonner les locaux, essayer les facultés, construire de nouveaux amphithéâtres, etc. Dans cette optique, on s'est résigné du côté francophone à partir, sans trop s'éloigner, et à s'installer dans un nouveau site de 800 hectares (2400 acres). En principe la décision est prise. Mais il ne suffit pas d'en décider pour pouvoir entrer dans les réalisations: il faut non seulement les moyens de financement, mais aussi les garanties politiques et de droit privé nécessaires à apaiser camper? Certains même craignent de tomber dans un piège et, une fois le principe du départ acquis, de constater l'éclatement et la mort de la plus vieille université catholique du monde; ce qui serait une victoire originale de l'esprit de laïcité qui anime encore beaucoup d'ennemis de l'Eglise.

Un fonds spécial pourrait être institué pour les universités

Les garanties politiques semblent devoir être acquises sans beaucoup de difficultés. Les modalités des garanties financières paraissent être plus délicates; d'autant plus que les crédits de l'Etat devraient, parallèlement, financer également le déboulèvement de l'université libre de Bruxelles et la modernisation des deux universités officielles de Gand et de Liège.

On a songé à faire intervenir un Fonds spécial annoncé par le gouvernement et qui devrait disposer de 35 milliards de francs (777 millions de dollars), mais la part qui reviendrait à Louvain/francophone serait malgré tout insuffisante à assurer la création d'un campus nouveau.

Comme on le voit, en principe, le problème de Louvain est réglé; mais, dans la pratique des choses, on marche sur des oeufs: les intéressés ne veulent lâcher la proie pour l'ombre!

Et cela vaut encore davantage pour les autres problèmes belges qui ne sont même pas réglés "en principe", comme la division des régions économiques, le dédoublement de la culture, le problème de l'expansion de Bruxelles, etc.

Si l'on ajoute à cela que dans les milieux universitaires on s'attend à quelques nouvelles manifestations estudiantines pour le début d'octobre, on conçoit que M. Eyskens voie arriver la rentrée avec infiniment d'appréhensions...

En politique étrangère, priorité aux problèmes européens

Du côté du Marché Commun, il y aura également une rentrée remarquée à la fin de ce mois de septembre avec une première réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères des "Six". On doit y discuter de beaucoup de choses; mais surtout de l'éternelle candidature de la Grande Bretagne au Marché commun. Ceci sera, à n'en pas douter, la pierre d'achoppement du Conseil des ministres. Car rien n'a changé dans les positions réciproques, ni l'insistance des Pays-Bas, ni le veto français. Pas plus tard que la se-

main dernière, en ouvrant la session du Parlement hollandais, la Reine Juliana réitérait l'intention de son gouvernement d'appuyer et de solliciter avec insistance la candidature anglaise; et, en écho, presque le même jour, M. Michel Debré, ministre français des Affaires étrangères, déclarait devant un groupe de journalistes qu'en ce domaine de l'élargissement de la Communauté européenne, la position de la France n'avait pas davantage changé. De beaux assauts en perspective pour les prochaines semaines, avec des bouderies, des petites vexations, des petites vengeances, des coups de frein dans le processus d'intégration économique inéluctablement en cours.

Car malgré cela, la Commission européenne compte accélérer encore davantage l'union entre les pays d'Europe. Ce programme comportera des échéances de présentation de documents et de propositions élaborées par elle en ce qui concerne, par exemple, la définition de la politique communautaire d'énergie, les grandes lignes d'une politique communautaire industrielle, un projet de programme pluri-annuel de recherche pour l'Euratome, et les orientations de la politique de structure agricole.

Les projets de la Commission européenne visent également de nombreux autres objectifs, tels que la présentation de propositions relatives aux relations avec l'Espagne et Israël, la conduite des prochaines négociations avec la Yougoslavie, le Maroc et la Tunisie, la préparation des propositions de politique commune pour le houblon, les pommes de terre, la viande bovine, l'alcool, etc., les nouvelles décisions à prendre en matière d'ententes, la présentation de nouvelles "recommandations" aux Etats membres intéressés pour l'aménagement des monopoles d'Etat, certaines propositions en matière d'harmonisation en matière fiscale, etc.

Si nous avons cité cette liste, c'est d'une part pour mieux faire toucher la complexité immense de l'effort d'intégration européenne qui est en cours, mais aussi pour souligner la permanence et le travail de la Commission qui, au-delà des mouvements diplomatiques ou des disputes d'école entre les chancelleries, continue son chemin, envers et contre tout, vers l'unification européenne. Il se peut que la question de la candidature de la Grande Bretagne grippe quelque peu le moteur de l'Europe, il ne cessera pas pour autant de tourner et de se lubrifier. Malgré la grande dispute qui va s'ouvrir — ou se rouvrir — autour de l'élargissement de la Communauté, les nécessités obligent les Six à continuer de s'entendre et de renforcer leur cohésion. Les grands discours n'empêcheront pas les intérêts de se rechercher et les fonctionnaires de construire pierre par pierre un édifice solide.

LETTRÉ DU MOYEN-ORIENT

Le réveil des passions ethniques et religieuses au Yémen

de notre correspondant particulier, Edouard Saab

Le Yémen fait de nouveau parler de lui. Des troubles signalés le mois dernier à Sanaa, ont failli provoquer le déclenchement d'une nouvelle guerre civile, beaucoup

plus meurtrière et longue que celle qui a opposé pendant cinq longues années les Républicains et les partisans de l'Imam Badr. Cette fois, le conflit est d'essence ethnique et non politique. Il oppose les Républicains entre eux, selon leur appartenance à l'une des deux sectes rivales qui se disputent depuis des siècles le Yémen. Chaféi et Zaïdi.

Pour éviter les dangers d'une guerre de religion, le nouveau régime républicain avait pris soin, après son accession au pouvoir en septembre 1962, de répartir à égalité les droits et les privilèges du pouvoir entre les membres des deux sectes. Les Zaïdi, qui se réclamaient de l'Imam comme chef spirituel et qui, sous la royauté, disposaient souverainement de l'ensemble du pays, au gré de leurs fantaisies et aux dépens de la secte

Suite à la page 6

Le coupé sport Camaro SS 1969 avec équipement RS.



Le coupé sport Chevelle SS 396, version 1969.



La Chevy Nova 1969.

Camaro, Chevelle, Chevy Nova. Nouvelles... meilleures? Et comment!

Quand on voit sous quel jour se présente la Camaro 1969, on ne s'étonne pas que les autres sportives en grincent des dents. La Camaro est une voiture musclée, aux lignes fuyantes, faites pour le mouvement.

La Chevelle 1969, c'est la Chevrolet concentrée. Elle offre toutes les caractéristiques Chevrolet, mais avec une personnalité pleine de vie et bien à elle. Ajoutez l'es-

sence, c'est tout! Les autres voitures de taille moyenne n'ont qu'à bien se tenir.

Achat, utilisation... il en coûte vraiment peu pour rouler en Chevy Nova 1969. Et vous pouvez commander la transmission Torque-Drive. La meilleure façon de perdre la pédale (d'embrayage) tout en freinant vos dépenses.

Penser à vous en premier nous fait rester premiers. **CHEVROLET**

CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS CHEVROLET DANS LE GRAND MONTRÉAL

VOYEZ LE CONCESSIONNAIRE CHEVROLET

LALONDE CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE.,
4411 Boul. de la Concorde, Ville de Laval, Qué. 324-4411

PARK AVENUE CHEVROLET LTÉE.,
5000 est, rue Jean-Talon 725-9811

PARKWAY MOTORS MONTREAL LTD.,
Sortie 17, route Transcanadienne, St-Lambert, Qué. 332-1673

PLAMONDON CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE.,
1580 rue Amherst, 527-9121

SALOIS AUTOMOBILES LIMITÉE,
610 Boul. Labelle, Chomedey, Ville de Laval, Qué. 688-3892

SNYDER AUTOMOBILES LTD.,
2150 rue Notre-Dame (coin 21e avenue) Lachine, Qué. 637-4651

BARNABE MOTORS LTD.,
925 Boul. Laurentien, St-Laurent, Qué. 744-6401

BONAVENTURE CHEVROLET-OLDSMOBILE LIMITED,
10765 Boul. Lajeunesse 384-8550

J.P. CHARBONNEAU AUTOS LTÉE.,
3700 est rue Ste-Catherine, 526-4471

CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTREAL LIMITED
2085 ouest, rue Ste-Catherine, 933-6781

CLERMONT MOTOR LIMITED,
5363 rue St-Denis, 279-6301

HAROLD CUMMINGS LTD.,
5255 ouest rue Jean-Talon (près Boul. Décarie) 739-1911

DOYLE MOTORS LIMITED,
4501 avenue Bannantyne, Verdun, Qué. 769-4501

DUVAL MOTORS (1960) LTD.,
529 est, rue Jarry, 273-5111

JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITÉE,
680 rue Victoria St-Lambert, Qué. 671-5501

l'information



COMBIEN DE CANADIENS ont obtenu des billets pour la prochaine série mondiale de baseball entre les Cardinals de St-Louis et les Tigers de Detroit? On n'en sait rien mais cette jeune fille est aujourd'hui heureuse d'avoir pris ses précautions car les billets se sont envolés rapidement. (Photo UPI)

sportive

Avantagés par leur puissance au bâton, les Tigers pourraient gagner leur 1er titre mondial depuis 1935

NEW YORK (PA) — Les Tigers, 182 circuits, les Cards, 72. Ces statistiques démontrent plus que toute autre chose le grand avantage au point de vue puissance que les Tigers de Detroit possèdent sur les Cards de St-Louis et, si les premiers savent s'en servir, ils ont de grandes chances de remporter leur première Série mondiale depuis 1935. La série débutera mercredi, le 2 octobre à St-Louis et elle sera la première entre les deux rivaux depuis 1934 alors que les Cards avaient triomphé en sept matches. Les Tigers, champions de la ligue Américaine, dominent les champions de la Ligue Nationale

devance Roger Maris par la marge de 21-5. Chez les receveurs, Bill Freehan, des Tigers, en a récolté 24 contre cinq par Tim McCarver. **Equipe** En tant qu'équipe, les Cards affichent une marge de 12 points au bâton avec une moyenne globale de 248 contre 236, toutefois chaque club est supérieur à quatre positions différentes. Au 1er but, Cash a 266 et Cepeda, 246; au 2e, Javier a 258 et McAuliffe, 250; au 3e, Shannon a 263 et Wertz, 200; à l'arrêt-court, Maxvill a 248 et Matchick, 204; au champ gauche, Horton a

286 et Brock, 280; au centre, Flood a 300 et Stanley 250. **Réservistes** Les Tigers semblent aligner des réservistes plus puissants, car Gates Brown est un des meilleurs frappeurs d'urgence dans les majeures avec une moyenne de .373 en 83 essais, y compris cinq circuits et neuf autres coups de cir-

trois sont Dick Tarzewski, 96 et Ray Oyler, 135, plus le voltigeur Wayne Comer, 133, et le receveur Jim Price, 174. De plus, Ed Mathews aura peut-être l'occasion de jouer si les Tigers lui sacrifient un de leurs 25 réguliers d'ici la fin de la saison. On sait qu'il est un puissant frappeur gaucher. Le vétéran Al Kaline, qui participera enfin à sa première Série mondiale, a une moyenne de .295 en 96 parties. Il remplacera peut-être Cash au 1er but contre les lanceurs gauchers. Les autres réservistes du Dé-

Pour leur part, les Cards comptent les voltigeurs Bobby Tolan, 233 et Ron Davis, 205; les joueurs d'intérieur Dick Schofield, 224, Phil Gagliano, 218, et Ed Spuzo, 157; plus les receveurs Johnny Edwards, 242, et Dave Ricketts, 136. Enfin, les Cards ont un avantage marqué avec 107 buts volés contre 25.

Trois mois de repos à Mme King

LONG BEACH, CALIFORNIE — Billie Jean King, la professionnelle américaine qui a remporté le dernier champion-

nat de Wimbledon, a subi, à Long Beach, en Californie, une intervention chirurgicale au genou gauche.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donne le contrat de vente en date du 28 août, 1968, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Service d'Entretien de fenêtres Clerk Limited - Clerk Window Service Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 19e jour de septembre 1968, sous le numéro 2091072. La Banque Toronto-Dominion.

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No: 757010
VISTARCHI BUILDING CORPORATION, corps politique et incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal.
Demanderesse
-vs-
Me Bruno Cyr, Avocat, 507, Place d'Armes, Suite 1507, Montréal, P.Q., Procureur du requérant.

et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir, par défaut, un jugement de divorce contre vous.
Montréal, le 20 sept. 1968.
JACQUES PERRON, Régistraire.

sentés requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, le 21 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR PROVINCIALE
No: 115 105
MARCEL BRETON, homme d'affaires et propriétaire de la bijouterie Régimbal, dont la Place d'Affaires est sise au 29, rue Marier, à Ottawa, Province d'Ontario.
Demandeur
-vs-
DAME JEANNINE CHARTIER, autotrois résidant au 10,560 Place L'Acadie, App. 24, en les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.
Défenderesse
-vs-
IL EST ENJOINT à DAME JEANNINE CHARTIER à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal, le 23 septembre 1968
M. CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No: 754689
CLAIRE GIROUX, épouse commune en biens de GERARD LAPORTE, ménagère des cité et district de Montréal.
Demanderesse
-vs-
GERARD LAPORTE, domicilié et résidant à 100, boul. de Maisonneuve, app. 2043, des cité et district de Montréal.
Défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Gérard Laporte, est, par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
MONTREAL le 24 septembre 1968
WILFRID BRODEUR Protonotaire adjoint C.S.M.

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No: 757231
FORD MOTOR CREDIT COMPANY OF CANADA LIMITED, corps politique et incorporé, dûment incorporé, ayant une place d'affaires dans la Province de Québec à 7170 Boulevard St. Laurent, dans les Cité et District de Montréal.
Demanderesse
-vs-
COLLETTE TREMBLAY, fille majeure, usant de ses droits, dont la dernière adresse connue était 5387 rue Jules Fournier, Cité de Montréal-Nord, District de Montréal.
Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse COLLETTE TREMBLAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
Montréal, 19 sept. 1968.
MARIUS D'AMOURS P.C.S.M.

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No: 757530
CRELINSTEN FRUIT COMPANY, compagnie incorporée selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal.
Demanderesse
-vs-
FLORIDA EAST COAST RAILWAY COMPANY, une compagnie incorporée selon les lois de l'Etat de la Floride, un des Etats-Unis d'Amérique, et ayant son bureau chef et principale place d'affaires à St. Augustine, Floride, un des Etats-Unis d'Amérique.
Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse FLORIDA EAST COAST RAILWAY COMPANY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
Montréal, 23 septembre 1968
MARIUS D'AMOURS P.C.S.M.

AVIS D'APPELS D'OFFRES
Les plans d'appels d'offres pour l'excavation et les fondations de la VILLA DE L'ES-SOR (Saint-Anaclet près de Rimouski) seraient disponibles, le lundi, 30 septembre 1968, au bureau des ingénieurs Leroux & Associés, 4, 14e rue est, Rimouski.
La date d'ouverture des soumissions sera fixée incessamment.
MME ANDREE GAUTHIER Secrétaire, Corporation Villa de l'Essor

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces Montréal
No: 721
DAME LAURETTE BRUNET LEMELIN, couturière, épouse séparée de biens de Joseph Edmond Lemelin, domiciliée et résidant en les cité et district de Montréal.
Requérante.
-vs-
JOSEPH EDMOND LEMELIN, journaliste, autrefois domicilié et résidant au 1651, boul. de Maisonneuve, en les cité et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.
Intimé.
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Joseph Edmond Lemelin, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des Divorces à Montréal, à l'intention de l'intimé. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de produire et de signifier votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
Montréal, le 19 sept. 1968.
HECTOR PERRIER, J.C.S.M.

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No: 757725
B. POULIN & FRERES LTEE, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal.
Demanderesse
-vs-
MILTON BROCK, domicilié dans l'état de New York, l'un des Etats-Unis d'Amérique.
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur MILTON BROCK est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
Montréal, 24 septembre 1968
MARIUS D'AMOURS P.C.S.M.

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces Montréal
No: 7
YVES CARRIERE, avocat, domicilié et résidant au 71, avenue Dunrea, Ville Mont Royal, district de Montréal.
Requérant.
-vs-
FRANCOISE ALLART, secrétaire, épouse séparée de corps et de biens de Yves Carrière, domiciliée et résidant à Missy sur Aisne en France.
Intimée.
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée Françoise Allart, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Division des Divorces de Montréal, à l'intention de l'intimée.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
Montréal, le 13 sept. 1968.
G. S. CHALLIES, J.C.S.M.

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Tutelles
No: 9587
Dame Carol Ryan, épouse séparée de biens de Leslie Williams, commis, de Ville d'Anjou, District de Montréal, en sa qualité de conseillère judiciaire avec autorité d'administrer les biens de Dame Helen Allard, célibataire, présentement de lieux inconnus, requérante es-qualité
-vs-
Dame Helen Allard, célibataire, présentement de lieux inconnus.
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée Dame Helen Allard, est par la présente priée de prendre avis du jugement rendu dans la présente cause nommant la requérante, Dame Carol Ryan Williams conseillère judiciaire avec autorité d'administrer les biens de ladite Dame Helen Allard, et qu'une copie dudit jugement a été laissée pour elle au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure, Division des Tutelles, 155 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.
Montréal, ce 20ième jour de septembre 1968
MARCEL LATOUR C.P.C.S.

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No: 1257
DAME MATHILDA POMERLEAU institutrice, résidant et domiciliée à 169, 10e Ave. sud, Cité de Sherbrooke, district de St-François.
Requérante
-vs-
ROSAIRE POULIN, domicilié dans le district de Montréal à une adresse inconnue.
Intimé
AVIS PUBLIC
Il est ordonné à l'intimé Rosaire Poulin, de comparaître, en cette cause, dans les soixante (60) jours et il est informé qu'une copie de la requête en divorce, a été laissée à son intention, au Greffe des divorces du district de Montréal.
Montréal, le 23 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire C.S. Montréal (Division des Divorces)
Mes Martineau, Walker, Allison Beaulieu, Tetley & Phelan 3400 Place Victoria Montréal, P.Q.
Avocats de la requérante

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No: 756592
EMPIRE FINANCE CORPORATION corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au numéro 903 est, rue Bélanger, à Montréal, district judiciaire de Montréal.
Demanderesse
-vs-
DAME MARIA VILLEMAIRE, veuve non remariée de Ernest Gauthier, résidant et domicilié au numéro 8868 de la rue de St-Vallier, en la Cité de Montréal, district judiciaire de Montréal.
Défenderesse
-et-
LAURENT NICOLE, - JEAN LEFAIVRE, ALAIN BELZILE, - Me FERNAND LEVESQUE, - DAME ISRAEL GALPEAU, - Mes RENAUD & RENAUD, - Mes LAURIER, WOOD & AARON, - LE REGISTREUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL - et MARCEL TREMBLAY, résidant et domicilié à 8723 - 13e avenue à Ville St-Michel, district judiciaire de Montréal.
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le Mis-en-cause MARCEL TREMBLAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
Montréal, 23 septembre 1968
MARIUS D'AMOURS P.C.S.M.

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No: 994
DAME MURIEL DOREEN VATCHER, commis de Ville LaSalle, district de Montréal, province de Québec, épouse légalement séparée de corps et de biens de Spencer Jack Simpson, vendeur autrefois résidant et domicilié dans la ville de DeLson du district de Montréal, dans la province de Québec et présentement d'adresse inconnue.
Requérante
-vs-
SPENCER JACK SIMPSON, vendeur, autrefois résidant et domicilié dans la ville de DeLson, District de Montréal, province de Québec et présentement d'adresse inconnue.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Spencer Jack Simpson, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours, suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête de Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
HECTOR PERRIER Juge de la C.S.M.

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces Montréal
No: 1042
DAME CECILE M. FOREST HAMBLIN, opératrice de key-punch, des cité et district de Montréal, demeurant et résidant au 1873 Masson.
Requérante
-vs-
GEORGE RAMLEY HAMBLIN, vendeur, de lieux inconnus.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé GEORGE RAMLEY HAMBLIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Montréal, le 19 sept. 1968.
HECTOR PERRIER, J.C.S.M.

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1042
DAME CECILE M. FOREST HAMBLIN, opératrice de key-punch, des cité et district de Montréal, demeurant et résidant au 1873 Masson.
Requérante
-vs-
GEORGE RAMLEY HAMBLIN, vendeur, de lieux inconnus.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé GEORGE RAMLEY HAMBLIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Montréal, le 19 sept. 1968.
HECTOR PERRIER, J.C.S.M.

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 372
DAME RENA ELEONOR CAMPBELL SMITH, commis de Laval Ouest, district de Montréal, demeurant et résidant au 7562 - tième ave.
Requérante
-vs-
MELVIN SMITH de lieux inconnus.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MELVIN SMITH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1152
JOHN HAROLD WILLIAMS, Chauffeur de camion, de Orms-town, district de Beauharnois.
Requérant
-vs-
DAME BEATRICE DOROTHY BROHMAN WILLIAMS ménagère des cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée DAME BEATRICE DOROTHY BROHMAN WILLIAMS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1968
JACQUES PERRON Régistraire

CANADA Province de Québec District de Montréal
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces de Montréal
No: 1063
DAME SZERENA FROMMER HEUMANN, ménagère des cité et district de Montréal demeurant et résidant au 4660 Bourret, App. 42, (connue aussi comme SZERENA FROMMER HEIMANN)
Requérante
-vs-
MATYAS HEUMANN, tailleur, d'adresse et de lieux inconnus, (connu aussi comme MATYAS HEIMANN)
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MATYAS HEUMANN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de

l'information

sportive

Sercu et Severeys supplantés

Les Suisses Fritz et Louis Pfenninger ont pris les devants hier, lors de la 4e journée des 6-Jours de Montréal.

Ils ont ainsi supplanté l'équipe A de Belgique, composée de Patrick Sercu et Emile Severeys, relégués au 3e rang avec un tour de retard.

Les Allemands Klaus Bugdahl et Hans Schultz détenaient le 2e rang, après 811 milles.

Les Italiens Leandro Faggin et Bruno Silvotti occupaient la 4e place, suivis des Danois Palle Lykke et Freddie Egen et des Hollandais Carol Roggati et Leo Bondan tandis que les Français Jean Reynal et Alain Logreves fermaient la marche en 9e place, à quatre tours des meneurs.

L'Anglais Vic Denson s'est retiré à 1h. a.m. mercredi et son partenaire Bill Lawrie a été automatiquement neutralisé en attendant de trouver un autre coéquipier au cas où une autre équipe serait démembrée.

Sercu dominait avec 23 gains dans les sprints, suivi de Louis Pfenninger avec 17.

Dans les courses à éliminations Roncati dominait avec 35 points.

Partie d'un seul coup sûr réalisée par Luis Tiant!

Ed Learn champion des interceptions

TORONTO — Les statistiques de la ligue Canadienne de football ont révélé que le demi défensif des Argonauts de Toronto, Ed Learn a établi un nouveau record de la conférence de l'est dans le domaine des interceptions. Avec deux qu'il a réussis lors de la victoire des Argonauts de Toronto sur les Alouettes de Montréal dimanche dernier il a porté à 42 le nombre des interceptions réussies depuis le début de sa carrière dans le football canadien.

Le précédent record de 41 appartenait à Jim Rountree, actuellement instructeur-adjoint des Argonauts.

Le record de la ligue Canadienne appartient à Oscar Kruger qui avait réussi 46 interceptions durant sa carrière de douze saisons avec les Eskimos d'Edmonton.

NEW YORK — Luis Tiant n'a accordé qu'un seul coup sûr à l'adversaire, hier après-midi en conduisant les Indiens de Cleveland à un triomphe de 3 à 0 sur les Yankees de New York, dans la ligue Américaine de baseball. Il a ainsi remporté sa 21e partie au monticule, cette saison.

C'est le vétéran Mickey Mantle qui a décroché ce coup sûr aux dépens de Tiant, avec un simple à la première manche. Deux Yankees avaient déjà été retirés à ce moment-là. Tiant a retiré 18 frappeurs à lui faire face, dans l'ordre.

Stan Bahnsen a été débauché de la défaite, pour les Yankees. A Chicago, Ron Santo a claqué un grand slam alors que personne n'était sur les sentiers, à la neuvième manche et ce fut suffisant pour procurer une victoire de 4 à 1 aux Cubs de Chicago sur les Dodgers de Los Angeles, dans la ligue Nationale de baseball.

Jusqu'à la neuvième et l'arrivée de Santo au marbre, le lanceur Bil Singer n'avait aussi accordé qu'un seul coup sûr aux Cubs.

Cleveland 001 000 101-3 11 1
New York 000 000 000-0 1 2
Tiant 21-9 et Azcue; Bahnsen 16-12 Womack 9 et Gibbs.

Le palmarès unique des Tigers: 100 victoires!

NEW YORK — Les Tigers de Détroit, le champion de la ligue américaine de baseball, il en a 43 à son actif tandis que Willie Horton, des Tigers, en a 36.

Frank Howard est presque assuré de terminer en tête des frappeurs de circuits, il en a 43 à son actif tandis que Willie Horton, des Tigers, en a 36.

Chez les frappeurs, seul Carl Yastrzemski, des Red Sox a une moyenne supérieure à 300, soit 302; il précède Carter des Athletics d'Oakland, qui a 290.

Ken Harrelson domine toujours pour les points produits avec 109 devant Frank Howard 105.

Le palmarès des vedettes

Ligue Nationale					
	P.J.	A.B.	P.	C.S.	Moy.
Rose Cin.	145	607	91	283	.334
M. Alou Pgh.	142	542	58	181	.334
F. Alou Atl.	156	647	70	205	.317
A. Johnson Cin.	145	590	78	186	.315
Flood St-L.	148	610	71	182	.298
Staub Hta.	157	578	54	172	.298
Beckett Chi.	152	632	98	188	.297
McCovey S.F.	144	507	78	148	.292
Millan Atl.	145	554	48	161	.291
H. Aaron Atl.	156	596	83	173	.290

Ligue Américaine					
	P.J.	A.B.	P.	C.S.	Moy.
Yastrzemski Bsn.	153	526	88	159	.302
Cater Oak	142	482	51	140	.290
Oliva Min.	128	470	54	136	.289
W. Horton Det.	140	500	67	143	.286
Uhlender Min.	137	488	52	138	.283
F. Howard Was.	154	583	77	161	.276
Campameras Oak.	154	623	84	172	.276
Davalillo Cal.	140	512	47	141	.275
K. Harrelson Bsn.	146	523	78	142	.272
Tovar Min.	154	606	87	164	.271

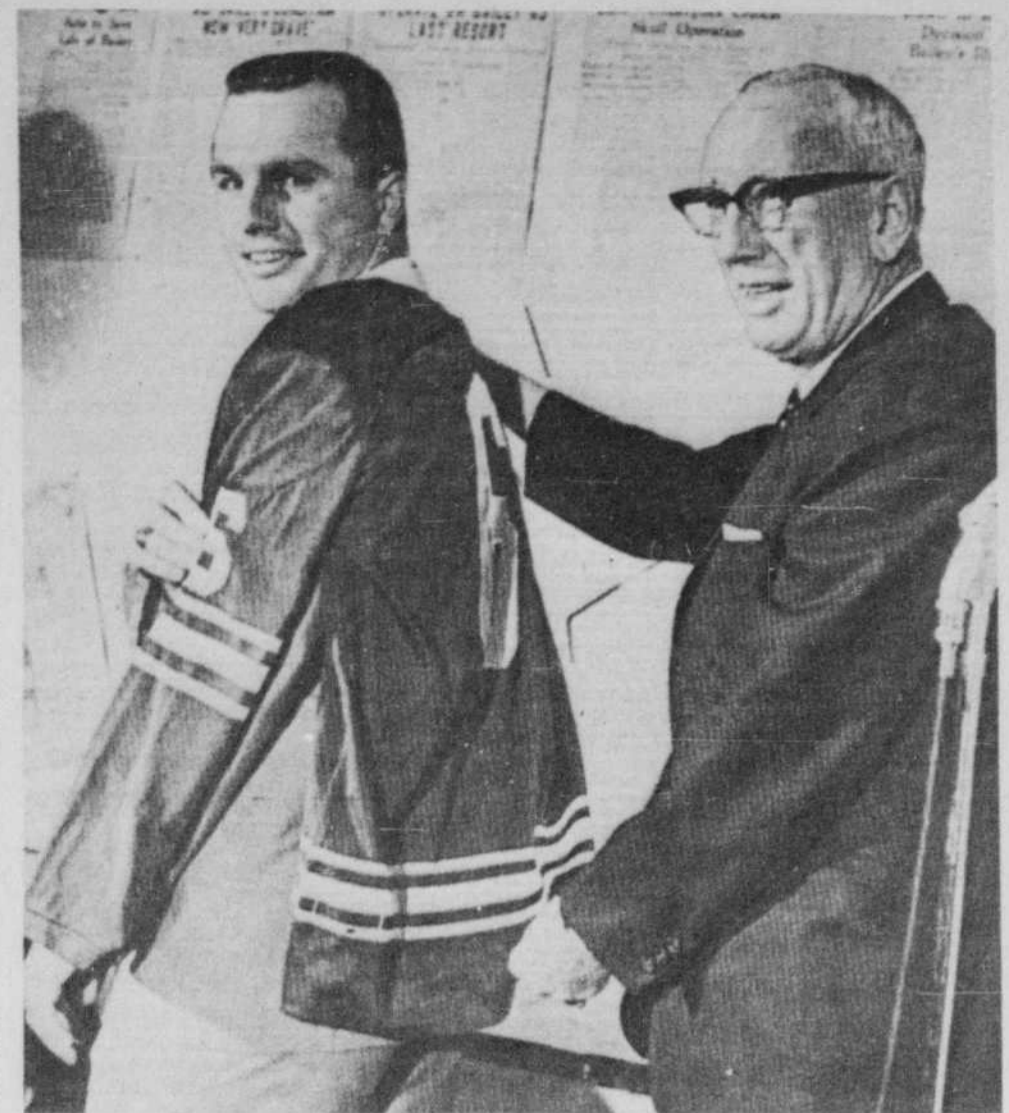
La PGA obtient une injonction

WILMINGTON, Delaware — L'association des golfeurs professionnels, mieux connue sous le sigle de PGA, a obtenu une injonction interlocutoire de la cour du district de Wilmington visant à stopper les activités des golfeurs professionnels dissidents.

Cette injonction leur interdit d'utiliser tout document qu'ils auraient pu obtenir d'un ancien employé de la PGA. Elle leur interdit également d'entrer en contact avec quelque commanditaire que ce soit ayant commandité un tournoi en 1968.

Enfin elle leur interdit d'entrer en contact avec de futurs professionnels et d'organiser un tournoi de qualification pour les recrues similaires à celui de la PGA.

Le juge Caleb Wright, qui a émis l'injonction, a donné dix jours aux golfeurs dissidents pour en appeler de la décision.



— Ace Bailey, (à droite) qui portait le no 6 des Maple Leafs de Toronto lorsqu'il a failli succomber à une mise en échec d'Eddie Shore en 1933, a remis son chandail à Ron Ellis, mardi soir, et ce dernier sera le premier à le porter en 35 ans.

La Palestre délègue cinq de ses vedettes aux Olympiques de Mexico

La Palestre Nationale sera fort bien représentée dans l'équipe du Canada lors des jeux Olympiques qui débuteront le 12 octobre prochain à Mexico. En effet, cinq athlètes et un gérant d'équipe ont mérité un poste dans l'équipe du Canada. Ce sont: L'escrimeur Sigrid Chatel, les haltérophiles Pierre St-Jean et Chun-Hon-Chan, le lutteur Robert Chamberot, le gymnaste Sydney Jensen et le gérant de l'équipe de boxe, M. Al. Décarie.

reçolté par leurs succès, vingt-tre ont pris part à des compétitions internationales et ont

reçolté par leurs succès, vingt-tre ont pris part à des compétitions internationales et ont

Sottises de Campbell!

CALGARY — Ron Butlin, président de l'Association canadienne de hockey, a qualifié de "véritable sottise" la déclaration du président Clarence Campbell de la ligue Nationale de hockey, voulant que les joueurs de l'ACH éprouveraient des difficultés à faire le saut dans le hockey professionnel.

Campbell a déclaré à Toronto mardi que la LNH n'appuierait que la CAHA, car "nous croyons qu'il ne doit exister qu'un organisme en charge du hockey amateur".

Des propriétaires de franchises juniors dans l'Ouest et l'Ontario se sont séparés de la CAHA en mai dernier et ont formé l'ACH. Butlin a révélé que deux équipes de la LNH l'avaient déjà approché afin d'aligner des joueurs avec des clubs de l'ACH "parce qu'elle offre la meilleure compétition dans l'Ouest du Canada".

Le président de l'ACH a ajouté que "la CAHA avait certes forcé Campbell à une telle déclaration, car elle s'inquiète du fait que nous avons tous les meilleurs joueurs de l'Ouest dans nos camps d'entraînement".

Selon lui, les remarques de Campbell, après la réunion semi-annuelle de la LNH, avaient pour but de décourager les jeunes qui veulent joindre les rangs de l'ACH.

Baseball

CLASSEMENT

Ligue Nationale

St. Louis	94	64	595
San Francisco	86	72	544
Cincinnati	81	77	513
Chicago	81	78	509
Atlanta	80	78	506
Pittsburgh	80	78	506
Philadelphia	74	84	468
Los Angeles	74	85	465
New York	71	87	449
Houston	70	88	443

Ligue Américaine

	C	P	Moy	Diff
Détroit	102	56	646	-
Baltimore	90	69	566	12 1/2
Cleveland	85	74	535	17 1/2
Boston	84	74	532	18
New York	81	78	509	21 1/2
Oakland	79	79	500	23
Minnesota	77	81	487	25
California	66	82	438	36
Chicago	65	83	411	37
Washington	62	95	395	39 1/2

RESULTATS

HIER

Ligue Nationale

Los Angeles	000	010	000-1	7-0
Chicago	000	000	000-3	3-0
Singer et Haller	Hands	Regan	9 et Hurdley	CW Regan 11-5 PL Singer 13-16
Los Angeles	Crawford	4	Chicago	Santo 24

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AMEUBLEMENT A VENDRE

AMEUBLEMENT LEGAULT

Décoration intérieure agent manufacturier 30% d'escompte

Ameublement complet de tous styles Tapis et draperies à prix réduit. Spécieuses salles de montre. Décorateurs professionnels à votre service. Sur rendez-vous seulement.

Mme Vve Gilles Legault, prop. 388-8540 25-9-68

A VENDRE

Décor. fauteuils, très confortables, subatins \$100.00 Humidificateur (25 x 18) \$20.00 272-2483. 27-9-68

Caisse départ mobilier de bureau en feck "Royal System" comprenant table, 2 bancs, bibliothèques, 5 mois d'usage. Aussi foyer suédois noir. Tel. 677-6612. 27-9-68

ARTICLES DEMANDES

Absolument besoin d'un piano pour étudiante merci. Tel. 273-6297. 26-9-68

CHALET A VENDRE

Pres. Ste Adèle "petit Westmount" plage privée sur immense lac. Chalet suisse authentique. 3 chambres à coucher, garage double 2 foyers, 400 pi. près pente ski. Prix \$14,900. \$92.57 par mois. Tel. 697-3924. 15-10-68

COURS PRIVÉS

Cours gratuits: personnalité, lecture rapide, droit commercial, élégance féminine. à la Chambre de Commerce des Jeunes du district de Montréal. Tel. 844-1755. 4-10-68

Étudiante en maîtrise enseignant les disciplines suivantes: Français (conservation, grammaire et composition) anglais (conversation et grammaire), mathématiques traditionnelle et moderne, géométrie plane et analytique élémentaire. Composer 721-9802 (après 6 heures). 26-9-68

Rattrapage scolaire: tous niveaux (CEGEP secondaire, collégial) Préparation accélérée à baccalauréats reconnus. Apprenez l'anglais, l'espagnol, le russe, l'allemand, l'espagnol, l'italienne, méthode de rapide Mathématiques physique, biologie. Jour, soir correspondance. Institut Universitaire CP 63, Station M. Montréal. 849-1714 ou 728-7736. 30-9-68

Leçons de guitare moderne, classique, flamenco, studio et domicile. Tel. 270-4465. 1-10-68

DIVERS

TOP MART INC. 15 est rue Ste-Catherine. tél. 845-0401. Mtro. Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers: 100% V. Neck, Pullover, jeans, laine \$5.00. Habits complets en lergat \$30.00 Habits complets Fortrel \$25.00 "Trenchcoat" \$10. Vestons sport \$6.00 — \$10.00 et \$15.00 Pantalons \$3.00 et \$6.50 etc. J.N.O.

HOMMES DEMANDES

Société de gestion ouvre une nouvelle région au Québec. Plusieurs postes disponibles. Pour entrevue: M. Emiroglou, bureau 527-8961, résidence 279-1427. 27-9-68

Station radiophonique AM de langue anglaise, du Nord de l'Ontario recherche représentant publicitaire bilingue. Bénéfices marginaux plus salaire très intéressant pour le candidat choisi. S'adresser: Gérant général, Radio Station CJAZ, Kapuskasing, Ontario. 26-9-68

LOGEMENT A LOUER

5829 AVENUE CLANHANALD, duplex, 6 pièces, rez-de-chaussée, adultes, grand garage attenant, \$150 (ier octobre) HUB 6096. J.N.D.

MEUBLES A VENDRE

Meubles contemporains de luxe presque neufs (6 mois). Salon et boudoir couleurs rouge, vert olive, turquoise, moitié pi. Après 7 heures 279-5767. 30-9-68

PERSONNEL

Ne restez pas seuls! Collaboteurs, veuls (veul) séparés! Pour informations 525-7861 ou 387-7828. 26-9-68

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites ajuster vos vêtements, habits ou jale-tous, transformés en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR

— SPECIALITE — habits et costumes sur mesure (BI) est. rue GUYOT J.N.D. (r. 388-2532 27-9-68

TERRAINS A VENDRE

Deux terrains de 25 x 50 bonne location. Vite Jacques Carlier. Tel. 677-3230 soir après 7 heures. 27-9-68

LAC NOTRE-DAME

Grands terrains au bord du lac. Ski nautique, pêche à la truite. Station sports d'hiver. Endroit paisible, bon voisinage.

Direction: 34 miles, via Autoroute par St-Sauveur, Main Heights, Montfort et Lac Notre-Dame.

Pour plus d'informations s'adresser à: M. Jeannotte 387-3757 30-9-68

Lisez et faites lire Le Devoir



Pour David Stevenson Sr., l'identification d'un cheval n'est pas un problème. On vérifie le tatouage de la lèvres supérieure et si le numéro correspond à celui inscrit sur le certificat de naissance, tout est dans l'ordre.

L'identification des chevaux, c'est l'affaire de Stevenson, l'expert à B.B.

Pour la grande majorité des amateurs de courses, tous les chevaux se ressemblent et bien peu de gens sont en mesure d'identifier un coursier en particulier. Ainsi c'est grâce à des personnes comme David Stevenson Sr. que le public peut se fier en toute sécurité aux performances inscrites dans le programme et être assuré que le cheval dont le nom apparaît dans ce même programme sera celui qui prendra part à la compétition.

Le rôle de Stevenson est donc d'identifier chacun des pur-sang qui doivent prendre part à la compétition, métier qu'il pratique déjà depuis huit ans sur les circuits de l'Ontario. Auparavant il avait fait sa marque dans le monde des courses à titre de jockey pour ensuite devenir propriétaire et entraîneur et finalement accéder à un poste d'officiel.

Il en est à ses premières armes sur le circuit de Blue Bonnets mais Montréal ne lui était pas inconnu puisqu'il était parmi nous au temps des pistes de Dorval, King Edward Park, Mont-Royal et Laprairie.

Son travail l'oblige à constituer un dossier sur chacun des chevaux faisant campagne à Blue Bonnets et depuis le début de la présente sai-

son, il a procédé à au moins 4,000 vérifications. Il est également responsable des certificats de naissance des jeunes poulains et doit confirmer la validité des droits de propriété de chacun des propriétaires des chevaux qui entrent et qui sortent de la zone des écuries.

"L'identification des chevaux ressemble énormément à l'identification des hommes" de dire Stevenson qui au premier coup d'oeil peut reconnaître tel ou tel coursier. "Tout comme les hommes, les chevaux ont une démarque bien particulière et certains signes de naissance qui ne peuvent tromper."

Aujourd'hui, pour éviter toutes possibilités d'erreur, le système du tatouage a été mis en vogue et ainsi le numéro d'enregistrement tatoué sur la lèvres supérieure du cheval doit correspondre au numéro inscrit sur le certificat de naissance, qui à lui seul apporte tous les renseignements nécessaires à l'identification d'un coursier.

Il y a quelques années, on procédait avec des photos, mais le système s'avéra beaucoup trop onéreux car on devait produire au moins quatre photos pour chaque coursier. Le procédé de tatouage épargne beaucoup de problèmes

et d'argent. La seule complication est qu'à certain moment, il est difficile de s'approcher du cheval pour vérifier son tatouage. "Face à une telle situation, on se fie aux signes de naissance du cheval, de dire Stevenson, et si le cheval gagne la course, on procède alors à la vérification de gré ou de force".

Ainsi le tatouage, mis en vogue par la cavalerie américaine pour éviter les vols de chevaux, est une garantie supplémentaire qui assure une bonne protection du public.

Depuis la reprise des jeux Olympiques en 1948, vingt-trois athlètes de la Palestre ont pris part aux jeux Olympiques. Six athlètes se sont rendus en Angleterre en 1948, cinq athlètes étaient en Finlande en 1952, deux ont participé au jeux en 1956, quatre étaient à Rome en 1960 et un athlète était à Tokyo en 1964.

Ces athlètes de la Palestre Nationale forment l'élite sportive de cet important centre sportif. En tête Pierre St-Jean sera à sa sixième compétition internationale. C'est en Australie en 1962, qu'il participa pour la première fois à une compétition internationale. En 1963 on le retrouve au Brésil aux jeux Pan-Américains, en 1964 il participe aux jeux Olympiques du Japon. En 1965 il prend part aux championnats du monde en Iran. En 1966 il se rend en Jamaïque aux jeux de l'Empire et en 1967 aux jeux Pan-Américains à Winnipeg.

L'escrimeur Sigrid Chatel et le gymnaste Sydney Jensen ont tous les deux pris part en 1967 aux jeux Pan-Américains, à Winnipeg.

Au cours d'une réception au Centre Paul Sauvé de la Palestre Nationale, en l'honneur de ces athlètes, le Président Me André Laurence, les a félicités et leur a souhaité beaucoup de succès à Mexico où ils seront les premiers athlètes de la Palestre à faire valoir le nouveau symbole de l'association aux jeux Olympiques et, au nom de la direction de la Palestre Nationale, un cadeau substantiel et utile fut remis à chacun des athlètes qui porteront les couleurs du Canada à Mexico. Me André Laurence a souligné qu'avec la délégation actuelle de la Palestre, Nationale qui se rend à Mexico, soixante-

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERDIN, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

Lucien Dahmé, C.A.
Comptables agréés
JACQUES R. CHADUCCI, C.A.
GERARD FORTIN, C.A.
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-1944

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
Syndic licence
ROLAND PROVOST, C.A.
928 est. boul. St-Joseph
526-1661

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE DERRAIS, C.A.
GERARD FORTIN, C.A.
CLAUDE QUINLAT, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREES
159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

Mallette, Normandin & Cie
René de Cotret & Cie
Comptables agréés
René de Cotret, C.A.
Yves Normandin, C.A.
Paul André Normandin, C.A.
Gaston Robitaille, C.A.
Jacques Imbeau, C.A.
Vernon Forget, C.A.
Jean-Paul Boyer, C.A.
Real Auger, C.A.
Jean-Paul Barbeau, C.A.
Jacques Miller, C.A.
Denis Menard, C.A.
Jacques Trempe, C.A.
Gilles Beaudry, C.A.
Walter Robitaille, C.A.
Richard Jean, C.A.
Jacques Proulx, C.A.
Yves Lemothé, C.A.
B.T. White, C.A.
1440 ouest, Ste-Catherine, Montréal - 866-2891
Ottawa - Québec - Drummondville - Nicolet
Trois-Rivières - St-Jérôme - Gatineau - Chicoutimi

THORNE, GUNN & CIE
Incorporant
AIMÉ GALARNEAU & CIE
Comptables agréés
R.J.P. Dawson, C.A.
D.P. Atkins, C.A.
Benoit Sylvestre, C.A.
Dennis Bell, C.A.
Raymond Couillard, C.A.
Manuel Ducharme, C.A.
Gilles Levesque, C.A.
Emile Mallette, C.A.
Emilien Gauthier, C.A.
Bernard Laroché, C.A.
Pierre Pharaud, C.A.
Roland Levesque, C.A.
Robert Blanchette, C.A.
André Lesage, C.A.
Gérard Mongeau, C.A.
Louis Marand, C.A.
Pierre Legault, C.A.
Louis Gravel, C.A.
Gaston Brunson, C.A.
J.F. Lewis, C.A.
J.D. Hogg, C.A.
G.R. McPhee, C.A.
W.G. Hogg, C

A l'Office du clergé de Montréal

Un nouveau programme de "recyclage" pour les prêtres

par Jean-Pierre Proulx

Un programme en sept points, visant à favoriser le "recyclage" des prêtres vient d'être mis au point par le Service de formation permanente de l'Office du clergé de Montréal, service qui vient lui-même d'être créé.

Selon le directeur du service, l'abbé Jacques Lamarche, dans la mesure où l'Office du clergé correspond à un bureau du personnel, il est amené à placer parmi ses fonctions principales celle de la formation permanente.

La formation permanente répond aussi à un vœu du concile: "Etant donné qu'actuellement la culture humaine et même les sciences sacrées progressent et se renouvellent, les prêtres sont appelés à perfectionner leurs connaissances religieuses et humaines de façon adaptée et ininterrompue". (Décret Presbyterorum Ordinis).

Parmi les sept points du programme en vigueur, deux, selon l'abbé Lamarche, ont une envergure spéciale. Le premier, appelé programme "Inter", est le fruit d'une collaboration entre les cinq diocèses de la province de Montréal, la Faculté de théologie et le Service d'éducation permanente de l'université de Montréal. Il s'agit d'un programme d'étude à temps partiel qui conduira à une licence en théologie pastorale.

Toutefois pour l'année 68-69, on n'offrira que deux sessions intensives de trois jours dans chacune des six régions du diocèse et dans les quatre diocèses suffragants. En septembre 69, le programme complet d'études à temps partiel menant à la licence en théologie pastorale entrera en vigueur.

Ce programme sera élaboré par les prêtres et en particulier par l'intermédiaire de leurs associations professionnelles pour le choix et l'agencement des diverses options: Pastorale paroissiale, hospitalière, scolaire, etc.

Pour l'année en cours, les deux sessions intensives porteront, l'une sur "la bible et la pédagogie de la foi", l'au-

tre sur la "théologie de l'Eglise et l'animation communautaire". Chaque session équivaudra à deux crédits pour la licence en théologie.

Le programme "Jonas"

Le second programme dit "Jonas" vise moins à provoquer l'acquisition de connaissances nouvelles qu'à aider les prêtres à mieux se situer dans le contexte nouveau de la société.

Cet objectif sera poursuivi dans le cadre de sessions de deux ou trois semaines dans chacune des six régions du diocèse de Montréal. On veut surtout permettre une expérience valable de partage de vie, de réflexion commune, de rencontre de maîtres et d'experts.

Ces sessions reprennent du moins quant à leur esprit une formule déjà tentée avec succès dans le diocèse de Saint-Jean. Toutefois ces sessions ne s'adresseront qu'aux prêtres du diocèse de Montréal.

Les sujets traités tourneront autour de trois grands thèmes: recherche des traits de notre monde, l'Eglise dans ce monde et le prêtre dans l'Eglise et dans notre monde.

Le Service de formation permanente offrira en outre d'autres cours:

- Un programme d'initiation aux ministères pour ceux qui reçoivent une nouvelle nomination dans tel ou tel champ de la pastorale.

- Un programme interdiocésain d'initiation aux tâches pastorales à l'intention des jeunes prêtres nouvellement ordonnés.

- Des rencontres ou des sessions de groupes spécialisés par exemple, les aumôniers d'écoles, les aumôniers d'hôpitaux, etc.

- Des ateliers occasionnels pour étudier des problèmes pastoraux nouveaux, v.g. "Humanae vitae", les nouvelles prières eucharistiques, etc.

- Enfin le Service de formation a publié un prospectus donnant des renseignements sur les cours en scien-

ces religieuses offerts aux adultes par diverses institutions de Montréal.

Rôle du SFP

Le Service de formation permanente aura surtout pour

rôle de susciter et de coordonner les initiatives et de les faciliter en tenant compte des

expériences déjà réalisées. Il ne s'agira pas d'abord d'organiser les cours ou les ses-

sions mais d'une part d'aider les prêtres à se donner à eux-mêmes les moyens adaptés et

à favoriser leurs propres initiatives, particulièrement au niveau des zones.



Venez applaudir les attractives vedettes



La nouvelle étoile de la gamme Olds 88: la Delta 88 Royale.

Elles passent en exclusivité chez les concessionnaires Chevrolet-Oldsmobile. En tête d'affiche la captivante Delta 88 Royale, une voiture jeune d'esprit, jeune d'allure: une vraie jeune-mobile. Voyez la ligne sportive de son revêtement de panache en vinyle: c'est ça, l'allure jeune-mobile. Son empattement de 124 pouces, donnant plus de douceur de marche: c'est ça, la technique jeune-mobile. Et les filets de peinture Custom, et les fentes d'aération sur les ailes, et les glaces

latérales sans déflecteurs qui suppriment les courants d'air, sans parler du V8 Rocket 455... tout cela est en équipement standard dans la Royale, tout comme les dispositifs de sécurité GM. De plus, la Delta 88 Royale, comporte un ingénieux antivol grâce auquel elle restera votre Delta 88 Royale. Allez voir sans tarder toutes ces attractives vedettes. Elles offrent un spectacle permanent et en ce moment même elles n'attendent que vous.

Chez le concessionnaire Oldsmobile vous sortirez de l'ordinaire: **Toronado, Quatre-vingt-dix-huit, Delta 88, 4-4-2, Cutlass, Vista-Cruiser.**

VOYEZ LE CONCESSIONNAIRE OLDSMOBILE

CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS OLDSMOBILE DANS LE GRAND MONTRÉAL

CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTREAL LIMITED
2107 ouest, rue Ste-Catherine, 933-6781

CLERMONT MOTOR LIMITED,
5363 rue St-Denis, 279-6301

HAROLD CUMMINGS LTD.,
5255 ouest, rue Jean-Talon (près Boul. Décarie) 739-1911

DOYLE MOTORS LIMITED,
4501 avenue Bannantyne, Verdun, Qué. 769-4501

DUVAL MOTORS (1960) LTD.,
529 est rue Jarry, 273-5111

JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITÉE,
680 rue Victoria, St-Lambert, Qué. 671-5501

LALONDE CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE.,
4411 Boul. de la Concorde, Ville de Laval, Qué. 324-4411

PARK AVENUE CHEVROLET LTÉE.,
5000 est rue Jean-Talon 725-9811

PARKWAY MOTORS MONTREAL LTD.,
Sortie 17, route Transcanadienne, St-Lambert, Qué. 332-1673

PLAMONDON CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE.,
1580 rue Amherst, 527-9121

SALOIS AUTOMOBILES LIMITÉE,
610 Boul. Labelle, Chomedey, Ville de Laval, Qué. 688-3892

SNYDER AUTOMOBILES LTD.,
2150 rue Notre-Dame (coin 21e avenue) Lachine, Qué. 637-4651

BARNABE MOTORS LTD.,
925 Boul. Laurentien, St-Laurent, Qué. 744-6401

BONAVENTURE CHEVROLET-OLDSMOBILE LIMITED,
10765 Boul. Lajeunesse, 384-8550

J.P. CHARBONNEAU AUTOS LTÉE.,
3700 est, rue Ste-Catherine, 526-4471

Une mobilisation des forces religieuses pour le développement

CITE DU VATICAN (AFP) — Une "mobilisation générale" des forces catholiques pour contribuer à résoudre les graves problèmes du développement a été annoncée hier par la commission pontificale "Justice et paix", au terme de sa troisième réunion plénière à Rome.

Dans une conférence de presse, deux prélats l'archevêque de la Nouvelle Delhi, Mgr Angelo Fernandes et l'évêque de San Salvador de Bahia, Mgr Eugenio de Araujo Sales, et deux laïcs, MM. Vittorio Veronese (Italie) et August Vanistandael (Hollande) ont souligné les points suivants:

1) Encyclique "Humanae Vitae": il n'y a aucune contradiction entre le document approuvé à Beyrouth par la conférence oecuménique sur les problèmes du développement, notamment sur la question de la régulation des naissances (document approuvé

également par les délégués catholiques), et l'encyclique.

2) Nécessité de développer une théologie du développement de la justice et de la paix: un comité ad hoc examinera en ce sens la relation théologique entre la création d'un monde meilleur et l'avènement du royaume de Dieu ainsi que les thèmes de la révolution, des mutations socio-économiques rapides et de la création de nouvelles structures sociales.

3) Situation des pays en voie de développement: des motifs d'espoir se font jour, notamment dans le domaine de l'agriculture, dans le sens d'une "révolution verte" qui permette un équilibre entre la production et l'accroissement démographique. Mais de grands sujets d'angoisse persistent: diminution progressive de l'aide financière (les USA ont réduit leur aide à 1,6 milliard de dollars, taux le plus bas depuis vingt ans), accroissement de la richesse et des armements dans les pays déjà riches.

4) Organisation d'une vaste campagne en vue de la deuxième décennie du développement des Nations unies (1970-1980). L'institution d'une messe spéciale a été proposée. Dans le cadre de la lutte pour la justice sociale dans le monde, des cours spéciaux devront être organisés pour les "hommes clés" qui prennent les décisions dans la société séculière, ainsi que des cours de pastorale sociale pour des membres de la hiérarchie et autres dirigeants ecclésiastiques.

5) Défense des droits de l'homme: cette défense commence par le respect des droits de l'enfant (la commission évoque à ce sujet les enfants victimes de la faim ou de la guerre dans le monde). Un symposium sur la paix et sur la communauté internationale se tiendra au début de 1969 sur ce thème. La journée mondiale de la paix promue par Paul VI l'an dernier sera également consacrée aux droits de l'homme.

6) Enfin la commission a approuvé à l'unanimité le programme de collaboration oecuménique, établi pour trois ans par le "comité conjoint sur la société le développement et la paix" (Eglises réformées et Eglise catholique).

Assistance judiciaire: un budget de \$200,000

(PC) — Le service d'assistance judiciaire dans la province ne fonctionne réellement qu'à Montréal et à Québec, a-t-on révélé mardi devant la Commission Prévost sur l'administration de la justice.

Répondant aux questions du président de la commission Me Yves Prévost, le bâtonnier de la province Me Louis-Philippe de Grandpré a révélé qu'à Montréal, l'assistance judiciaire avait un budget d'environ \$200,000 et qu'elle employait 12 avocats et une vingtaine de personnes à temps continu. Sept avocats sont occupés entièrement par les causes criminelles.

A Québec, l'assistance judiciaire reçoit du gouvernement provincial un budget de \$40,000 et elle emploie de façon permanente trois employés et deux avocats, a expliqué Me Guy Dorion.

Ailleurs dans la province, il n'y a que la région de Hull à posséder un embryon d'assistance judiciaire.



Chaque Oldsmobile doit faire sa marque pour recevoir cette marque.

SYMBOLLE D'EXCELLENCE

arts et spectacles

Télé-chronique

"Les Belles-soeurs" en français? Non, merci!

A l'émission "Des livres et des hommes", Gilles Marcotte avait invité, mardi soir, Michel Tremblay, auteur des "Belles-soeurs", et deux critiques dramatiques dont les opinions divergeaient radicalement. D'une part, Martial Dassylva, de la Presse, de l'autre Jean Basile, du Devoir; au beau milieu, Tremblay, juge et partie du procès. Il semble que pour la critique de la Presse la faiblesse des "Belles-soeurs" soit celle du moyen d'expression, le jocal. Basile soutient le contraire. Dassylva prétend qu'écrivant en jocal, la pièce de Tremblay ne peut accéder au paradis de l'universalisme, à quoi l'auteur répond fort simplement, fort justement, que là n'est pas son but, qu'il a écrit ce qu'il a vu et comme il a entendu parler les personnages de sa pièce. Il ne reste plus qu'à contester cette forme de réalisme, ce qui paraît assez difficile. Faut-il encore et encore répéter que l'universalisme n'est que l'ensemble des particularismes nationaux et que sans eux il n'y a justement pas d'universalisme? C'est dans la mesure exacte où chacun est lui-même que les hommes se reconnaissent frères. Imagine-t-on les "Belles-soeurs" revues et corrigées par un linguiste? Ce serait la négation de la vie et du théâtre. On est universel si l'on est humain, c'est tout. Tremblay a donné à sa pièce tout ce qu'il fallait pour qu'elle soit vivante, charnelle, humaine. Qu'on cesse d'inventer de faux problèmes.

De Paris, Martine de Barys rencontrait Jean Ethier-Blais, le livre remporte un succès de critique assez remarquable. Quel est le sens de "Mater Europa"? Selon lui, il y a deux thèmes qui s'y recoupent: la mère physique remplacée, dans la sensibilité du personnage, par une mère spirituelle, l'Europe. Et l'Europe, pour lui, est une échappée vers le monde extérieur: "Quand je suis au Québec, dit-il, j'ai l'impression de vivre dans une pièce close, dans un climat familial, dans la paix. Quand j'arrive en Europe, j'ouvre la fenêtre sur un monde très beau, très ancien." Il précise qu'il a conçu son livre comme un sonnet où tout mène à une fin. "Ce qui m'a plu, c'est d'amener le récit à une sorte de choc. Mon personnage s'ouvre à la conscience qu'il n'y a, finalement, rien du tout. Théodore c'est moi et ce n'est pas moi. Ce qui l'attend, à la fin du livre, c'est l'éternelle grisaille de la vie." Jean Ethier-Blais prépare, durant son séjour à Paris, une biographie de Borduas.

L'émission ne dure que trente minutes; c'est d'ailleurs la seule émission littéraire inscrite à l'horaire des postes de radio et de télévision. C'est trop peu. C'est nettement insuffisant. L'animateur doit, pour couvrir l'actualité littéraire, ne consacrer à un événement, à un livre, que quelques minutes. Remarquez qu'il fait très bien son travail, surtout si l'on tient compte des conditions dans lesquelles il se trouve.

Après l'entrevue avec Tremblay et Ethier-Blais, restait à dire un mot de Maurice Champagne ("Suite pour amour") et de Jean-Marie Poupart ("Angoisse Play"). Champagne a rappelé qu'il ne croyait pas au cloisonnement des genres littéraires et que la poésie pouvait adopter bien des formes. Son recueil est d'ailleurs conçu comme une fable, ou plutôt comme une légende poétique. Il ne croit pas cependant aller à contre-courant des expériences poétiques actuelles. Quant à Poupart, parlant de son roman, il avoue que ce n'est pas l'intrigue qui donne à son roman sa cohérence mais la continuité rythmique. Il qualifie son exercice romanesque de "pensée rythmée". Dans nos pages de samedi, nous rendrons compte de ces deux ouvrages publiés au début de la saison littéraire. **André MAJOR**

Clin d'oeil

FEMINA: à "Femme d'aujourd'hui", 15 heures, canal 2, le malaise du couple (refus de la femme, matriarcat ou aliénation économique), avec l'économiste Pierre Harvey.

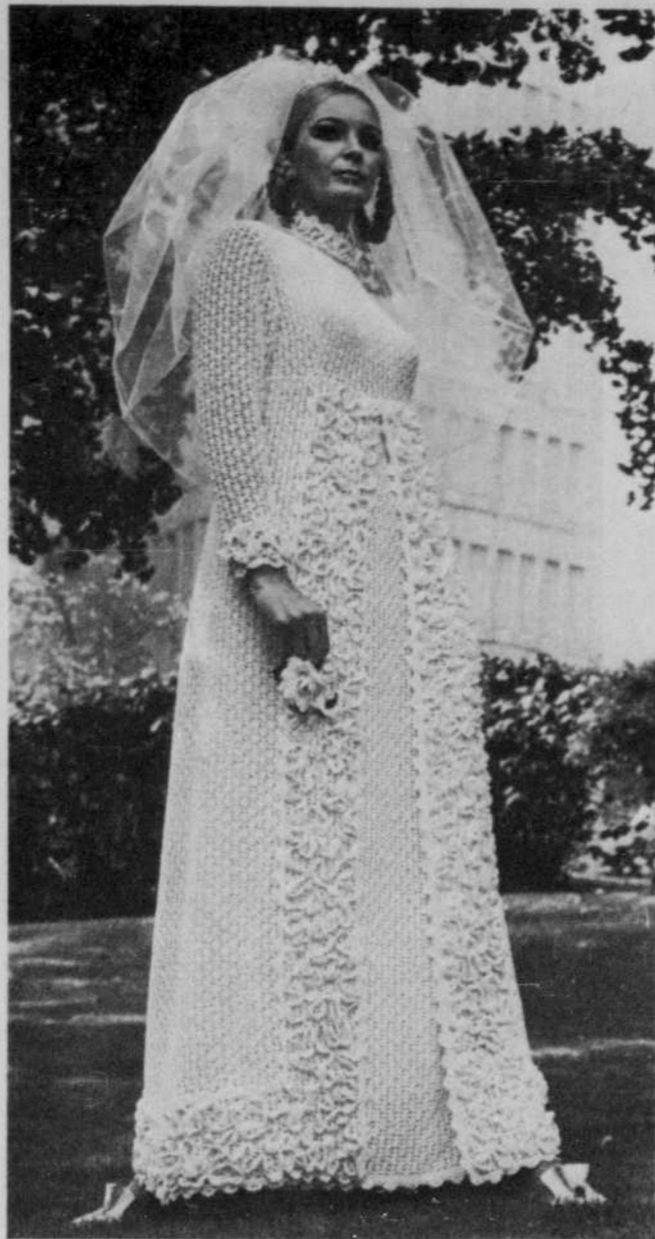
Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT	11.18 Cinéma "Tirez sur le pianiste", parodie policière (France) 12.14 Dernière édition 12.56 Fermeture
CBMT	8.30 Test Pattern and Music 9.21 Today on CBMT 9.30 Quebec School Telecast 9.43 Quebec School Telecast 10.00 Quebec School Telecast 10.30 Friendly Giant 10.43 Chou Héloé 11.00 Mr. Dress-Up 11.26 Pick of the Week 11.53 CBC-TV News 12.00 Luncheon Date 12.30 Search for Tomorrow 1.00 Luncheon Date 1.30 As the World Turns 2.00 Bonnie Prudden Show 2.30 Coronation Street 2.00 Take Thirty 2.30 Edge of Night 4.00 The Weekender (7) Sex 4.30 Vacation Time 5.00 Arthur and the Square Knights of the Round Table 5.30 Holiday Canada 6.00 Reach for the Top 6.31 Hour-Glass 7.30 Gentle Ben 8.00 Telescope 8.30 The Name of the Game 10.00 Adam 12 10.30 The Nature of Things 11.00 CBC National News 11.19 Viewpoint 11.25 Night Overall 11.36 Thursday Showcase 1.00 Final Report
CFTM	7.15 Mire et musique 7.30 Les P'tits Bonshommes 7.45 Métromatin 8.45 26-24-36 9.00 Toast et café 10.00 Voie de femmes 10.30 Soins de beauté 10.45 L'École du bonheur 11.00 Voie de femmes 11.30 Éternel Amour "Ceux qui ne devaient pas naître" (Ier) 12.00 Les récits du Capitaine 12.10 Les man-hottes 12.15 Ciné-roman "Zorro dans la justice du Coyote" 12.30 Ciné-jeu "Les amours de Blanche-Neige", comédie (France) 1.30 Madame s'amuse 4.00 La cabane à Midas 4.30 Rin Tin Tin 5.00 Le 5 à 6 6.00 Télé-Métron 6.40 Sports Images 6.50 Télé-Métron 7.00 Dernière Heure 7.15 Télé-Métron 7.30 Cinéma Kraft "Une fille de la Province", drame psychologique (E.U.) 9.00 Vrai de vrai 9.30 Coup de filet 10.30 Nous deux 10.45 Dernière heure et météo 11.00 La ronde des sports
CFCF	8.30 Sound of 12 8.45 Newsroom 12 9.00 University of the Air 9.30 Bomper Room 10.00 Magic Tom 10.30 Ed Allen 11.00 Bewitched 11.30 Marriage Confidential 12.00 In Town 12.30 The Big Spenders 1.00 The Mike Douglas Show 2.30 Perry's Probe 3.00 People in Conflict 3.30 Doctor's Diary 4.00 Littlest Hobo 4.30 Family Theatre "Take care of my Little Girl" 6.00 The Pierre Berton Show 6.30 Pulse 7.00 Lennie 7.30 Camera Call 8.00 It's Happening 8.30 The Dean Martin Show 9.30 Marmis 10.30 Our World 11.00 National News 11.15 Pulse 11.43 Pajama Playhouse "Autumn Leaves" suivi de Newsroom 12

condition féminine

Robichaud était le couturier d'Elizabeth Taylor; il est maintenant celui de M. Trudeau



Michel Robichaud était déjà célèbre au Québec bien avant son association avec le fourreur Jack Walkden. Il sera désormais connu partout au Canada, puisque c'est une création Robichaud-Walkden que le premier ministre du pays, Pierre Elliott Trudeau portera dès que l'automne sera devenu frisquet.

Mais Jack a le triomphe timide. C'est seulement sur une question pertinente d'une journaliste qu'il nous a révélé... "qu'en effet Pierre... avait choisi chez lui son manteau de loutre du Labrador... oh, un manteau tout simple, vous savez!"

Pouvait-on choisir meilleure preuve de bilinguisme, à l'heure de la commission Laurendeau-Dunton que d'opter pour un manteau signé Robichaud-Walkden. C'est à l'occasion de la présentation de la collection automne-hiver de Robichaud, devant plus de 700 femmes au Château Champlain, cette semaine, que nous avons appris ces potins bien plus délicieux que le flanc de poulet, sauce iceberg qui nous fut servi.

Quant à la collection, il y en avait pour tous les goûts... mais non pour toutes les bourses. Du prêt-à-porter que Robichaud vendra dans son adorable boutique qui vient tout juste d'ouvrir, rue Crescent, jusqu'aux magnifiques

foufures de Walkden en passant par quelques pièces haute couture, portant bien sûr la griffe Robichaud.

Afin de mieux identifier ses robes, le couturier a imaginé de flanquer à la taille de ses clientes, une chaînette portant ses initiales. L'idée est amusante. Il y a assez longtemps que certaines élégantes vous laissaient croire qu'elles portaient du Robichaud alors qu'elles allaient dépenser leur petite fortune personnelle à New York, Paris ou Londres.

Des coloris bien sévères cette année chez Robichaud du moins au début de sa collection pour les ensembles de jour. Aussi le premier modèle qui a brisé la monotonie, soit un étincelant manteau de teinte tomate, a-t-il été applaudi longuement.

Echarpes et bérets font contraste sur des ensembles classiques et donnent de la vie au tout. La maison Lennox Hat les a confectionnés pendant que les chapeaux ont été exécutés par M. Fleming. Si vous n'avez pu assister à ce défilé-mode, amusez-vous en faisant halte à la boutique de prêt-à-porter Robichaud où vous aurez sans doute envie de tout acheter.

Les profits de ce déjeuner mondain seront versés aux oeuvres de l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc de Montréal.

S.C.



Un mouton de l'Afghanistan, de teinte champagne et garni de da cannelle qui plaira à bien des élégantes. Michel Robichaud le présenterait hier dans sa collection de fourrures pour Jack Walkden.

Des tricots tout blancs pour les jeunes filles à marier...

Les tricots de grand-maman font la joie des jeunes filles à marier. Lors de la présentation d'une collection splendide de tricots faits main et de créations exécutées au crochet, Mme Magda Major, hongroise d'origine mais qui a depuis déjà sept ans une fort jolie boutique, rue Sherbrooke ouest, nous disait que les femmes de plus de quarante ans apprécieraient davantage la beauté d'un tricot exécuté à la main mais que les jeunes s'enthousiasment pour une pièce unique, telle cette somptueuse robe de mariée, entièrement exécutée au crochet.

Le public est invité à voir cette collection de créations crochétées et de tricotage main, aujourd'hui, à midi à l'hôtel Ritz Carlton. On peut réserver des billets en téléphonant à 842-4734.

Lors d'une présentation à la presse, la propriétaire de la boutique Tricotage viennois qui exécute tous ses modèles avec la collaboration d'une vingtaine de tricoteuses, nous a montré de splendides ensembles robes et manteaux, des tailleurs adorables, légers comme un fil et bien sûr infroissables, des robes à danser crochétées en lurex, fil métallique très en vogue, des manteaux de croisière et des robes du soir.

Des tricots impeccables que seules des mains très habiles peuvent arriver à exécuter à domicile, des tricots qui se vendent aussi cher - sinon plus - que de beaux tissus parce que des mains soigneuses y ont passé de longues heures. Mais des tricots que vous ne trouverez nulle part ailleurs et qui sont la base d'une garde-robe de voyage.

À L'OSM

Suite de la page 12

le merveilleux mouvement lent central), mais il convient de les attribuer à la méthode beethovenienne. Depuis ses débuts sur la scène musicale, John Browning a mûri, il a gagné quelques galons mais peut-être au détriment de la sensibilité sonore, de la spontanéité de son discours et de la simple délectation musicale personnelle.

Il ne s'agit pas, ici, de faire le procès John Browning. Mais le maniérisme et le mécanisme d'un interprète ne

consolent jamais de la perte de l'intériorité d'une oeuvre.

Est-il donc encore nécessaire de noter la faiblesse du pianiste dans les passages en trille, des cadences timides et peu assumées...?

En ce qui concerne les musiciens de l'orchestre, chacun des sections a effectué un travail honnête (les violons et les trompettes étaient sublimes) sous le bâton de leur chef.

En début de programme, on a joué l'ouverture Fidelio Op. 72 de Beethoven avec dextérité, sinon avec tout le souffle nécessaire.



Un maxi-manteau de kalgan blanc, de coupe St-Laurent à col échancré, taille soulignée d'une ceinture fléchée, signé Robichaud.



Un mohair très douillet, coupé à l'horizontale et rayé de brun, noir, rose et blanc. Sous ce manteau, une petite robe noire à manches courtes, ceinture incrustée garnie d'une chaînette dorée aux initiales du couturier M. R.

Gardez-vous vos sous comme un aigle? Foncez sur le Montego.



Vous ne perdrez aucune plume, à \$10.95 la verge carrée. Et votre tapis vous fera roucouler de satisfaction.

Le Montego est tissé en luxueuse fibre d'Acrlan. Il est aussi pratique qu'attrayant, dans ses 10 somptueux coloris allant du bleu royal au bronze doré. Et sa trame est aussi serrée que son prix.

Il est idéal pour les jeunes mariés qui garnissent leur nid, comme pour les sages qui, habitant un appartement loué,

hésitent à dépenser une fortune en tapis cloué... ou les propriétaires de chalets dont l'oeil perçant sait repérer les bonnes occasions.

Venez dénicher votre Montego à notre magasin du centre de la ville, ou à notre salon d'exposition de la Côte-de-Liesse, juste à côté du Grand Motor Hotel.

Et laissez vos talents de décoratrice prendre leur essor, sans pour autant mettre du plomb dans l'aile de votre budget.

Pour apprendre la technique fondamentale de l'art culinaire en même temps que des recettes délicieuses Suivez cet automne

Les cours de fine cuisine familiale

de Base ou de Réception

du professeur et chef bien connu **M. HENRI BERNARD**

Les cours débutent les 30 septembre, 1, 2, 3 et 4 octobre à raison d'une leçon par semaine le jour ou le soir

POUR RENSEIGNEMENTS - PROSPECTUS GRATUIT - INSCRIPTION

S'adresser à: **INSTITUT D'ART CULINAIRE**
Ecole détenant un permis en vertu de la loi des Ecoles Professionnelles Privées

2015 rue de la Montagne suite 610 - Montréal
Tél. 843-6481

Avez-vous essayé de nous confier le nettoyage de vos tapis? Nos experts traitent vos moquettes clouées comme vos tapis mobiles avec une perfection digne de notre nom. Appelez-les à 731-7979.

Perfection Rug



L'épiscopat lance une enquête sur la "participation" au gouvernement de l'Église

de notre envoyé spécial, Jean-Pierre Proulx

WINNIPEG — Le peuple de Dieu dans son ensemble participera-t-il bientôt au gouvernement de l'Église du Canada? La question est d'actualité et les évêques canadiens réunis cette semaine à Winnipeg, n'ont pas manqué de se la poser.

Faisant suite à un rapport présenté par l'archevêque d'Ottawa, Mgr J.-A. Plourde, qui présidait un comité chargé d'étudier la restructuration de la conférence catholique canadienne, les évêques ont décidé de lancer à travers toutes les régions du Canada une vaste enquête auprès des laïcs, des prêtres, des religieux et religieuses, pour savoir si c'est le désir des catholiques canadiens de participer à la vie de l'Église sur un plan national.

Au cours d'une entrevue, Mgr Plourde a expliqué que c'est le comité qui a travaillé à la réforme des structures de la CCC, qui est chargé de faire cette enquête. Le comité verra de plus à effectuer un premier sondage pour trouver quelles seraient les compétences aptes à faire partie de l'éventuel conseil pastoral canadien.

En outre lorsque les résultats de ce premier sondage seront connus, on procédera à la création d'un comité provisoire formé de laïcs, de prêtres et de religieux qui avec le premier comité proposeront à la CCC les politiques à suivre pour la création du conseil.

Ce conseil sera-t-il consultatif? Aura-t-il un caractère décisionnel? Mgr Plourde ne veut pas présumer des

conclusions de l'enquête et du travail de son comité. Ce qui est certain, selon lui, c'est que si ce conseil est créé, les offices qui actuellement relèvent tous de la CCC, relèveront dorénavant ou bien de la CCC comme telle ou bien de ce conseil selon le rôle propre de chaque office. Ainsi l'office de théologie pourrait relever de la CCC alors que celui des communications sociales pourrait relever du conseil pastoral, etc.

Cette idée de création d'un conseil pastoral canadien remonte à environ un an. Les évêques avaient décidé de créer un comité ad hoc pour étudier la restructuration de la CCC en regard surtout des décrets conciliaires qui donnaient de nouvelles responsabilités aux conférences épiscopales en regard surtout de la doctrine de la collégialité.

C'était leur devoir d'avoir un organisme propre à eux. Par contre, au même moment les membres du personnel de la CCC qui sont pour la plupart des prêtres ou des laïcs faisaient remarquer aux évêques que la CCC n'était pas assez représentative de l'ensemble des fidèles du Canada.

Il faut ajouter à ceci que depuis la fin du concile, bon nombre de diocèses ont déjà instauré des conseils pastoraux diocésains répondant ainsi à un vœu du concile. L'éventuel conseil pastoral national serait donc analogue au conseil diocésain.

Les évêques ont d'autre part adopté à la quasi-unanimité le rapport du comité présidé par Mgr Plourde sur la restructuration de la CCC.

La nouveauté de la nouvelle structure consiste d'une part en l'abolition des commissions épiscopales. Ces com-

missions comme on sait, étaient composées chacune de cinq évêques et chacune d'entre elles "coiffait" un office correspondant. Ainsi, par exemple, la commission nationale de liturgie réglait la marche de l'office de liturgie. Toutefois, ces commissions, au nombre de 12 n'avaient pas de lien direct avec le conseil d'administration de la CCC.

Dorénavant chaque office aura à sa tête non plus cinq évêques mais un seul élu par l'assemblée générale. Cet évêque sera responsable de la marche ordinaire du travail de l'office.

Toutefois, les 12 offices ont été regroupés en quatre départements: département de la doctrine et de la foi, département social, département des relations avec le clergé, les religieux et le laïc, département des missions et de l'œcuménisme.

Chacun de ces départements aura à sa tête un président qui fera partie "ex officio" du conseil d'administration, assurant donc la ligne d'autorité à tous les niveaux.

Quant aux offices eux-mêmes, ils n'ont pas été voulus ainsi pour éviter de déplacer du personnel surtout chez les laïcs, d'autant plus que l'on ne connaît pas encore ce que réserve l'avenir avec l'éventualité de la création du conseil pastoral national.

Avec ce remaniement donc, les évêques espèrent réaliser de sérieuses économies de temps et d'argent en raison des commissions épiscopales. On croit en outre que l'efficacité des offices sera considérablement augmentée.

Précisons que tous les offices et départements sont doubles. Il y a 12 offices pour le secteur français et le même nombre pour le secteur anglais.

L'épiscopat canadien et la restauration du diaconat permanent

WINNIPEG — C'est aujourd'hui que les évêques canadiens décideront de demander ou non au Saint-Siège la permission de restaurer au Canada l'ordre du diaconat permanent.

A cette fin, Mgr Albert Sanschagrin et Mgr Rémi de Roo, co-présidents du comité de la CCC sur le diaconat présenteront leur rapport final. Lors de sa réunion tenue à Montréal le 18 juin dernier, le comité s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la restauration du diaconat permanent au Canada.

Toutefois cela n'implique nullement qu'une fois la permission obtenue de Rome les évêques seront obligés d'ordonner des diacres. Mais la possibilité sera offerte à chacun, n'obligeant personne en particulier.

Les modalités de la restauration ne font pas non plus l'objet de discussions. Les évêques n'auront aujourd'hui à voter que sur le principe. Toutefois selon le Père Bernard Lambert, o.p., qui faisait partie de la commission à titre de secrétaire, il paraît assez évident que les diacres qui seront éventuellement ordonnés seront probablement des hommes mariés.

Quant à la formation de ces diacres, tout dépendra des antécédents du candidat, des services qui lui seront demandés, etc.

Dans son rapport aux évêques, le comité sur le diaconat présente les différentes raisons qui ont motivé sa recommandation. Le comité a tout d'abord fait une enquête élaborée auprès de 420 personnes de tous les milieux, clergé, laïc, hommes et femmes, étudiants, travailleurs, etc. Dans le secteur français, on a obtenu 220 réponses dont 57,2 pour cent se sont dits favorables au diaconat permanent et 34,6 pour cent ont demandé d'attendre, et 6,4 pour cent se sont dits absolument défavorables.

Chez les anglophones 65,4 pour cent des 200 personnes se sont dits favorables à ce que l'on demande l'autorisation immédiatement, 23,4 pour cent ont dit qu'il serait préférable d'attendre et 7,8 pour cent s'y sont opposés.

D'autre part, ce sont surtout des raisons pastorales qui ont motivé le comité à faire leur recommandation aux évêques.

On croit en outre que la "multiplication croissante des exigences du ministère sacer-

dotal surcharge le prêtre" et que l'évolution socio-culturelle exige du prêtre trop de rôles et de fonctions. Le prêtre, lit-on dans le rapport, est à la fois liturgiste, catéchète, prédicateur, curé et chacune de ces fonctions implique une multitude d'autres. "Le ministère des prêtres déjà surchargé est maintenant excessif si l'on veut répondre aux exigences qui se multiplient sans cesse."

"L'explosion des besoins au sein de la société moderne" est une autre des raisons qui justifierait l'instauration d'un diaconat permanent. "A besoins nouveaux, écrit-on, fonctions nouvelles, le diaconat offre des moyens pour faire face à la situation fluide du monde actuel". On croit que le diacre se trouverait plus proche du laïc en ce qu'il garderait "cette proximité sociologique, culturelle et psychologique" pas toujours maintenue par le clergé qui s'est formé en caste, en classe sociale.

Selon les auteurs du rapport toujours, "l'anonymat des paroisses urbaines et la nécessité de créer des communautés-relais entre les individus et l'Église plus grande", entraînera du même coup la nécessité d'implanter un nouveau type de ministère qui pourrait être celui du diacre.

Le rapport ajoute qu'il faudra prévoir une liturgie domestique, au moins une paroisse des assemblées afin qu'une micro-réorganisation de l'Église, dû en partie à l'anonymat de la ville, fasse disparaître le divorce entre vie chrétienne et vie réelle.

Ce phénomène de l'anonymat revient aussi dans le rapport en ce qui regarde les grosses institutions hospitalières et éducatives. On note qu'il faut "développer le sens de l'appartenance à l'Église à partir de petites communautés de prières, de réflexion et d'action".

À côté des raisons favorisant la restauration du diaconat, le rapport aligne cependant un résumé des arguments de ceux qui s'y opposent.

Parmi ceux-ci, on note le "manque de distinction bilatérale entre les fonctions des diacres et des prêtres, la situation ambiguë du diacre entre le prêtre et le laïc tout comme d'ailleurs la difficulté de concevoir pratiquement l'exercice des fonctions du diacre".

La déclaration des évêques canadiens sur "Humanae Vitae" serait d'ordre pastoral

WINNIPEG — La déclaration des évêques sur Humanae Vitae constitue qu'on le veuille ou non, le fond de scène de l'assemblée générale des évêques qui se déroule actuellement à Winnipeg. Du moins pour les journalistes.

La déclaration des évêques est attendue ce midi.

Qu'en sortira-t-il exactement, chacun essaie de le savoir mais sans trop de succès. Les évêques sont d'un mutisme qui ferait honneur à n'importe quel ministre du cabinet Trudeau. Certaines personnes travaillant plus près des évêques ne pouvaient pas dire hier soir dans quel sens exactement irait la fameuse déclaration.

Il semble toutefois qu'il n'est nullement question de discuter du fond de l'encyclique non plus de l'autorité du magistère. La déclaration sera plutôt d'ordre pastoral et s'attachera à la situation de fait.

Si toutefois nos informations sont exactes, la déclaration reconnaîtrait comme un fait, la pluralité d'opinion qui existe actuellement tant parmi les théologiens que parmi les fidèles en général, sur l'encyclique et proposerait aux prêtres une attitude pastorale en conséquence. Mais cela n'implique nullement que toutes les opinions se valent au plan doctrinal. A ce plan, comme on l'a dit, les évêques ne remettraient nullement en cause la doctrine émise par le pape. Mais il faudra attendre la déclaration pour en savoir plus long.

Une amusante méprise

Toutefois, votre serviteur a failli en savoir plus long. Une malheureuse erreur d'un évêque a fait qu'on m'a pris pour Mgr de Roo qui est l'évêque responsable du comité de rédaction de la déclaration des évêques.

En entrant dans ma chambre d'hôtel, j'habite au même hôtel que les évêques, je trouve sous ma porte deux documents signés de la main de cinq évêques. Spontanément, je me suis félicité de la confiance que Nos Seigneurs faisaient au Devoir.

En lisant le document je me suis vite rendu compte qu'il s'agissait d'une erreur. On s'était trompé de destinataire. C'eût été trop beau. Le document ne contenait que quelques amendements proposés par les signataires pour la déclaration.

Bon prince, je m'apprêtais à aller porter le document à qui de droit lorsqu'on frappa à ma porte. L'évêque était dans la confusion la plus totale. Il se montra rassuré lorsque je l'eus assuré de ma discrétion. Morale: les évêques et les journalistes ne devraient pas être voisins de chambre.

Lévis devient admissible au régime de subventions

LEVIS (PC) — Le gouvernement canadien a décidé de placer la ville de Lévis, près de Québec, dans la catégorie des zones désignées qui bénéficieront de subventions de développement économique.

C'est ce qu'a annoncé hier aux Communes M. Jean Marchand, ministre des forêts et du développement rural qui a annoncé un élargissement pro-

chain des critères d'admissibilité aux subventions économiques pour les zones désignées.

M. Marchand a précisé qu'une nouvelle législation proposant qu'une région soit désignée "parce que le niveau d'emploi est faible dans la région concernée, ou encore parce que l'emploi est faible dans l'ensemble du territoire dont elle fait partie" sera soumise à l'approbation des Chambres.

"Les premières conséquences de cette politique seront particulièrement importantes pour la région des Maritimes", a noté le ministre, qui a précisé qu'une fois que le Parlement aura adopté la nouvelle législation trois nouvelles régions deviendront admissibles au programme, soit Halifax, Saint-Jean et Fredericton.

M. Marchand a aussi insisté sur le fait que la nouvelle législation comprendra "des mesures de transition destinées à protéger les intérêts des sociétés qui projettent actuellement des investissements dans ces régions".

La Loi pour stimuler le développement de certaines régions expire le 31 mars 1971. Le ministre a précisé que la nouvelle loi serait présentée tôt l'an prochain.

"Cette loi, a affirmé M. Marchand, suivra une étude sérieuse de tout le programme des subventions aux régions défavorisées. La révision est déjà à un stade assez avancé pour me permettre d'affirmer qu'elle entraînera des changements importants. J'espère que nous pourrions effacer quelques aspects du programme en vigueur qui n'ont pas été tellement productifs et, en même temps, nous voulons faire en sorte que les stimulants portent fruit là où le besoin se fait sentir de la façon la plus aigüe."

M. Marchand a noté que Lévis était la seule ville qui pouvait être ajoutée à la liste des zones désignées en vertu des critères de la législation actuelle.

d'argent, mais mieux le répartir.

Quant au problème que crée le différend entre les employés du port de Montréal et le conseil national des ports, cela regarde le ministre des Transports. Le ministre a entendu les plaintes des représentants de la CSN, il étudiera leurs griefs et en discutera avec son collègue de façon à améliorer le sort des débardeurs.

Spécial Éducation

1958-1968; 10 ans de réforme

Des chiffres révélateurs sur l'évolution de l'enseignement au Québec

L'Université remise en question

La contestation et ceux qui l'ont mise en œuvre

Fini le cénacle!

Révolution à l'école des Beaux-Arts

AUSSI:

- Portrait de Claude Ruel
- Voyage de noces à Chypre
- Entrevue avec Chagall

Achetez dès aujourd'hui le numéro d'octobre de votre magazine préféré 25 cents l'exemplaire (abonnement \$2.00 par an)



Mackasey promet un 'new look' de l'ass.-chômage

par Louis-Martin Tard

Le ministre fédéral du travail, M. Bryce Mackasey, était hier l'hôte de la Terre des Hommes, mais il n'était pas là pour visiter les pavillons. Le ministre du Travail avait pour principale préoccupation le chômage. Il était venu d'Ottawa assister à la réunion des directeurs des bureaux de l'assurance-chômage du Québec, auxquels s'étaient joints les représentants des autres provinces de cette direction du département qu'il dirige.

Devant quelques journalistes, il a souligné l'importance de cette rencontre, la première du genre dans l'histoire de l'assurance-chômage et son objectif: mieux faire connaître aux ayants droit les services que peut leur apporter la commission, reintro-

duire le dialogue entre les employés et le public, utiliser les moyens les plus modernes de communications pour faire connaître aux bénéficiaires des prestations de chômage ce qu'ils peuvent en retirer, accélérer les formalités d'aide aux sans-travail et en même temps dépister la fraude.

Assisté de MM. Jacques Desroches et Guy B. de Grosbois, respectivement commissaire en chef de la commission et directeur régional du Québec, le ministre a donné quelques chiffres: la caisse de l'assurance-chômage est actuellement riche de 310 millions de dollars. La fraude coûte chaque année à travers tout le Canada 3 millions de dollars au Trésor. L'an dernier 2,200 cas d'agissements illégaux ont mené leurs auteurs devant les tribunaux. La région métropolitaine de Montréal compte 50,000 personnes qui émargent à la caisse de l'assurance-chômage, ce qui représente une légère augmentation sur les années passées. Mais, chiffre rassurant, il y a actuellement plus que jamais dans l'histoire du pays, de Canadiens au travail, le taux de chômage étant évalué à 4,5%.

M. MacKasey est heureux des résultats de la semaine de travail de ses subordonnés: le service d'aide aux chômeurs va connaître un "new look", les bureaux seront plus efficaces et la loi mieux appliquée.

En dehors de ce domaine, le ministre a été moins disert sur les autres problèmes du Travail: la suppression du programme de travaux d'hiver va certes augmenter le nombre des chômeurs, mais ces derniers auront droit aux prestations. "Il appartient, a-t-il dit, à son collègue, M. Jean Marchand, de reviser un système qui pendant dix ans a permis de distribuer de l'argent aveuglément à des municipalités qui en avaient besoin et à d'autres, qui dans des régions où l'hiver ne pose pas de problèmes, comme c'est le cas en Colombie britannique d'émarger à un fonds. Ce qu'il faut c'est repenser un autre mode d'aide gouvernementale qui favorisera les zones où le climat crée vraiment un chômage saisonnier et surtout aider les travailleurs de ces régions à acquérir une spécialisation professionnelle. En somme dépenser autant

DÉCÈS

CHAMPAGNE Anita. A Montréal, le 22 septembre 1968 à l'âge de 77 ans, est décédée, Mme Anita Champagne fille de feu le juge L. N. Champagne et de feu Aïcée Chevrier autrefois de Hull, P.Q. Demeurant à 324 rue Sherbrooke est. Elle laisse dans le deuil sa chère Mireille Ethier, sa tante Mlle E. C. Pelletier d'Ottawa et plusieurs cousins et cousines. Les funérailles auront lieu vendredi le 27. Le convoi funèbre partira de sa demeure 324 Sherbrooke est à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière Notre-Dame de Hull lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POTVIN Dora. A Montréal, le 25 septembre 1968 à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Edgar Potvin née Dora Bédard demeurant à 1130 Philippe Hébert, Bordeaux mère de Gilles (critique musical au journal La Presse) Rémi et Fernand tout deux père jésuites et Mlle Bernard Marcell (Gisèle). Les funérailles auront lieu samedi le 26. Le convoi funèbre partira du salon Urgel Bourque 1466, rue de Salaberry à 9 heures 15, pour se rendre à l'église St-Gabriel où le service sera célébré à 9 h 30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIMARD (Jacques) — A Ste-Thérèse-Ouest, le 23 septembre 1968 à l'âge de 34 ans, est décédé M. Jacques Simard, époux de Madeleine Joly, demeurant à 75 Champs Fleury, Ste-Thérèse-Ouest. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa mère, Jeanne Simard, ses sœurs: Micheline, Louise et Marthe; ses frères: Roger et André. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire, Maurice Savaria Engr., 61, rue Blainville ouest, à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Fatima, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

obtenez le plus **5 1/2%** sur vos épargnes

Pourquoi vous contenteriez-vous de moins? Cette importante compagnie de fiducie canadienne, constituée en vertu des lois du gouvernement fédéral et placée sous la surveillance de ce dernier, verse le maximum d'intérêt sur les épargnes. Votre compte s'accroît plus rapidement chez Guaranty

COMPAGNIE GUARANTY TRUST DU CANADA
Capital et réserves: \$31,000,000.

427 ouest, St-Jacques 849-5705
43 Centre d'achats Place Versailles
7275 est, rue Sherbrooke
351-5500

GT-68-30F

Tirelire et placements

Les vieux préjugés ont la vie dure. Il y en a encore qui croient que ceux qui font des placements ont énormément d'argent... que les courtiers en valeurs ont tous avalé des manches de balais et qu'ils ne se pencheraient pas pour moins de \$10,000...

Illusions! Aujourd'hui, vous n'avez certes pas besoin d'avoir \$10,000 pour faire un placement. Si vous entrez chez Grant Johnston, même avec une tirelire, vous constaterez que tout le monde est à votre disposition, quelle que soit l'importance de votre portefeuille.

À la place de l'interminable ruban de papier qui mitraillait jadis la salle de son crépitemment, vous voyez toute une série d'écrans de télévision. Il suffit de presser un bouton pour avoir, en moins de 10 secondes, tous les renseignements voulus sur n'importe quel titre figurant sur la liste. Le circuit fermé de télévision permet à tout notre personnel d'avoir constamment l'oeil sur le marché.

Venez donc faire un tour à la prochaine occasion.



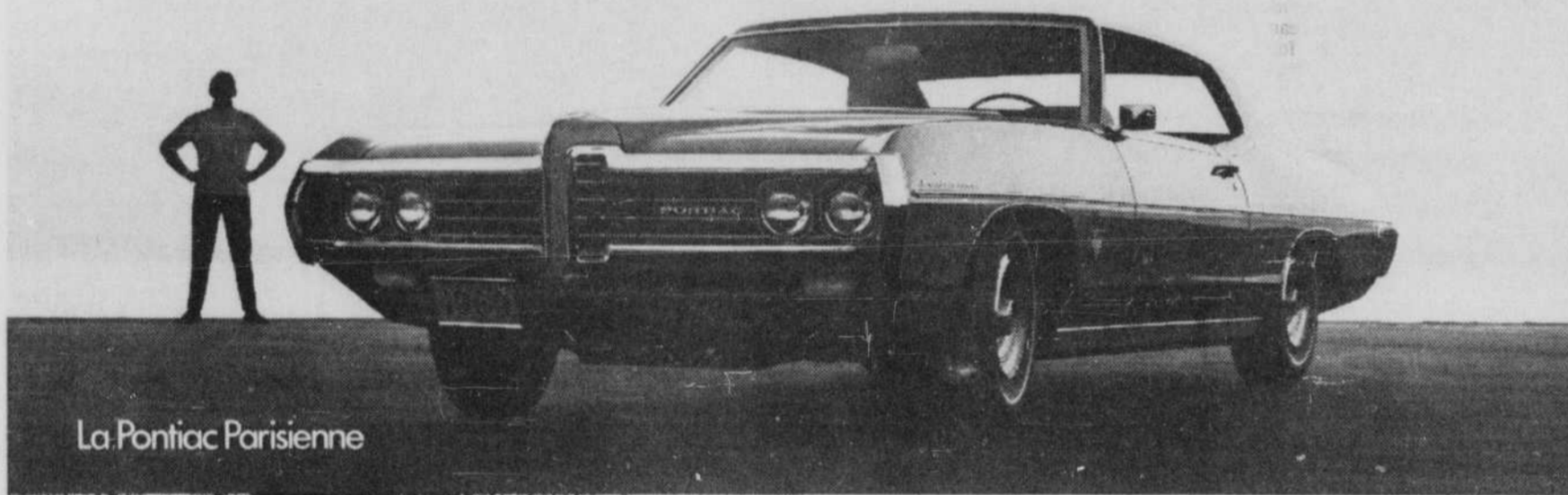
Grant Johnston & CO. LIMITED

1, Place Ville-Marie, Montréal — Téléphone: 875-5200
Membre: Bourse de Montréal — Bourse canadienne
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Pontiac prend les devants



La Pontiac Grand Prix



La Pontiac Parisienne



La Pontiac Firebird



La Pontiac GTO



La Beaumont



L'Acadian

La Pontiac Grand Prix 1969

La Grand Prix représente une conception nouvelle de la voiture de luxe... à un prix Pontiac. L'empattement de 118 pouces lui assure une parfaite maniabilité. À l'intérieur, un pilote d'avion ne se trouverait pas dépaycé. Le tableau de bord type aviation fait corps avec le bloc central. Le tout porte un épais rembourrage. La Grand Prix contient une foule de nouveaux équipements. Par exemple, la nouvelle antenne radio dissimulée dans le pare-brise, ou le désembueur électrique de glace arrière fourni sur commande. Enfin, simplement pour confirmer que les vrais amateurs ne roulent que sur voie large, vous trouverez un V8 de 400 pouces cubes, développant 350 CV, sous le capot. La Grand Prix. Pourquoi ne pas lui confier le soin de vous transporter?

La Pontiac Firebird 1969

La Firebird 1969... vous ne trouverez pas de voiture plus passionnante au monde. Pour commencer, la Firebird de base, avec un moteur 6 cylindres de 175 CV, à arbre à cames en tête. C'est un modèle qui offre un équipement standard comprenant: sièges baquet (plus larges et plus moulants cette année); revêtement en similicuir sur le tableau de bord; glaces latérales pleine largeur; système de ventilation au niveau supérieur; antivol agissant sur l'allumage, la direction et la transmission. Mais, bien sûr, vous pouvez aussi bien choisir l'une des quatre autres Firebird. Avec chacune d'elles, vous allez un peu plus haut dans l'escalade de la puissance et du brio... pour arriver à la Firebird 400. Quelle magnifique voiture pour prendre les devants sur les autres et goûter les vraies joies de la conduite. Prenez bientôt le départ chez le concessionnaire Pontiac.

La Beaumont 1969

Capot long, plage arrière courte, voie large, glaces pleine largeur: la Beaumont vous offre tout cela. Mais ce que vous ne pouvez voir en ce moment, ce sont les nouveaux groupes moteurs, le tableau de bord de dessin original, les teintes et tissus inédits des garnitures, les nouveaux dispositifs de sécurité, et un ensemble performances de prix spécial qui fait de cette voiture déjà remarquable une voiture vraiment sensationnelle.

La Pontiac Parisienne 1969

À l'avant du nouveau modèle de Pontiac à voie large, vous remarquerez la partie centrale du pare-chocs. Elle est faite d'une nouvelle matière de teinte assortie à celle de la carrosserie, et qui peut encaisser des chocs et reprendre sa forme. Chaque modèle V8 Pontiac a en équipement standard un moteur de 350 po. cu. plus puissant que dans les modèles précédents. Et chacune des Pontiac a des glaces latérales pleine largeur, sans déflecteurs; cela grâce au système de ventilation au niveau supérieur. Des bouches d'air réglables montées au tableau de bord font circuler l'air dans la voiture. La Pontiac à voie large... Elle prend les devants en 1969.

La Pontiac GTO 1969

Il y a celles qui mènent la course. Et il y a celles qui suivent. La Pontiac GTO tient la tête encore et toujours. Pas étonnant, lorsqu'on voit de quoi la GTO est faite: moteur V8 de 400 po. cu., développant 350 CV; boîte à 3 vitesses synchronisées avec levier Hurst monté au plancher; échappement double; pneus G78 x 14 à section ovale, à bande rouge; suspension ferme; sièges baquet ou banquettes à dossiers individuels à l'avant; pare-chocs avant en matière amortissante. Sans parler de tous les accessoires et équipements en option (leur catalogue ressemble à un manuel de voiture de course). Non vraiment, personne n'approche de la GTO. Allez-y! Prenez les devants!

L'Acadian 1969

Voyez cet arrière aux lignes profilées, dans le style européen. Mettez à l'épreuve cette maniabilité et cette douceur de marche impeccables. Puis passez en revue la longue liste des équipements en option, qui comprend entre autres la transmission Torque-Drive à un prix étonnamment bas. Oui, vraiment, vous pouvez fuir la morne uniformité des voitures économiques sans quitter leur catégorie de prix. L'Acadian 1969 en est la preuve vivante.

Chaque voiture GM doit faire sa marque pour recevoir cette marque



SYMBOLE D'EXCELLENCE

Certains équipements représentés sur les voitures figurant dans cette annonce sont fournis moyennant supplément de prix.

Voyez le concessionnaire Pontiac de votre localité

CONCESSIONNAIRES PONTIAC POUR MONTRÉAL ET SA BANLIEUE:

- | | | | |
|---|---|--|--|
| GRANT HAMILTON PONTIAC BUICK LTD.,
3500 ouest, rue Jean Talon,
735-3792 | ROCHELEAU AUTOMOBILE LIMITÉE,
11251 est, rue Notre-Dame,
645-1651 | SANGUINET AUTOMOBILE LIMITÉE,
1965, rue La Fontaine,
524-3761 | VILLE-MARIE PONTIAC BUICK LTÉE.,
4833, boul. St-Laurent,
288-0186 |
| HARLAND AUTOMOBILES LTÉE.,
955, boul. Montréal-Toronto,
Rond-Point de Dorval,
631-2051 | JARRY AUTOMOBILE INCORPORÉE,
1068, boul. des Laurentides,
Ville de Laval,
669-2681 | OMER BARRÉ VERDUN LIMITÉE,
5987, avenue Verdun,
Verdun, 768-2551 | VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTÉE.,
375, boul. Labelle,
Chomedey, 681-2533 |
| ABIAS PÉPIN AUTOMOBILES LTÉE.,
155 ouest, rue St-Charles,
Longueuil, 674-4924 | GOHIER AUTOMOBILES LTÉE.,
3333 est, rue Jarry,
Montréal 38,
376-8465 | BOULEVARD PONTIAC BUICK LTÉE.,
7085, boul. St-Laurent,
279-7321 | MID-TOWN MOTORS LIMITED,
1395 ouest, boul. Dorchester,
866-9961 |
| | | | MONTREAL BUICK LTD.,
4026 ouest, rue Ste-Catherine,
937-6342 |

Un "P" distinctif identifiera, désormais, la Banque Provinciale du Canada

potins financiers

Libres de l'influence néfaste de Wall Street, vu que la Bourse de N-Y était fermée hier, à cause du conflit de la tendance de change américain de mettre leurs livres à jour, nos Bourses de Montréal et de Toronto se comportèrent fermement hier, tout en reconnaissant qu'elles furent moins achalandées qu'au début de la semaine. La Bourse de Londres a été témoin hier, d'un certain malaise tardif, d'où des cours de clôture moins fermes qu'au début. Sur la Bourse de Paris la tendance de meura indécise et fort irrégulière hier.

L'indice des industriels a touché un nouveau haut hier, sur le marché de la Ville Reine, de même que celui des pétroles.

4 administrateurs de Ord. Wallington and Co. de Toronto, sont accusés de détournement de \$173,000.00. Les procédures en cours

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

CANAVEST HOUSE LIMITEE succède à J. R. Mooney & Co. Ltd., fondée en 1933

Comme on le constatera, ce matin, dans nos pages financières, la firme d'agents de change Canavest House Limitée, succède à J. R. Mooney & Co. Limited, fondée en 1933. A partir d'aujourd'hui, les affaires se feront donc sous la nouvelle raison sociale de l'ancienne maison de courtage, comptant déjà 35 années d'existence au service du monde des spéculateurs et des investisseurs et du public en général. Incidemment, le président de Canavest House Limitée membre de la Bourse de Toronto, n'est autre que M. George C. Vilim, avantageusement connu pendant des années sur la rue St-Jacques. Il va sans dire qu'il était aussi fort bien vu sur la rue Bay dans la Ville Reine. Parmi les autres membres du conseil d'administration de Canavest House Limitée, mentionnons M. H. B. M. Connell, vice-président administratif, M. Gordon R. Ball, vice-président, ces deux derniers ainsi que M. George C. Vilim, constituent les actionnaires majoritaires de la firme financière précitée, qui compte, aussi, comme administrateurs MM. D. B. Muirhead, et G. W. Warn. M. H. B. M. Connell était, autrefois, en charge du département des ventes aux institutions chez la firme locale Morgan, Ostiguy & Hudon et M. Gordon D. Ball, C.F.A., fut le conseiller en placement de Denison Mines Limited, pendant 6 ans. Canavest House Limitée entend se spécialiser dans les affaires institutionnelles et elle possède un excellent département de recherches. Ce dernier vient de publier une étude très élaborée sur l'Industrial Acceptance Corporation Limited. Le 1er novembre, elle changera de local et ses bureaux seront situés dans l'édifice moderne de la Canada Trust, à Toronto.

En marge de la formation de l'Institut des Cordages du Canada

Les manufacturiers canadiens de cordages, fils et ficelle viennent de former l'Institut des Cordages du Canada et, afin d'être représentés du mieux possible, se sont affiliés aux autres groupements de l'industrie des textiles primaires au sein de l'Institut Canadien des Textiles. Les membres fondateurs de l'Institut sont: The Brantford Cordage Co. de Brantford, Ont.; Canada Western Cordage Co. Ltd. de Vancouver, C.-B.; Doon Twines Ltd., de Kitchener, Ont.; Grace Fibres Canada Ltd. de Brantford, Ont.; la Hamilton Cotton Co. Ltd. de Hamilton, Ont.; Plymouth Cordage Co. de Canada Ltd., de Welland, Ont.; et Poli-Twine Corp. Ltd., de Toronto. Le premier président du nouvel institut est M. Graham A. Bennett, vice-président et gérant général de Plymouth Cordage. Le vice-président est M. G. H. Pullman, vice-président et gérant général des ventes, de Hamilton Cotton. Le président de I.T.C.T. M. C. Malim Harding, président de Harding Carpets Ltd. de Brantford, Ont., a souhaité la bienvenue à l'Institut des Cordages au sein de l'Institut Canadien des Textiles en soulignant que ce dernier devenait plus représentatif. Les autres affiliés sont: Institut du Coton du Canada, Institut Canadien du Tapis, Association des Tricoteurs du Canada, Association des Textiles Synthétiques et Association Canadienne des Textiles de Laine. "On peut maintenant affirmer que l'Institut Canadien des Textiles représente vraiment toutes les branches de l'industrie canadienne des textiles primaires", de déclarer M. Harding. L'industrie avec des filatures dans chaque province, compte un total de 83,000 employés.

Aluminium Laboratories Ltd devient "Recherche et Développement de l'ALCAN Ltée"

Aluminium Laboratories Limited, filiale de l'Alcan affectée à la recherche et aux travaux techniques, et dont les établissements sont situés à Arvida (Québec), Kingston (Ontario), au Canada et Banbury (Oxon), en Angleterre, change de nom et devient Recherche et Développement de l'Alcan, Ltée - en anglais: Alcan Research and Development Limited.

Depuis 32 ans, c'est-à-dire depuis sa création en 1936, cette société était connue sous le nom d'Aluminium Laboratories Limited.

M. Nathanael V. Davis, président de la société-mère Alcan Aluminium Limited, a déclaré, lors de l'annonce du changement que "ce lui-ci avait pour but de rendre plus explicite l'activité de la filiale et d'incorporer à son nom le mot Alcan, conformément à la politique d'uniformisation de la raison sociale des diverses sociétés du Groupe Alcan".

Le centre de recherche d'Arvida (Québec) s'occupe plus spécialement des questions de traitement des matières premières utilisées dans la production de l'aluminium de première fusion et des questions connexes; il étudie également les réactions diverses, les moyens d'améliorer les procédés de fabrication et les procédés de contrôle quantitatif et qualitatif.

Le siège social de Recherche et Développement de l'Alcan, Ltée est installé à Montréal. Il a pour mission de coordonner le travail des centres de recherche et d'exécuter certaines fonctions pivot du domaine technique. Il s'occupe entre autres des questions de brevets, de la direction de la prospection géologique à l'échelle mondiale, de l'étude des techniques de production d'énergie, ainsi que de la conception et de la mise sur pied d'installations de production, notamment dans le domaine du traitement de la bauxite et de l'alumine et dans le secteur transformation.

La société Recherche et Développement de l'Alcan, Ltée emploie environ 500 chercheurs, ingénieurs et techniciens.

M. J.F. Horwood, président de la filiale, remplit également le poste de directeur général des services techniques de la société-mère.

La Banque Provinciale, la plus jeune institution bancaire du Canada, affiche un dynamisme de bon aloi

Comme on le constatera ci-contre, La Banque Provinciale du Canada vient de se donner un nouveau sigle, qui représente l'initiale de cette banque progressive, dirigée par une équipe de banquiers, relativement jeunes, tout en possédant une vaste expérience des affaires de banque et de l'urbanisme, car les 2 sont nécessaires chez tout banquier né. Le peu d'espace à notre disposition ne nous permet pas d'insister en détail sur le nouveau sigle, adopté par la Banque Provinciale du Canada, dont la fondation remonte en 1861, alors qu'elle était désignée sous la raison sociale de "Banque Jacques-Cartier". Ce ne fut que le 7 mai 1900 qu'elle changea son nom en celui de Banque Provinciale du Canada. Certains malins se demanderont peut-être pourquoi, elle ne prit pas le nom de Banque Provinciale du Québec? Dans le temps, bien des esprits n'avaient pas aussi évolué qu'aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, son nom actuel fut fort bien vu de tous les Canadiens et la preuve, c'est qu'en 1900, elle affichait un actif de seulement \$2,909,161.00, puis, en 1930, il atteignait les \$52,482,028.00 et, enfin, à la fin du dernier exercice, cet actif touchait le sommet de \$642,455,250.00 chiffres qui sera certainement dépassés au cours de l'exercice financier sur le point de se terminer. En 1900, cette institution bancaire ne possédait que 8 succursales et, aujourd'hui, elle en compte 209, auxquelles il faut ajouter 122 agences, réparties dans les principaux endroits stratégiques du Québec, de l'Ontario, du N.-B. et de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette banque qui compte aujourd'hui 2,509 employés et qui possède son siège social à deux pas de la Place d'Armes, sur la rue St-Jacques constitue un actif important pour notre province et notre groupe ethnique et comme ses cadres comprennent bien des jeunes, fort bien qualifiés à la suite de solides études universitaires et d'un dynamisme qui leur permet de brûler les étapes, nos gens se doivent d'avoir confiance en cette institution progressive et à ses dirigeants fort à la page.

Marcel CLEMENT

Bourse de Toronto

La Bourse de Toronto a atteint hier, un sommet sans précédent et les transactions ont été particulièrement nombreuses en dépit d'un recul fractionnaire enregistré à l'indice des industrielles juste avant la clôture de la séance.

Les pétroles de l'Ouest ont frisé le record et les métaux de base ont inscrit leur niveau le plus élevé cette année. Un total de 59 valeurs, dans tous les secteurs, ont enregistré un sommet jusqu'ici en 1968, tandis que neuf seulement accusaient une régression.

Parmi les industrielles, Empire Life a gagné 2-1/2, passant à 24 1/2. Waterous GM Diesel 1-1/2 à 11 1/2. Corby 1-1/2 à 34. United Westburne un point, à 11 7/8. Agoma Steel un point, à 20 7/8. et Dolesco 5-8, à 20 5/8.

Wajax a fait une chute de 2-1/2 à 29 1/2. Imperial Oil de 1-1/4 à 77. Bell de 1-8 à 45. R. L. Craib de 3-4 à 14 1/4 et Canadian Goldale de 5-8 à 29.

Parmi les secteurs les plus actifs, Magnetics International a bondi de 60 cents à \$4.35. Interprovincial Commercial Diesel de 50 cents à \$2.65 et Calvert-Dale de 30 cents à \$2.65.

Pine Point a grimpé de 1-1/4 à 46. Kerr Addison d'un point à 19 1/4. Hudson Bay Mining d'un point à 65-1/4 et Bethlehem Copper de 7-8 à 12 1/4. Charter Oil a également progressé de 7-8 à 15 5/8.

A l'indice, les industrielles se sont inscrites à 178.37 en hausse de 81; les métaux de base à 111.48 en hausse de 1.13, et les pétroles à l'Ouest, 235.54, en hausse de 1.66. Les aurifères ont reculé de 4.01 à 208.28. Le volume s'inscrivait à 4,411,000 actions, ou regard de 3,577,000 mardi.

Les pertes ont eu raison des gains dans le rapport de 285 à 282.

La Bourse de Toronto a suspendu hier, les transactions sur Conk. Mines et Centri-Mines, en attendant que ces entreprises publient leur rapport.

À noter...

RoyMor Ltd offrirait par l'intermédiaire d'un syndicat dirigé par Wood Gundy Valeurs Limitées, une émission de \$15,000,000 d'obligations, 5 et 10 ans, rapportant respectivement 7.625% et 7.34%. RoyMor Ltd a été formé, récemment, par la Banque Royale du Canada, en association avec Interior Trust Co., pour effectuer des placements hypothécaires. Vu les engagements pris par la Banque Royale à ce qu'il y ait une couverture d'au moins 30%, ces valeurs devraient être souscrites rapidement.

Fiéchissement du dollar américain

FRANCFORT (AFP) — Au marché des devises de Francfort, le dollar américain a encore fléchi hier et le franc français a également perdu du terrain alors que le livre sterling a maintenant son cours de la veille.

Le dollar est passé de 3,9736 dm à 3,9725 dm. Le franc français a légèrement fléchi passant de 79,900 dm à 79,890 dm pour cent francs.

Le livre sterling, par contre, a conservé son cours moyen de mardi soit 9,494 dm.

Le prix officiel du lingot d'or d'un kilogramme a été fixé à 5.183 dm contre 5.202 dm la veille, ce qui correspond approximativement à un cours de 36,98 dollars l'once.

Indices à Toronto

	Ind.	Gold	B.M.	W.O.
Hier	178.37	208.28	111.48	235.54
La veille	177.56	212.29	110.35	233.88
Sem. der.	175.47	210.70	109.17	229.49
Mois der.	169.34	199.02	109.34	212.37
Ann. der.	169.57	196.71	108.45	202.56
1968 Haut	177.08	250.79	119.85	233.88
1968 Bas	144.46	179.29	96.09	163.71
1967 Haut	147.41	205.30	111.40	226.00
1967 Bas	142.61	182.30	98.98	130.15

Message de son président, M. Léo Lavoie

La Banque Provinciale a franchi une autre étape dans sa marche progressive en se dotant d'un nouveau sigle: un "P" très personnel qui, tout en affirmant la présence de la Banque, se prête à toutes les exigences de l'art graphique contemporain.

C'est le Président de la Banque Provinciale, M. Léo Lavoie, qui a procédé hier (25 septembre 1968) au dévoilement du nouveau sigle, au cours d'une cérémonie tenue au Club Saint-Denis en présence de nombreux représentants des médias d'information, des administrateurs et dirigeants de la Banque et de quelques personnalités de marque.

Dans son allocution, M. Lavoie a rappelé brièvement comment La Banque Provinciale, depuis sa fondation, s'est identifiée au progrès et à l'essor de la province de Québec. Par la création de ses 209 succursales - dont quatre-vingts sont installées dans des localités de moins de 10,000 habitants - par sa politique de réinvestissement sur place, La Banque Provinciale s'est élevée à la stature d'une banque régionale particulièrement bien adaptée aux besoins de l'économie canadienne-française et des communautés ethniques (française, anglaise, juive et néo-canadienne) qu'elle dessert dans quatre provinces, soit le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.



banque provinciale

C'est dans cet esprit qu'elle a constamment cherché à assurer à sa clientèle les services les plus complets et les plus efficaces. Ainsi elle devint, vers 1948, la première banque à se doter d'un système mécanique de centralisation. Aujourd'hui pourvue d'un ordinateur de la troisième génération, elle étend le procédé d'automatisation jusque dans ses succursales. Elle fut également la première à prolonger les heures d'ouverture de ses succursales afin de satisfaire les besoins particuliers de sa clientèle. Elle a également procédé, depuis quelques années, à la réforme de ses structures administratives et à un intense programme de formation de son personnel.

Le nouveau sigle qui identifiera désormais La Banque Provinciale est la suite logique de ce programme de développement. Il reflète d'une façon vigoureuse la jeunesse et le dynamisme de la Banque.

Le "P" distinctif de La Banque Provinciale remplacera progressivement l'ancienne identification. Il se présente en noir et blanc, ou relevé d'une couleur cuivre qui évoque la monnaie, et est assorti d'une signature dont le style s'harmonise parfaitement au nouveau symbole de la Banque.

Verification garantie du crédit par des spécialistes professionnels

Plusieurs hommes d'affaires reconnus confient leurs problèmes de CREDIT à CANADIAN FACTORS "spécialistes en crédit" pour une fraction du coût annuel de la manipulation de leurs propres crédits et recouvrements. CANADIAN FACTORS fait le travail et prend les risques. Nous pouvons vous aider même pour du capital supplémentaire. Téléphonez nous aujourd'hui pour une consultation gratuite.



M. Marcel Clément, rédacteur financier au journal LE DEVOIR célèbre, aujourd'hui le 26 septembre, quarante années de rédaction financière au service de journaux de Montréal. Pour marquer cette occasion, la Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne ont tenu à honorer M. Clément par une réception qui groupait plusieurs représentants du monde financier de Montréal. Sur la photo: M. P.A. Turcot, Président du Conseil des Gouverneurs de la Bourse de Montréal, le jubilaire M. Clément, M. Claude Ryan, directeur du journal LE DEVOIR et M. Charles B. Neapole, Président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne.

J. R. MOONEY & CO. LIMITED

(fondée en 1933)

Membres de la Bourse de Toronto
à le plaisir d'annoncer que
son nom a été changé en la raison sociale de

CANAVEST HOUSE LTÉE

et que les affaires de cette maison se feront sous son nouveau nom à partir du 26 septembre 1968

330 rue Bay, Toronto 1, Ont. Tel: 368-1621

1ère conférence mondiale sur les ports de pêche et sur leurs marchés

M. André Anctil, président de Sorès Inc., a présenté une communication intéressante.

Un ingénieur canadien a accepté de préparer la communication scientifique qui doit ouvrir la première conférence mondiale sur les ports de pêche et leurs marchés, à Brème, en Allemagne de l'Ouest, du 23 au 28 septembre 1968.

M. André Anctil, président de Sorès Inc. (Société de Recherches Economiques et Scientifiques) et administrateur des Entreprises SNC Ltée fut invité par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) à présenter une communication intitulée "La gestion scientifique des ports de pêche".

Cette communication, qui sera discutée au tout début de la conférence de six jours, propose une méthode visant à améliorer, dans l'ensemble, le processus complexe que met en oeuvre la pêche commerciale, depuis la prise du poisson jusqu'à sa livraison au consommateur immédiat, qui se trouve parfois à des centaines, voire des milliers de milles des pêcheries.

La communication de M. Anctil représente à notre connaissance un premier pas vers l'implantation de méthodes de planification scientifique dans une des plus anciennes industries au monde.

Les mesures proposées par M. Anctil intéressent toutes les nations du monde, notamment les Canadiens qui puisent leur subsistance dans les vastes pêcheries situées au large des provinces Maritimes, du Québec et de la région côtière de la Colombie britannique. Les idées exprimées par M. Anctil rappellent les conclusions de plusieurs études réalisées par la société qu'il dirige.

En un mot, M. Anctil souligne le fait que, jusqu'à présent, seuls quelques opérations touchant la prise et la distribution du poisson ont été modernisées. Parmi les derniers progrès accomplis dans cette industrie, se trouvent la mise au point "d'éléments" tels que les bateaux de pêche et la transformation du poisson. Cependant, l'action qu'exerce ces éléments les uns sur les autres dans la chaîne de distribution demeure un aspect presque entièrement négligé. Dans son ensemble, cette chaîne met en jeu un "système" des plus complexes, dans lequel tout changement

survenant à un point précis peut compromettre l'équilibre des autres secteurs. Il en résulte alors une suite de conséquences fâcheuses, telles que les embouteillages, les avaries, la surproduction ou le chômage.

A l'aide des méthodes d'informatique moderne, il est possible de préparer le "modèle de simulation" de l'ensemble du système. Ces modèles sont des représentations abstraites de systèmes véritables et peuvent servir à des fins expérimentales. Ainsi, l'effet que produit sur l'ensemble la modification d'un des éléments peut être déterminé. A l'aide de cet instrument, les analystes peuvent étudier le système et le manipuler de façon à assurer les meilleurs résultats possibles. Ainsi, les modèles leur procurent une liberté d'action qu'ils n'auraient pas dans la réalité. Grâce à ces essais, la science découvre les moyens d'améliorer le fonctionnement du système véritable et d'assurer à la population mondiale les ressources alimentaires de demain.

Les prix ont atteint des niveaux records mercredi à la Bourse de Montréal, suivant une tendance analogue à Wall Street.

L'indice des industrielles a avancé de 48 à 181.64, celui des services publics de 14 à 148.41, celui des banques de 1.45 à 171.73 et celui des papiers de 55 à 96.50. L'indice global a monté de 51 à 174.20.

Eddy Match a grimpé de 2-1/4 à 25. Southam de 1-3/4 à 53-1/2. B.C. Forest de 1-5/8 à 23-5/8. United Western B de 1-1/4 à 12 et Algonia de 1-1/4 à 21. Dominion Textile a gagné à 16-1/2.

Scott-LaSalle a reculé de 3 à 29. Bell Canada de 1 à 45 et Seagrams de 1 à 47.

CPR a progressé de 3-4 à 67-1/4 et Banque Royale de 3-8 à 22-3/8.

Dans les mines et pétroles, Shell a avancé de 1-1/4 à 32-1/4. B-A de 1-1/8 à 47-1/4 et Cominco de 3-8 à 33-1/2.

Sur le marché canadien, les gains l'ont emporté sur les pertes par 52 à 48. Subco a grimpé de 39 cents à \$2.30. Consolidated Persh-court a régressé de 10 cents à 77 cents.

Bourse de Montréal

Les prix ont atteint des niveaux records mercredi à la Bourse de Montréal, suivant une tendance analogue à Wall Street.

L'indice des industrielles a avancé de 48 à 181.64, celui des services publics de 14 à 148.41, celui des banques de 1.45 à 171.73 et celui des papiers de 55 à 96.50. L'indice global a monté de 51 à 174.20.

Eddy Match a grimpé de 2-1/4 à 25. Southam de 1-3/4 à 53-1/2. B.C. Forest de 1-5/8 à 23-5/8. United Western B de 1-1/4 à 12 et Algonia de 1-1/4 à 21. Dominion Textile a gagné à 16-1/2.

Scott-LaSalle a reculé de 3 à 29. Bell Canada de 1 à 45 et Seagrams de 1 à 47.

CPR a progressé de 3-4 à 67-1/4 et Banque Royale de 3-8 à 22-3/8.

Dans les mines et pétroles, Shell a avancé de 1-1/4 à 32-1/4. B-A de 1-1/8 à 47-1/4 et Cominco de 3-8 à 33-1/2.

Sur le marché canadien, les gains l'ont emporté sur les pertes par 52 à 48. Subco a grimpé de 39 cents à \$2.30. Consolidated Persh-court a régressé de 10 cents à 77 cents.

Cours de l'or

LONDRES (PC) — L'once d'or fin cotait \$40.42-1/2 hier sur le marché européen de l'or comparativement à \$40.47-1/2 mardi.

CANADIAN BRITISH ALUMINIUM COMPANY LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE No 5

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 0.40 cents par action a été déclaré pour l'exercice terminé le 31 juillet 1968 à l'égard des actions en circulation des classes "A" et "B" de la compagnie et est payable le 23 octobre 1968 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 14 octobre.

ALUMINIUM LABORATORIES LTD

AVIS DE DIVIDENDE No 5

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 0.40 cents par action a été déclaré pour l'exercice terminé le 31 juillet 1968 à l'égard des actions en circulation des classes "A" et "B" de la compagnie et est payable le 23 octobre 1968 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 14 octobre.

VERIFICATION GARANTIE DU CREDIT PAR DES SPECIALISTES PROFESSIONNELS

Plusieurs hommes d'affaires reconnus confient leurs problèmes de CREDIT à CANADIAN FACTORS "spécialistes en crédit" pour une fraction du coût annuel de la manipulation de leurs propres crédits et recouvrements. CANADIAN FACTORS fait le travail et prend les risques. Nous pouvons vous aider même pour du capital supplémentaire. Téléphonez nous aujourd'hui pour une consultation gratuite.

1450, rue City Councilors, Montréal 2 • 849-8681
330, rue Bay, Toronto 1 • 368-8227

COLLEGE SAINTE-MARIE

Services culturels pour adultes
offre en collaboration avec
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER
EN VALEURS MOBILIERES

une série de 15 cours intitulés

COMMENT PLACER SON ARGENT

(en valeurs mobilières, obligations, débetures, actions privilégiées et ordinaires, la Bourse, etc.)

Le mardi de 20 heures à 22 heures
Du 1er octobre au 17 décembre 1968

Prospectus et renseignements
Services culturels pour adultes,
Collège Sainte-Marie,
1180 rue Bleury,
Montréal 2, Tél.: 866-3611

NOMINATION A L'ALCAN



M. Clive Gregor-Pearse, directeur commercial de la division des Tôles en aluminium de Montréal, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Gilles L. Léonard au poste de représentant commercial.

M. Léonard représentera l'Alcan dans la partie sud de Montréal, les Cantons de l'Est et les provinces de l'Atlantique.

M. Léonard connaît à fond le domaine de la tôle d'aluminium, depuis sa fabrication jusqu'au produit fini, ce qui le désignait tout particulièrement à ses nouvelles fonctions.

NORTHERN AND CENTRAL GAS CORPORATION LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 37.5 cents par action de second dividende, rachetable, convertible, 1.50 cumulatif, série B de la compagnie a été déclaré payable le 15 novembre 1968 aux détenteurs immatriculés des actions ordinaires à la clôture des affaires le 1er novembre 1968.

Par ordre du Conseil d'administration
Le secrétaire
W.R. HOWARD

LA COMPAGNIE DONOHUE LIMITEE

AVIS

Avis est par les présentes donné que les dividendes suivants ont été déclarés:

Actions Ordinaires

Un dividende de Dix Cents (10 cents) a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie, lequel dividende sera payable le 2 décembre 1968, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 novembre 1968.

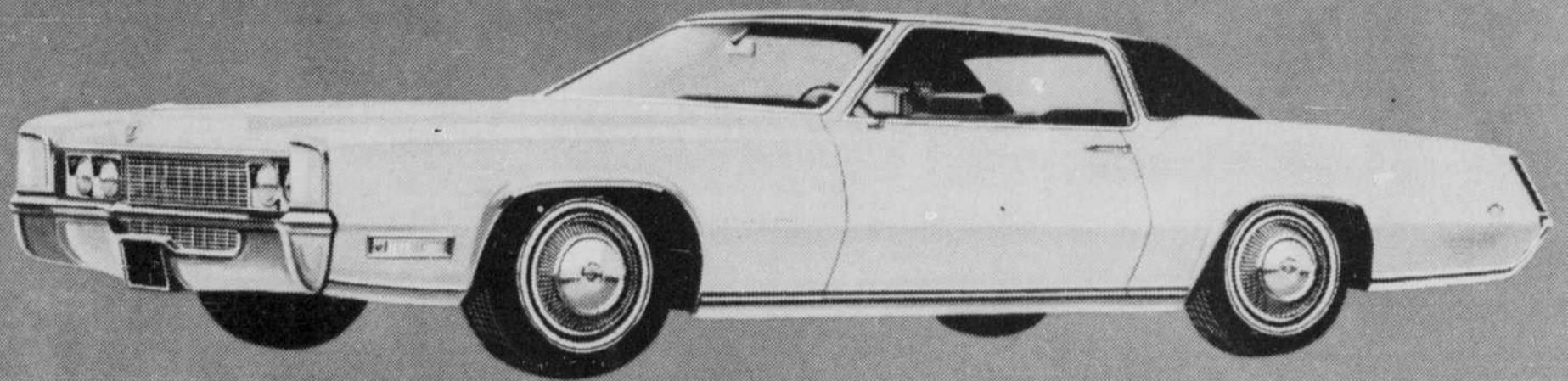
Actions privilégiées - 6 1/4%, cumulatif, rachetables, série 1967.

Un dividende de Trente-Neuf Cents (39.0625 cents) a été déclaré sur les actions privilégiées 6 1/4% cumulatif, rachetables, série 1967 (de la valeur au pair de \$25 chacune) de la compagnie, lequel dividende sera payable le 1er novembre 1968 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 octobre 1968.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PERCY AUGER, C.A.
QUEBEC, QUE.
Septembre 23, 1968



La Cadillac mille neuf cent soixante-neuf



un chef-d'oeuvre de grands maîtres



superbement nouvelle, suprêmement Cadillac



SYMBOLE D'EXCELLENCE

En haut, la Fleetwood Eldorado 1969. En bas, le sedan hardtop de Ville 1969.

Même Cadillac n'a jamais construit une voiture comme ça! Les maîtres de la construction automobile qui conçoivent et fabriquent les Cadillac ont bien sûr l'habitude de créer les meilleures voitures. Pourtant, ils s'enorgueillissent particulièrement de ces brillants modèles 1969.

Au premier coup d'oeil sur ces chefs-d'oeuvre de l'automobile, vous serez frappé de leur majestueuse beauté, de leur élégance incontestablement Cadillac. Dans les modèles 1969, le traditionnel et imposant prestige des Cadillac se marie à une jeunesse d'allure unique dans les voitures de luxe.

Une nouvelle conception du confort et de la commodité. L'intérieur de la Cadillac 1969 contient d'importantes innovations, tant aux points de vue du décor, des accessoires de commodité que de la conception d'ensemble. Un tableau de bord de formes inédites, véritable poste de commande, rend les instruments

encore plus accessibles. Il entoure littéralement les occupants, à la fois pour leur protection et pour la commodité de conduite. Les voyages se font dans une détente encore plus complète, grâce au siège avant Dual Comfort, qui peut être monté dans la plupart des modèles. Ce siège est divisé en deux parties réglables séparément; l'une pour le conducteur, l'autre pour les passagers.

Le nouveau système de ventilation a permis de supprimer les déflecteurs de glaces latérales, et un climatiseur automatique perfectionné peut être fourni avec la plupart des modèles.

Un moteur plus nerveux et plus doux à la fois.

Le remarquable moteur V8 472 de la Cadillac—le plus gros moteur jamais monté sur une voiture de série—est encore plus doux, plus nerveux, plus silencieux. Jamais encore la puissance n'a été mise aussi efficacement à l'oeuvre dans une voiture et pour son équipement.

Les autres perfectionnements mécaniques comprennent des freins avant à disque pour tous les modèles, de nouveaux dispositifs de sécurité et un système de refroidissement du moteur n'exigeant pas l'ouverture du radiateur pour la vérification du niveau.

Nous vous invitons à juger.

La Cadillac 1969 est offerte en onze modèles, soit plus de modèles qu'en présente tout autre fabricant de voitures de luxe. Chacun de ces modèles est minutieusement fabriqué, dans la tradition Cadillac d'excellence. Chacun peut être considéré comme un chef-d'oeuvre de grands maîtres.

Le concessionnaire Cadillac sera heureux de vous présenter la voiture de votre vie. Rendez-lui bientôt visite et essayez une Cadillac. Nous pensons sincèrement que vous conviendrez qu'il s'agit là de la plus remarquable Cadillac jamais construite.

PASSEZ VOIR VOTRE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ CADILLAC

SANGUINET AUTOMOBILE LIMITÉE
1965, rue Lafontaine, 524-3761

MID-TOWN MOTORS LIMITED
1395 ouest, boul. Dorchester, 866-9961

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

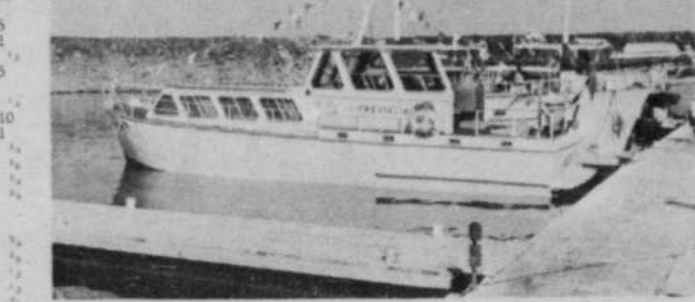
Table of stock market data for Toronto, including various indices and individual stock prices.

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.



Le "PROVINCIAL", bateau-expo des Industries Provinciales Limitée de St-Damien, P.Q. au repos à l'une des nombreuses escales de son parcours est-canadien.

Les Industries Provinciales Ltée de St-Damien, P.Q. lance le Bateau-Expo

Cette firme est contrôlée par les nôtres. Une entreprise canadienne-française productrice d'articles domestiques et de mobilier en matière plastique...

Baptisé "Provincial", le bateau de cette entreprise "dans le vent" a mouillé cet été dans les ports de l'est canadien dont Montréal, Toronto et Québec...

Denrées alimentaires. Beurres: arrivages courants, 92, 82, 93, 63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole: 63.

Titres au Comptoir. Adm. & Trust 610 21, B.C. Mo. Mo. 1819, Central Dynamics 85 94, Charter Credit 33 35, Crow Ltd 45 45, Credico 45 45, Eastern Can. Savings 4 5, ELEC. ASSOCIATES 15 16, General Import 3 4, Gracich 3 4, Industrial Life 24 28, Int. Systems 6 7, J. & W. 6 7, L. & W. 6 7, M. & W. 6 7, N. & W. 6 7, P. & W. 6 7, R. & W. 6 7, S. & W. 6 7, T. & W. 6 7, U. & W. 6 7, V. & W. 6 7, W. & W. 6 7, X. & W. 6 7, Y. & W. 6 7, Z. & W. 6 7.

Indices à Montréal. MONTREAL (PC) - Les prix de la plupart des catégories de bestiaux sont demeurés fermes, hier, sur les marchés de la métropole, au regard de la semaine dernière. La demande a été bonne et les transactions assez nombreuses.

Les arrivages comprenaient 284 bêtes à cornes, 134 vaches laitières, et 102 moutons et agneaux. Les bœufs rapportaient de \$27.75 à \$28, les moyens de \$26 à \$26.50, les communs de \$20.50 à \$20.75.

Les taures moyennes valaient \$21.75 et les communes de \$20.50 à \$20.75. Les bœufs vaches se vendaient de \$19 à \$21.75, les moyennes de \$17.25 à \$19, les communes de \$15.50 à \$17.95 et celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve de \$11.75 à \$16.50.

Les bœufs taureaux valaient de \$24 à \$24, et les communs et moyens de \$12 à \$25.50. Les bœufs vaches rapportaient de \$36 à \$44, les moyens de \$31.25 à \$32, et les communes de \$18.75 à \$29.50.

Les porcs de la catégorie A valaient de \$31.50 à \$32.25 et les communes de \$22.50. Les agneaux destinés à la charcuterie rapportaient \$28 et les bœufs de \$23.50 à \$24.50. Les moutons communs valaient 66 le cent livres.

NOUVEAU SERVICE POUR LES FUMEURS DE CIGARES

Les fumeurs qui comprennent le problème de garder leurs cigares en bonne condition afin de s'assurer le plaisir de fumer à son maximum, devraient être intéressés dans un nouveau service offert à Montréal.

Les fumeurs clairvoyants savent que les cigares doivent être conservés dans leur boîte en cédre après l'enlèvement de leur emballage de cellophane. A la maison, peu ont réussi à l'exploiter de conserver leurs cigares aux bons niveaux de température et d'humidité.

Avec ces problèmes en vue, H. Poupard Ltée a mis sur pied un humidificateur, créé spécialement pour offrir, sans frais à ses clients, des cases particulières de conservation.

Ce nouveau service assurera, aux clients de H. Poupard Ltée, un maximum de plaisir à fumer, sans devoir aborder les problèmes de la conservation à la maison.

H. Poupard Ltée, comme vous le savez, offre de fins cigares de La Havane depuis plusieurs années. Ce qui est moins bien connu, cependant, est le fait que H. Poupard Ltée offre également des cigares, de la meilleure qualité de Sumatra et de feuille brésilienne, faites à la main à coût modéré, possédant tous de longues tripes et des bandes naturelles.

Advertisement for HUMIDOR cigars, featuring a picture of the product and text describing the humidification service.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

Large advertisement for 'L'Estel' hotel, featuring a picture of the hotel and text describing its amenities and location.

■ dans les îles

Il ne reste plus que 19 jours pour visiter la Terre des hommes. Les pavillons sont ouverts de 10h30 à 21h30; La Ronde, de midi à 2h30 du matin. Voici le programme des activités pour aujourd'hui:

Cinéma français: "La Marie du port" (1949) de Marcel Carné, avec Jean Gabin.

Béfoir de la musique: "Les Saisons, op. 67", l'hiver, le printemps, l'été et l'automne de Glazunov, par l'Orchestre de la Suisse romande sous la direction de Ernest Ansermet. Rapsodie sur un thème de "Paganini" de Rachmaninoff, par l'Orchestre de la Radio de Berlin, sous la direction de Ferenc Fricsay, Margrit Weber, piano.

Pavillon chrétien: Vince Griffith, chanteur folklorique, de 19h à 21h.

Pavillon visages de l'homme: "Attuk", film présenté à toutes les heures, de 11h à 20h.

Théâtre des marionnettes (Pav. des brasseries): "Fantaisie internationale", spectacle présenté à 14h et 16h.

Compagnie Franche de la Marine et Fraser Highlanders: Manoeuvres au Village de la Ronde, de 13h à 19h30.

Pavillon de l'Algérie: Spectacle de 18h à la fermeture, avec un orchestre de 5 musiciens, un chanteur arabe et 2 danseuses. Musique orientale et occidentale.

Auditorium Sainte-Hélène: Quatre films présentés: "Médithéâtre" à toutes les heures, de 10h30 à 20h30; "Commentaires et entrevues sur 'la greffe du coeur'", à 11h, 14h, 17h et 20h; "Revascularisation myocardiale, procédé Vi-neberg" à 12h, 15h et 18h; "Cent ans de médecine canadienne", en anglais à 13h et 19h, en français à 16h.

Pavillon de l'Autriche: Films: "Austria Gloriosa", sur l'art baroque à 18h15 et "Austria a Cra-

die of Music", sur la vie des grands compositeurs à 20h15.

Pavillon de l'Allemagne: Films présentés continuellement.

Pavillon du Canada 67: Film "Canada 67" de Walt Disney à toutes les demi-heures.

Congo-Kinshasa: Présentation continue de plusieurs films sur le Congo et l'Afrique à Expo 67.

Pavillon Guyane et Barbade: "Lord Radio and the Birmingham Boys", orchestre de 4 musiciens tous les soirs sauf le lundi, de 18h à la fermeture.

Pavillon d'Haïti: "L'ensemble tropical d'Haïti", de 20h à 22h, chanteurs et danseurs haïtiens.

Pavillon de l'humour: Films: "The Cure", avec Charlie Chaplin, et "Sports and Transports" de l'ONP, présentation à toutes les demi-heures.

Pavillon de la Jamaïque: Spectacle du quintet "Jonkanoo", de 18h à minuit. Musique calypso, créole...

Gérard Pelletier

Plutôt que l'unilinguisme, le français obligatoire et bien enseigné au Québec

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat du Canada, M. Gérard Pelletier, oppose à une politique d'unilinguisme français au Québec un "français obligatoire et bien enseigné". Dans une allocution qu'il prononçait devant les membres de la section d'expression française d'Ottawa de la Canadian Industrial Editors Association, M. Pelletier a affirmé que les francophones en Amérique sont condamnés à "une vigilance constante",

quant au maintien de leur langue. "Et, a-t-il ajouté, je ne comprends pas qu'au Québec, par exemple, au lieu de songer à l'unilinguisme on ne songe pas plutôt à faire en sorte que la population entière étudie le français à l'école suffisamment pour le parler de façon courante.

"Au lieu de priver la minorité anglophone ou néo-canadienne d'une langue qu'elle désire, a souligné le secrétaire d'Etat, je songerais à la doter d'une richesse supplémentaire: un français obligatoire et bien enseigné.

"De même, a continué M. Pelletier, il est impensable que la condition faite au français dans les autres provinces canadiennes ne soit pas profondément et rapidement modifiée. Un pays ne peut pas se proclamer bilingue. Sa prétention à la dualité culturelle reste un mensonge grotesque aussi longtemps qu'une des deux langues officielles reste interdite comme langue d'enseignement par certaines

autorités du pays."

Le gouvernement fédéral était à cet égard résolu à "nettoyer sa propre maison" par la présentation prochaine aux Communes d'un projet de loi sur les langues officielles qui reprendra les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme faites au gouvernement fédéral.

"Il est à souhaiter, a dit M. Pelletier, que tous les gouvernements au pays emboîtent le pas."

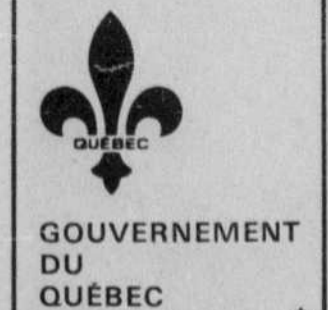
M. Pelletier a de plus formulé la suggestion que les pays francophones autres que la France participent désormais de façon plus active à l'élaboration de la langue française.

"Il est nécessaire, a-t-il dit, que la France dispense, et partage aussi, plus librement avec les autres pays francophones, une culture dont elle reste bien entendu la source principale mais qu'elle a trop longtemps considérée comme sa propriété.

日本万国博

Le Pavillon du Québec

désire recruter pour l'Exposition universelle d'Osaka, Japon, (15 mars au 13 septembre 1970) des jeunes hommes et des jeunes femmes désireux d'acquiescer une connaissance suffisante du japonais. Ces jeunes gens doivent bien s'exprimer en français et en anglais, avoir 14 ans de scolarité ou l'équivalent et posséder une personnalité attrayante. Les candidats choisis suivront un cours de formation approprié et recevront, en plus de leur traitement, une allocation de séjour et de logement. Pour plus de détails, veuillez écrire au Service du Personnel, Pavillon du Québec, Expo 70, 360 rue McGill, suite 505, Montréal 1.



Traitement jusqu'à \$12,608

La Division de l'analyse de la gestion du ministère du Revenu national, à Montréal, est à la recherche d'un analyste des méthodes commerciales.

IL DEVRA - Planifier, organiser et diriger l'analyse de la gestion, dans le but de tirer le plus grand parti possible de ce service; - Faire rapport au chef de la Division de l'analyse de la gestion sur l'efficacité du programme et sur les prévisions budgétaires; - Posséder une expérience valable de l'analyse de la gestion et du chronométrage des tâches; - Avoir une formation universitaire ou l'équivalent.

La **CONNAISSANCE** des deux langues officielles est essentielle.

COMMUNIQUEZ AVEC
M. P. D. Courchesne
Cadres administratifs et du service extérieur
Commission de la Fonction publique du Canada
Place du Canada
Montréal 3 (Québec)
Téléphone: 879-5779

DIRECTEUR des VENTES

Rémunération initiale jusqu'à \$15,000 + auto + participation

Le Défi...
Ce poste est créé au niveau des cadres d'une entreprise évoluant dans le domaine de la distribution de produits de quincaillerie de haute qualité. Relevant du gérant général, le titulaire assumera l'entière responsabilité des objectifs et des politiques de vente de la compagnie. Il sera secondé par une équipe de vendeurs compétents qu'il devra stimuler, développer et diriger. Des avantages additionnels basés sur les résultats obtenus seront ajoutés à la rémunération déjà offerte. Lieu de travail: Montréal.

Le Candidat...
Énergique et ambitieux, sa compétence dans la direction des ventes est reconnue. Il possède une bonne formation et une excellente expérience du commerce de gros. Il est un meneur d'hommes et son dynamisme, son esprit de décision et des politiques de vente en font un candidat idéal pour diriger cette fonction vitale. Il recherche un poste comportant des responsabilités définies où l'occasion lui sera fournie de contribuer à la croissance de cette entreprise et de partager ses succès.

Vous référant au dossier LC11-101-F, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à L. Cousineau.

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
MONTREAL: Place Ville-Marie
VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG
HAMILTON • TORONTO • OTTAWA
QUEBEC • SAINT JOHN

POSTES DE SCIENTIFIQUES
au
MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE
ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Direction générale des aliments et drogues

CHIMISTE expérimenté pour apprécier les méthodes de fabrication et de contrôle des nouvelles drogues. OTTAWA.
Traitement jusqu'à \$11,144 Référence 68-150J

DIPLOMÉ EN CHIMIE OU EN AGRONOMIE possédant de l'expérience pour évaluer les données techniques relativement aux produits chimiques et aux pesticides employés en agriculture. OTTAWA.
Traitement jusqu'à \$11,144 Référence 68-150D

CHIMISTE expérimenté pour élaborer des programmes d'analyse de drogues. OTTAWA.
Traitement jusqu'à \$11,585 Référence 68-130C

CHIMISTE possédant de l'expérience pertinente pour faire l'appréciation scientifique des données techniques sur les cosmétiques. OTTAWA.
Traitement jusqu'à \$11,144 Référence 68-150E

CHIMISTES, OU PHARMACIENS avec option en fabrication des médicaments, expérimentés pour inspecter les fabriques de produits pharmaceutiques. (Trois postes). MONTREAL - TORONTO.
Traitement jusqu'à \$ 9,710 Référence 68-130D

PHARMACIENS expérimentés pour vérifier les ventes de narcotiques et de drogues contrôlées chez les fabricants de produits pharmaceutiques, les vendeurs autorisés et les détaillants, et dans les hôpitaux. (Six postes). HALIFAX - MONTREAL - OTTAWA - TORONTO et EDMONTON.
Traitement jusqu'à \$ 9,710 Référence 68-130

SPECIALISTES DE LA CHIMIE ANALYTIQUE pour analyser des aliments et des drogues. (Cinq postes). MONTREAL - TORONTO - WINNIPEG.
Traitement jusqu'à \$ 8,827 Référence 68-150F

Direction des services d'hygiène

CHIMISTE expérimenté pour étudier les hydrocarbures polycycliques, cycliques et autres que contient l'atmosphère des villes. Connaissance approfondie de l'analyse au moyen d'instruments. OTTAWA.
Traitement jusqu'à \$13,019 Référence 68-150G

CHIMISTES expérimentés pour analyser des échantillons d'eau et diriger un laboratoire régional. (Deux postes). EDMONTON - WINNIPEG.
Traitement jusqu'à \$ 8,827 Référence 68-150H

BACTÉRIOLOGISTE expérimenté pour superviser un laboratoire de contrôle des maladies entériques. OTTAWA.
Traitement jusqu'à \$10,703 Référence 68-155B

BIOCHIMISTE expérimenté pour superviser l'évaluation des nécessaires de diagnostic clinique et des procédés d'analyse. OTTAWA.
Traitement jusqu'à \$ 8,827 Référence 68-150K

On exige au moins un baccalauréat avec spécialisation dans le domaine en cause. Les dossiers des candidats qui ne sont pas nommés immédiatement, mais qui ont les diplômes requis, pourront être gardés et réexaminés quand des vacances se produiront.

Présentez votre demande d'emploi à
M. K. C. Balchin,
Cadres des sciences bio-physiques
Commission de la Fonction publique
Ottawa 4 (Ontario)

Sur votre formule d'inscription et dans toute correspondance, veuillez mentionner le numéro de référence du poste qui vous intéresse.

GARRIÈRES ET PROFESSIONS

DEMANDE D'EMPLOI

Cinq années d'expérience. Cherche emploi à temps partiel comme professeur d'espagnol.

Écrire à: Case 945, Le Devoir, Montréal, P.Q.

Jeune homme, 25 ans, baccalauréat en pédagogie, brevet "A" d'enseignement, un an Histoire de l'Art, 2 ans Beaux-Arts, demande emploi à temps partiel pour financer ses études.

Tél.: 389-0100

ORGANISATEUR ET ANIMATEUR

Une importante association canadienne-française de Montréal est à la recherche d'un organisateur et animateur pour ses sections et ses ateliers de travail.

Pour tous renseignements et offre de services, veuillez adresser votre correspondance à:
CASE 947, LE DEVOIR, MONTREAL, QUÉ

Un important bureau d'ingénieurs-conseil de Québec recherche

UN INGÉNIEUR D'EXPÉRIENCE
spécialisé en climatisation et ventilation.

Position permanente. Salaire très intéressant.

Écrire à: Case postale 634, Ste-Foy, Québec 10, P.Q.

Organisme de planification de Québec recherche un

SOCIOLOGUE

Intéressé aux problèmes urbains et spécialisé en animation sociale et en techniques d'information.

Faire parvenir curriculum vitae à
Case 946, Le Devoir, Montréal, Qué.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
(Montréal)
recherche

Commentateur
(émissions rurales radio-TV)

- Formation universitaire en agriculture ou sciences connexes.
- Expérience journalistique, souhaitable.
- Bilingue.
- Échelle de traitement selon la compétence, soit (\$6,278 - \$10,938)

Faire parvenir votre curriculum vitae au:
Bureau d'emploi
Case postale 6000
Montréal 3e

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HENRI-BOURASSA
demande

1er Pour Mont-Laurier

- Un professeur de matières commerciales
- Un professeur d'anglais
- Un professeur de catéchèse, d'histoire et développement de la personnalité pour Secondaire I, II, III

2e Pour Maniwaki

- Un professeur de géographie et d'anglais

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur demande et leur curriculum vitae à:
M. Gilbert Joly,
Directeur-général des Écoles,
Commission Scolaire Régionale
Henri-Bourassa,
C.P. 1410,
Mont-Laurier, P.Q.
Tel. 623-1525

Prière d'indiquer son numéro de téléphone.

■ aujourd'hui

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, visite aujourd'hui Terre des hommes.

Sous les auspices de l'American College of Obstetricians and Gynecologists, deux journées d'étude pour les infirmières spécialisées en obstétrique, gynécologie et pédiatrie ont lieu à l'hôpital St. Mary's de Montréal, aujourd'hui et demain. Les infirmières de tous les hôpitaux, cliniques et bureaux de médecins sont invitées à ces journées d'étude.

La 15e conférence de l'Institut canadien des affaires publiques commence aujourd'hui à l'hôtel Mont-Gabriel, autoroute des Laurentides. Thème: "Les citoyens au pouvoir".

L'Association des gardes-malades et infirmiers auxiliaires du Québec tient son congrès à Québec, aujourd'hui, au motel des Laurentides, 350 boul. Sainte-Anne.

Le président de l'Association canadienne de la construction, M. A. William Purdy, de Calgary, tiendra une conférence de presse dans le salon Lachine de l'hôtel Bonaventure, à 10 heures ce matin. Il sera conférencier au dîner de l'Association de la construction de Montréal, à 18h30, à l'hôtel Hilton-Dorval.

Le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse et l'Institut Vanier de la famille tiendront une conférence de presse à 11h00, au salon Harricana de l'hôtel Reine Elizabeth.

Ouverture de la saison d'automne de la Canadian Export Association à midi, à la salle Windsor de l'hôtel Windsor. Conférencier: M. Arthur E. Baylis, de New York.

À midi, déjeuner-causerie de la Société canadienne des relations publiques du Québec à la galerie 3 du Reine Elizabeth. Conférencier: Glen Perry, de la compagnie E.I. du Pont de Nemours.

À 9h45, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, recevra les journalistes à sa suite de l'hôtel Sheraton Mont-Royal. À 12h15, il assistera à déjeuner du Lions Club de Montréal, au foyer Champlain, et prononcera une causerie sur le sujet suivant: "Bilingualism - Regional Economic Disparity".

À 12h30, le président général de la SSJB de Montréal, M. Dollard Mathieu, donnera une conférence de presse dans les salons de la société, au Monument national, 1182 boul. Saint-Laurent.

À 16h00, au salon Gâtineau du Reine Elizabeth, l'Association des constructeurs d'habitations du district de Montréal remettra des médailles d'or au constructeur de l'année et à la municipalité de l'année.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

DEMANDE

Des institutrices (jardinières d'enfants) pour les classes de maternelle. Les candidates devront détenir un brevet d'enseignement spécialisé en maternelle ou avoir entrepris des études en vue de l'obtention dudit brevet.

Les personnes intéressées doivent s'adresser à:
Monsieur Paul-Émile Brunet,
Service du personnel,
La Commission des écoles catholiques de Montréal,
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal 36.

Le secrétaire,
Sylvio de Grandmont.

REPRÉSENTANT TECHNIQUE

LE POSTE:
La Compagnie Flintkote du Canada Ltée recherche un représentant technique pour sa ligne de revêtements routiers, produits de plus en plus en demande. Le candidat choisi devra être en mesure d'assister dans l'exécution des projets de pavage à travers la Province de Québec. Cette position offre des bénéfices marginaux des plus intéressants. Un bon salaire initial avec d'excellentes chances d'avancement.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Le candidat possèdera une formation universitaire de préférence génie civil. Quoique secondaire une expérience en construction de route sera un atout. Le candidat devra être bilingue et prêt à voyager. C'est en toute confiance, suivant l'éthique professionnelle que nous recevrons les candidatures à ce poste.

Écrire à: La Compagnie Flintkote du Canada Ltée, a/s Directeur régional, C.P. 764, St-Jérôme, P. Québec.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

INGÉNIEURS DEMANDÉS

1er poste: Directeur adjoint de la Division du mobilier et du transport.
FONCTIONS: Assister le Directeur de la Division en assumant la responsabilité de l'entretien du mobilier et de l'équipement de transport.

2ième poste: Directeur adjoint de la Division des réparations.
FONCTIONS: Assurer la responsabilité de la supervision de l'entretien, des réparations et des modifications en ce qui concerne les travaux généraux dans les édifices de la Commission.

QUALIFICATIONS: Être diplômé en génie et bilingue. Posséder des qualités d'administrateur et une aptitude pour la planification, en plus de quelques années d'expérience pertinente.

TRAITEMENT: Selon l'expérience et les qualifications.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, le plus tôt possible à:
Monsieur André Séguin,
Responsable de l'embauche,
La Commission des écoles catholiques de Montréal,
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal 36.

Le secrétaire,
Sylvio de Grandmont.

Découpez-moi! Guide pour l'Aventure scandinave d'EATON!

REZ-DE-CHAUSSEE

Un décor évocateur de la fabuleuse atmosphère scandinave. Démonstrations de cuisine scandinave: quelques conseils sur la préparation des tartines au fromage danois. Boutique du gourmet. Exposition Super-Ellipse du Danemark: extraordinaire documentaire sur la découverte et l'usage de la forme nouvelle mise en valeur par le scientifique danois Piet Hein.

DEUXIEME ETAGE (Vêtements pour hommes)

Collection exclusive de modèles nouveaux par le jeune couturier suédois Sighsten Heergard. Exhibit S.K.F. d'un roulement à billes: intéressant mécanisme réalisé par les ingénieurs d'une firme suédoise. Bateaux à vapeur scandinaves: modèles de cargos renommés de la Kerr Steamship Limited.

TROISIEME ETAGE (Allée-mpde)

Une boutique de mode vous offrira des vêtements et accessoires de Scandinavie. Costumes danois traditionnels, de nombreuses photographies de costumes nationaux. Allée de la mode. Superbe collection de bijoux en or de Finlande.

QUATRIEME ETAGE

SAS vous présente une ravissante exposition de dessins d'enfants scandinaves. Verrerie Orrefors; chefs-d'oeuvre en cristal importé de cette fabrique renommée de Suède.

CINQUIEME ETAGE (Centre des événements spéciaux)

Un cinéma scandinave vous offrira des projections continues de films touristiques. C'est une courtoisie. Restaurant des "Jardins Tivoli": ravissant décor où vous pourrez déguster les raffinements danois: tartines, pâtisseries danoises, café etc. . . Exposition du bateau suédois WASA: photographies, pièces originales, répliques, souvenirs ainsi qu'un film vantant recréer pour vous l'histoire de ce fameux bateau. Conférences par Monsieur O. Nyman de Suède, les jeudi, vendredi et samedi. Le kiosque touristique de la SAS vous offre dépliants, renseignements et bulletin de participation pour le concours. Pièce décorée à la scandinave; vignette authentique de meubles et accessoires typiques. Bazar scandinave; le centre des événements spéciaux vous présentera des artisans scandinaves qui vous montreront leur savoir-faire. Chalet Sauna; importé de Finlande. . . un sauna-baignoire authentique pré-fabrique. Musée norvégien du ski: les "fans" du ski en raffaleront.

SIXIEME ETAGE

La Boutique du cadeau et la Table d'Hôte vous offrent le nec plus ultra en fait d'objets fonctionnels pour la table: céramiques, poterie, verrerie ou ferronnerie. Exposition de verrerie: 40 pièces éblouissantes importées de Finlande. Tentures et tapis d'une rare beauté, ornés des plus nouveaux motifs scandinaves. Exposition de graphisme; extraordinaire collection du Danemark.

SEPTIEME ETAGE

Présentation extraordinaire de meubles et accessoires: Pièces modèles. Tables dressées, lampes. Une exposition de photographies vous présente 30 gros plans d'objets d'art renommés.

NEUVIEME ETAGE

Exposition impressionnante de 73 tableaux surréalistes de l'artiste suédois très connu: Endre Nemes. Cuisine scandinave pour le déjeuner. Au menu, un plat différent pour chaque jour. Le smorgasbord scandinave sera servi les jeudi et vendredi soirs dans la grande salle à manger.

Personnalités très intéressantes; elles arrivent de la Scandinavie via la "Scandinavian Airlines".

Monsieur Eric Hoglund, sculpteur d'avant-garde de la verrerie renommée de Suède. Exposition et démonstration de verrerie, ferronnerie et boiserie. Du 2 au 5 octobre. Sixième étage.

Monsieur et Madame Sigmund Aarseth peindront des roses sur bois devant vous: un art norvégien très ancien (décoration du meuble) Du 3 au 8 octobre, cinquième étage.

Exposition de faunes et lutins. Madame Helena Kuuskoski viendra de Finlande avec ses enfants pour vous offrir un ravissant défilé de faunes et lutins. Les petits et les grands en seront tellement friands. Du 7 au 12 octobre. Cinquième étage. La Baronne Marianne von Burnstedt de Suède vous donnera conseils et avis sur l'art de recevoir à la scandinave: dresser la table, plier des serviettes. Du 8 au 16 octobre. Cinquième étage.

Monsieur Ove Behlin, orfèvre suédois, vous montrera son savoir-faire en travaillant devant vous les magnifiques pièces et bijoux en argent. Du 8 au 18 octobre. Cinquième étage.

Monsieur Gustave Ehrenreich, artisan danois, construira devant vous des reproductions miniatures fidèles de bateaux de pêche danois. Du 14 au 19 octobre. Cinquième étage.

Monsieur Rune Petterson, graveur de verre suédois, vous montrera son savoir-faire en travaillant ses ravissantes pièces de cristal Orrefors. Du 15 au 19 octobre. Quatrième étage.

EATON se lance dans l'Aventure scandinave: de l'esprit, de l'inédit, de la vie!

Et... tourne la mappemonde!

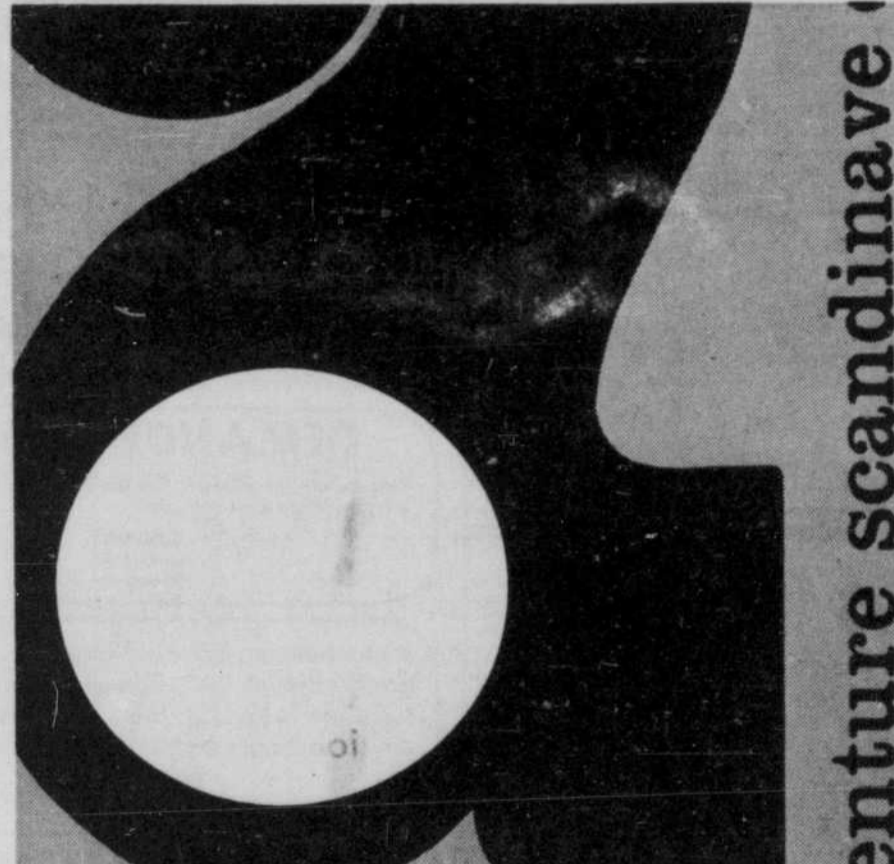
La plus belle initiative de l'heure n'est nulle autre qu'un grand tour de Suède, Norvège, Danemark, Finlande et Islande! Croyez-le ou non, nous avons tout ça ici même au magasin... pour vous!

Des personnalités scandinaves seront dans nos murs pendant trois semaines: artistes, artisans, concepteurs, modélistes... quant aux objets, ils sont de leur cru et du meilleur!

Une aventure peu banale, il s'en faut... ravissante, différente, envoûtante! Chaque matin, la "Scandinavian Airlines" nous amène de la "visite" nordique. Miss Danemark sera elle-même des nôtres!

NOUS SAVONS, VOUS SAVEZ, ILS SAVENT À PROPOS DE L'AVENTURE SCANDINAVE... C'EST TOUT SIMPLEMENT LE COUP DE Foudre!

Scandinavian Aventure scandinave chez Eaton



Gagnez 2 billets pour l'attrayante Scandinavie

Oui vous pouvez gagner 2 billets val direct aller-retour pour la Scandinavie ainsi qu'un voyage-excursion de 8 jours dans les quatre capitales.

Ce magnifique prix vous sera accordé par le Bureau national du tourisme de Scandinavie.

Rendez-vous au kiosque de la "Scandinavian Airlines" chez EATON pour y obtenir un formulaire de participation au concours. Cette année pourrait en être une scandinave pour vous.

Voyage grand style et tout confort, vol direct à bord d'un jet DC-8 Royal Viking de la "Scandinavian Airlines". Vous visiterez Copenhague la féérique, qu'on appelle volontiers le Paris du nord, Stockholm la marine sise sur 13 îles... Oslo, capitale de la terre Viking... Helsinki la toute blanche de Finlande. Ce prix comprend également 2 nuits à l'hôtel dans chacune des villes, un déjeuner ainsi qu'une visite des curiosités. Quelle passionnante aventure scandinave!

Votre formulaire vous attend au kiosque touristique de la "Scandinavian Airlines" chez EATON au cinquième étage.

Voici la façon de procéder pour participer au concours Aventure scandinave organisé par le Bureau national du tourisme scandinave:

Indiquez les réponses correctes aux questions du formulaire mis à votre disposition par le kiosque de la "Scandinavian Airlines" chez EATON au cinquième étage. Lisez attentivement. On peut trouver les réponses précises quelque part sur la page. Le premier formulaire à être tiré du tambour le 23 octobre accorde au gagnant ainsi qu'à une autre personne le droit au vol direct en destination de la Scandinavie via SAS; plus un voyage-excursion de 8 jours dans les quatre grandes capitales: Copenhague, Stockholm, Oslo et Helsinki.

SAS: le plus court chemin pour aller en Scandinavie. "Première à défier le pôle... première autour du monde."

Peuvent y participer les personnes âgées de 21 ans ou plus, sauf les employés d'EATON, ceux du tourisme scandinave et ceux de la "Scandinavian Airlines" ainsi que leurs familles immédiates. Déposez votre formulaire dans le tambour de l'exposition Aventure scandinave, au cinquième étage, avant 18h. le 19 octobre. (Le prix sera décerné le 23 octobre.)

À voir à la salle à manger d'Eaton "MODE À TROIS"



Une présentation exceptionnelle de vêtements superbes de Scandinavie et rehaussée de la présence de mannequins et créateurs réputés du Danemark et de Suède.



Du Danemark: Créations féminines jeunes de Margit et Erik Brandt. De Suède: Créations masculines seulement de Sighsten Herrgard.



De toute la Scandinavie, des nouveautés pour enfants. Parmi nos mannequins on compte la présence de Miss Danemark arrivée à Montréal par vol direct de



SCANDINAVIAN AIRLINES

Thé-présentation: jeudi, vendredi et samedi à 15h. 30 Canapés scandinaves et dessert surprise finnois 2.00
Diner-présentation: jeudi et vendredi à 18h. 30 "Smorgasbord" scandinave 5.00

Billets en vente maintenant chez Eaton en ville; troisième étage.

Aventure scandinave chez Eaton's

Aventure scandinave chez EATON

Aventure scandinave chez Eaton's

Visitez la grande exposition d'art du distingué peintre danois: ENDRE NEMES



Vous êtes invités à rencontrer le célèbre artiste suédois, Endre Nemes. Ne manquez pas de voir sa collection magnifique de tableaux surréalistes 73 chefs-d'oeuvre. Ils seront accrochés dans une nouvelle galerie prévue à cet effet. Cette occasion est pour vous une chance exceptionnelle de rencontrer et parler à l'un des artistes suédois les plus doués. Monsieur Nemes sera parmi nous du 26 septembre au 5 octobre. EATON au neuvième étage.